

ROCHEFORT

2023



**CETTE ANNÉE,
VOUS N'AVEZ PAS
FINI DE ME VOIR !**



rob

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2023**

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF | 4 |
| LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE DE MARCHÉ | 4 |
| 1. Un contexte économique et conjoncturel incertain : | 4 |
| 2. Un marché bancaire haussier : | 5 |
| 3. Les projections gouvernementales : | 6 |
| LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES | 7 |
| 1. Les mesures fiscales : | 7 |
| 2. Les dispositifs de soutien de l'Etat : | 8 |
| 3. Les mesures gouvernementales pour réduire l'impact de la hausse du coût de l'énergie : | 8 |
| LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROCHEFORT | 11 |
| LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DES RESSOURCES POUR CE BUDGET 2023 | 11 |
| 1. Les concours financiers de l'Etat : | 11 |
| 2. Fiscalité directe locale : | 12 |
| 3. Fiscalité locale indirecte : | 13 |
| 4. Autres recettes : | 14 |
| 5. Subventions..... | 15 |
| LES DEPENSES QUI S'IMPOSENT A LA VILLE DE ROCHEFORT | 16 |
| 1. Une inflation record pesant sur les dépenses de la Ville :..... | 16 |
| 2. Une explosion des dépenses d'énergie : | 16 |
| 3. Les augmentations en matière de personnel : | 17 |
| 4. Les intérêts de la dette variable en hausse : | 18 |
| LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR MAINTENIR LES EQUILIBRES | 19 |
| 1. Une situation saine résultant d'une gestion déjà rigoureuse : | 19 |
| 2. Des priorités fixées pour contenir la hausse des dépenses de fonctionnement et maintenir une gestion prudente des finances de la Ville : | 19 |
| 3. Les mesures engagées par les différents services de la Ville pour atteindre les objectifs : | 19 |
| 4. Les propositions RH initiées sur le plan local : | 21 |
| 5. Les actions d'économies d'énergie menées par la collectivité : | 22 |
| LES PARTENARIATS | 25 |
| LES PARTENARIATS DE LA VILLE DE ROCHEFORT | 25 |
| Mécénat et convention de souscription avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de la Maison Pierre Loti | 25 |
| Action Cœur de Ville (ACV), devenue Opération de Revitalisation de Territoire(ORT)..... | 25 |
| LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS PORTES PAR LA CARO DONT ROCHEFORT PEUT BENEFICIER | 26 |
| Contrat de ville | 26 |
| Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) | 26 |
| Contrat Local de Santé (CLS) | 27 |
| Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)..... | 27 |
| Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)..... | 28 |
| Les contractualisations avec la Région Nouvelle-Aquitaine | 28 |
| Les programmes européens..... | 29 |
| Contrat de proximité 2022-2026 avec le Département de la Charente-Maritime..... | 30 |
| Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 | 30 |

| | |
|--|-----------|
| LES PROJETS DE LA VILLE DE ROCHEFORT | 31 |
| PRESERVER LE CADRE PATRIMONIAL DE ROCHEFORT..... | 31 |
| Requalification des friches encœur de ville | 31 |
| Les aménagements urbains..... | 31 |
| Le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales | 32 |
| Les espaces verts | 32 |
| La gestion et l’entretien du patrimoine communal | 33 |
| La rénovation énergétique du patrimoine communal | 34 |
| OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE A LA POPULATION | 36 |
| L’état-civil, les élections et le recensement de la population | 36 |
| Le cimetière..... | 37 |
| Les autorisations d’urbanisme | 37 |
| La revitalisation en matière d’habitat | 37 |
| L’entretien de l’espace public | 38 |
| L’animation de la relation citoyenne et la concertation avec les habitants..... | 38 |
| L’accompagnement des publiCs les plus fragiles | 39 |
| Les services de l’Enfance, de la petite enfance et les AFFAIRES scolaires | 40 |
| Les animations au service de la jeunesse..... | 42 |
| METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET SPORTIF..... | 43 |
| L’animation et la médiation culturelles..... | 43 |
| La restauration de la Maison de Pierre Loti | 45 |
| La conservation et la valorisation des archives municipales..... | 45 |
| L’optimisation des équipements sportifs | 46 |
| GARANTIR L’ATTRACTIVITE DE ROCHEFORT ET PROTEGER LA VILLE..... | 47 |
| La dynamisation du commerce de centre-ville | 47 |
| L’activité thermale | 47 |
| Le tourisme..... | 47 |
| Le port de plaisance | 48 |
| Les équipements polyvalents..... | 48 |
| La sécurité et la protection de la Ville | 49 |
| Les animations..... | 49 |
| ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 | 51 |
| LES ANNEXES..... | 53 |
| ANNEXE 1 : GESTION DE LA DETTE PROPRE ET GARANTIE DE LA VILLE DE ROCHEFORT..... | 53 |
| ANNEXE 2 : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D’ENGAGEMENT..... | 59 |
| ANNEXE 3 : SYNTHESE DES INDICATEURS DE L’EGALITE PROFESSIONNELLE 2021 | 60 |
| ANNEXE 4 : ETAT D’AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION | 66 |

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire pour une commune de plus de 3 500 habitants.

Il permet aux conseillers municipaux d'être informés de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat s'appuie notamment sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui s'articule autour des axes proposés ci-après :

- ✓ le contexte économique et législatif,
- ✓ les tendances budgétaires retenues,
- ✓ les partenaires privilégiés de la collectivité et les dispositifs contractuels existants,
- ✓ les projets poursuivis ou engagés en 2023,
- ✓ les rapports réglementaires annexés.

Ce rapport fixe ici les bases sur lesquelles le budget communal 2023 sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d'accompagner le développement de la Ville de Rochefort.

Compte tenu du contexte économique exceptionnel 2023, une attention particulière sera portée, au sein de ce rapport, sur la crise énergétique et ses conséquences dans le budget Ville.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE DE MARCHÉ

1. Un contexte économique et conjoncturel incertain :

Depuis quelques années, l'économie mondiale traverse de multiples chocs exogènes (crise sanitaire Covid-19, pénuries des matières premières, perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, hausse de prix sur l'alimentation, crise géopolitique russo-ukrainienne, crise climatique et écologique...) qui s'accumulent et entraînent un ralentissement généralisé de la croissance dans tous les pays et encore plus dans la Zone Euro :



Fonds Monétaire International (FMI)

De plus, l'économie mondiale est confrontée, depuis début 2022, à une crise énergétique sans précédent. L'inflation, qui ne devait être qu'un phénomène temporaire lié à la reprise de l'activité économique post-Covid, s'est au contraire inscrite dans la durée et s'est amplifiée à partir de mars 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette situation a renforcé les tensions sur le marché de l'énergie (gaz, électricité, pétrole) portant leurs prix à des niveaux historiques élevés.

De 50 € le MégaWatheure (MWh), en moyenne, en début d'année 2021, le prix de gros est passé à 222 € le MWh en décembre 2021, pour atteindre, au cours de l'été 2022, jusqu'à 700 € le MWh.

Cette hausse actuelle du prix d'électricité est principalement liée :

- à l'augmentation du prix du gaz et au risque d'un arrêt de gaz russe (les marchés anticipent la baisse des livraisons de la Russie),
- à la production réduite de l'énergie nucléaire (arrêts des réacteurs après la découverte de corrosion, calendrier des maintenances retardé par la crise sanitaire).

La moyenne du niveau d'inflation¹ annuel en Zone Euro a atteint +10,6 % en octobre 2022 et +11,5 % pour l'ensemble de l'Union Européenne. En France, l'inflation était de +7,1 % en octobre 2022. Cette disparité constatée entre les niveaux d'inflation des différents pays de la Zone Euro s'explique en partie par leurs dépendances aux importations de gaz et de pétrole russes. La France est, pour l'instant, moins touchée par la flambée des prix, notamment grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement pour contenir la forte hausse des prix de gaz et de l'électricité.

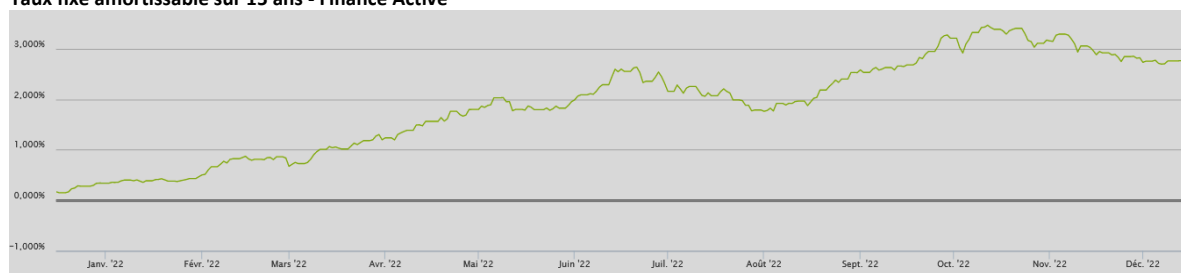
¹ Evolution des prix des biens de consommation et des services entre le mois de référence et le même mois de l'année précédente (via l'Indice des Prix à la Consommation)

2. Un marché bancaire en hausse :

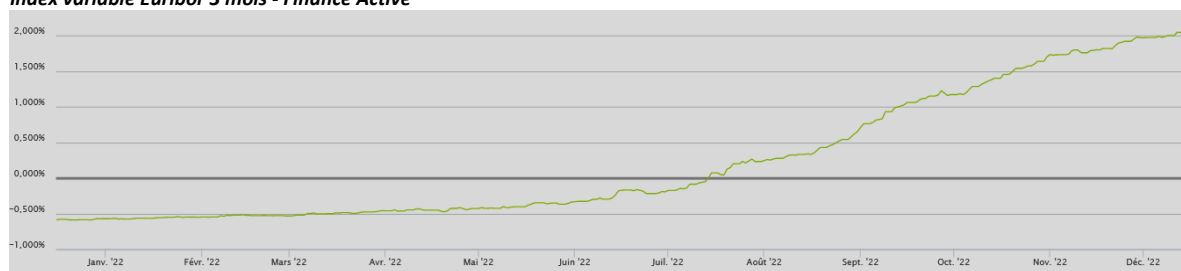
Pour faire face à cette accélération inflationniste et au ralentissement de l'économie, la Banque Centrale Européenne a mis fin à sa politique monétaire plutôt accommodante et a décidé, à plusieurs reprises depuis juillet 2022, **de relever ses taux d'intérêt directeurs**.

Cela a eu pour conséquence de durcir les conditions financières proposées par les partenaires bancaires tout au long de l'année 2022 tant sur les taux longs que les taux courts :

Taux fixe amortissable sur 15 ans - Finance Active



Index variable Euribor 3 mois - Finance Active



Les taux d'emprunt (taux de marché bancaire augmenté de la marge appliquée par les banques) constatés pour les collectivités locales (communes et EPCI) en 2022 ont fortement augmenté :

| Maturités d'emprunt | Taux fixe (déc. 2021) | Taux fixe (déc. 2022) | Marge proposée sur Euribor 3 mois flooré (déc. 2021) | Marge proposée sur Euribor 3 mois flooré (déc. 2022) | Livret A (déc. 2021) | Livret A (déc. 2022) |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|--|--|----------------------|----------------------|
| 15 ans | 0,72% | 3,20% | 0,30% | 0,79% | 0,50% | 2,00% |
| 20 ans | 0,87% | 3,42% | 0,36% | 0,80% | | |

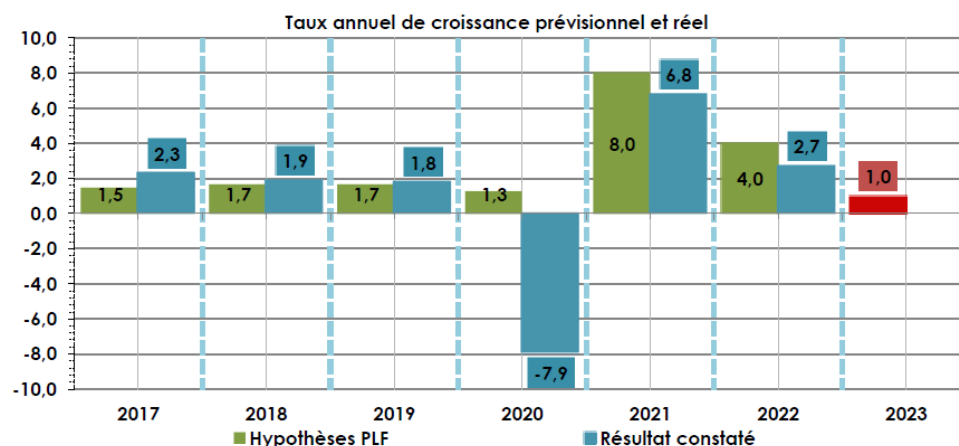
Cette hausse de taux devrait se poursuivre en 2023 tant que les prévisions économiques présentent une inflation supérieure à l'objectif cible de la BCE de 2 % annuel.

3. Les projections gouvernementales :

Dans un environnement international incertain, la Loi de Finances (LF) 2023 souhaite protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Ce projet de budget de l'Etat est construit à partir de 3 indicateurs projetés pour 2023 :

► **Le taux de croissance du PIB estimé à + 1 % pour 2023 :**



Ressources Consultants Finances – LF 2023

► **Le taux d'inflation en France (hors tabac) établit à + 4,2 % en 2023 :**

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------------------|------|------|------|---------------------------|------------------------|
| Indice des prix à la consommation hors tabac (%) | 1,6 | 0,9 | 0,2 | 1,6 | 5,3 | 4,2 |
| | <i>Définitif</i> | | | | <i>Révisé en LFR 2022</i> | <i>Fixé en LF 2023</i> |

Ressources Consultants Finances – LF 2023

► **L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permettant de comparer correctement l'évolution des prix des pays de l'Union Européenne :**

Le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation est calculé en fonction de l'évolution de l'IPCH entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N. Cet indice permet de comparer correctement les prix des pays de l'Union Européenne.

Indépendamment des taux d'imposition votés par les collectivités, la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires connaîtront en 2023 une **augmentation mécanique des bases d'imposition de +7,1 %**.

Pour rappel, ce taux d'actualisation concerne uniquement les valeurs locatives :

- des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

Les principales mesures de la loi de Finances pour 2023 pour les collectivités locales

1. Les mesures fiscales :

➤ **Éligibilité à la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et à la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) :**

Afin de lutter contre la crise du logement qui s'étend à un certain nombre de territoires souvent touristiques, un nouveau zonage applicable à la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et à la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Supplémentaires (THRS) est mis en place : pour être éligible, les communes devront être considérées comme une zone tendue, c'est-à-dire dans laquelle sont constatés un niveau élevé des loyers, des prix d'achat des logements anciens ou encore un taux élevé de résidences secondaires.

Par ailleurs, les taux nationaux de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) ont été rehaussés, dès 2023, de 12,5 % à 17 % la 1^{ère} année et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année si le bien n'est toujours pas occupé.

A noter que le Gouvernement n'a pas retenu la décorrélation des TFPB et de la THRS. Les taux de ces 2 taxes devront donc toujours varier dans la même proportion.

=) La Ville de Rochefort est dans l'attente du décret d'application pour savoir si elle fait partie ou non des 4 000 villes en zone tendue.

➤ **Suspension de la révision des bases locatives :**

L'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de révision des valeurs locatives des locaux professionnels est décalée de deux ans, de 2023 à 2025.

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, qui servent d'assiette aux impôts directs locaux, est également suspendue pour 2 ans.

➤ **Partage de la Taxe d'aménagement :**

Pour rappel, dans un objectif de justice fiscale et financière, la Loi de Finances 2022 avait rendu obligatoire le partage de la Taxe d'Aménagement entre la commune et l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2022.

=) Considérant la nécessité d'une réflexion pour déterminer une règle de répartition équitable entre la CARO et les communes membres, il a été fixé, par délibérations concordantes, un taux de reversement de 0 % de la taxe d'aménagement sur le territoire de la CARO pour 2022 et 2023.

La loi de finances rectificative 2022 est revenue sur cette réforme. Ce partage entre la Commune et l'EPCI redevient donc facultatif.

2. Les dispositifs de soutien de l'Etat :

➤ **Fonds Vert :**

L'Etat prévoit de mettre en place un fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires doté de 2 milliards d'euros. Ce fonds vert à destination des collectivités territoriales, qui vient en complément des dotations d'investissement de l'État, doit répondre à un triple objectif :

- **renforcer la performance environnementale** par la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la valorisation des biodéchets et la modernisation des éclairages publics ;
- **adapter les territoires au changement climatique** par la renaturation des villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels ;
- **améliorer le cadre de vie** en soutenant des projets de sobriété et accompagnant des collectivités territoriales dans le déploiement des Zones à Faibles Emissions (ZEF) afin d'améliorer la qualité de l'air.

=) La Ville de Rochefort est dans l'attente des modalités précises de financements pour déposer les dossiers de demande de subventions.

➤ **Autres mesures d'aide :**

- **Augmentation de 45 %** des moyens consacrés à la dotation biodiversité au bénéfice des communes abritant des parcs naturels ou des zones Natura 2000, soit 35 millions d'euros en 2023,
- Poursuite du soutien à la préparation de l'avenir des collectivités, avec le **maintien des dotations d'investissement** (DSIL, DSID, DPV, DETR) à un niveau proche de 2 milliards d'euros en 2023.

3. Les mesures gouvernementales pour réduire l'impact de la hausse du coût de l'énergie :

➤ **Le bouclier tarifaire (petites collectivités) :**

Les petites collectivités de moins de 10 employés (équivalent temps plein) et dont le budget annuel n'excède pas 2 millions d'euros pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères pourront bénéficier, à nouveau, du bouclier tarifaire pour l'année 2023.

Pour les bénéficiaires de ces tarifs réglementés de vente d'électricité, la hausse se limitera à 15 %. 30 000 communes devraient être concernées.

=) La Ville de Rochefort n'est pas concernée.

➤ **L'amortisseur électricité :**

Toutes les collectivités non éligibles au bouclier tarifaire, quelle que soit leur taille, et ce sans aucune condition, pourront bénéficier, à partir du 1^{er} janvier 2023, d'un nouveau dispositif dit « amortisseur électricité » créé pour alléger les factures d'électricité.

Ce dispositif, mis en place pour une durée d'un an, prendra effet à partir du moment où la collectivité paye plus de 180 € le MWh (MégaWatttheure). Concrètement, l'Etat prendra directement en charge la moitié du prix de l'électricité qui dépasse ce seuil.

A titre d'exemple, une collectivité qui paye son électricité 100 € le MWh ne bénéficiera pas de cette aide.

A contrario, si une collectivité paye 190 € le MWh, soit 10 € au-dessus du seuil, l'État prendra en charge la moitié de ce dépassement, soit 5 € le MWh. Si une collectivité paye 280 € le MWh (100 € au-dessus du seuil), l'État payera 50 € le MWh...

Attention, cette aide sera toutefois plafonnée : au-delà de 500 € le MWh, le montant payé par l'État n'augmentera plus. Que l'on paye 500, 800 ou 1 000 € le MWh, l'aide de l'État sera de 160 € par MWh.

=) En 2021, les tarifs de la Ville, comme ceux de la CARO s'élevaient de 31,75 € à 80 € le MWh. En 2023, la plage de tarif s'étendra de 110 € à 460 € le MWh.

Grâce à l'amortisseur électricité, la Ville de Rochefort (budget principal) devrait bénéficier de la part de l'Etat d'une baisse directe sur sa facture d'électricité de 135 K€ en 2023 (réduction automatique qui sera affichée sur la facture) qui restera toutefois bien en deçà de la hausse constatée de l'énergie dans le budget de la Ville évaluée de + 1,8 M€ entre 2021 et 2023 (hors aide de l'Etat).

➤ **Le Filet de sécurité :**

Dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative n°2 pour 2022, une dotation de compensation dite « filet de sécurité » a été créée à destination des collectivités les plus en difficulté.

Cette dotation viendra compenser une partie de la hausse constatée en 2022 sur le budget de la commune : 50 % sur la revalorisation du point d'indice et 70% sur les dépenses d'énergie et d'alimentation supplémentaires.

Afin d'être éligible, la Ville de Rochefort doit répondre aux 3 critères cumulatifs suivants :

- ▶ avoir un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant du même groupe démographique,
- ▶ avoir une épargne brute 2021 inférieure à 22 % de ses recettes réelles de fonctionnement,
- ▶ constater une baisse d'épargne brute supérieure à 25 % en 2022 principalement du fait de l'augmentation de l'énergie, de l'inflation et du point d'indice.

=) La Commune répond déjà aux 2 premiers critères d'éligibilité, mais pour ce qui est du troisième critère, son épargne brute 2022 ne pourra être connue qu'après l'édition du compte de gestion définitif 2022. Cependant, dès qu'elle a eu connaissance des dépenses supplémentaires qui s'imposeraient à elle en fin d'année, la Ville de Rochefort a entamé rapidement des actions pour

les contenir et a fait des efforts pour les financer à budget constant. Cette bonne gestion pourrait la rendre inéligible à cette dotation.

Dans le cadre de la Loi de Finances 2023, cette dotation a été exceptionnellement reconduite pour aider les collectivités en 2023. Cette dotation viendra compenser une partie de la hausse des dépenses constatées en 2023 en énergie, électricité et chauffage urbain : elle représentera 50 % de la différence entre la hausse des dépenses constatées en 2022 en énergie, électricité, chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

Les conditions d'éligibilité ont été élargies afin de permettre à davantage de collectivités d'en bénéficier. Afin d'être éligible en 2023, la Ville de Rochefort doit répondre aux 2 critères cumulatifs suivants :

- ▶ Avoir un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant du même groupe démographique,
- ▶ Constaté une baisse d'épargne brute supérieure à 15 % en 2023 principalement du fait de l'augmentation de l'énergie, de l'inflation et du point d'indice.

=) La Commune répond déjà au premier critère d'éligibilité, mais pour ce qui est du deuxième critère, son épargne brute 2023 ne pourra être connue qu'après l'édition du compte de gestion définitif 2023.

➤ **Prorogation de la réduction des taux de l'accise sur la Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Electricité (TICFE) :**

Afin de contenir la hausse de l'électricité, la loi de finances 2022 avait mis en place pour une année une minoration de l'accise sur l'électricité (minoration des taux applicables au 1^{er} janvier 2022), dans la limite des minima fixés par la directive européenne sur la taxation de l'énergie. Cette Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, intégrant la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) et la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE), a été abaissée au 1^{er} février 2022 de 25,815 € le MWh à 1€ le MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36kW, et de 23,605€ le MWh à 0,5€ le MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36kW.

Cette mesure devait prendre fin au 31 décembre 2022. **Le gouvernement a annoncé un maintien de ce dispositif pour toute l'année 2023.**

=) La baisse de la TICFE à son minimum légal permet donc de réduire, en moyenne, le budget énergie 2023 de la Ville de Rochefort (budget principal) de - 100 K€.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROCHEFORT

Les hypothèses d'évolution des ressources pour ce budget 2023

1. Les concours financiers de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

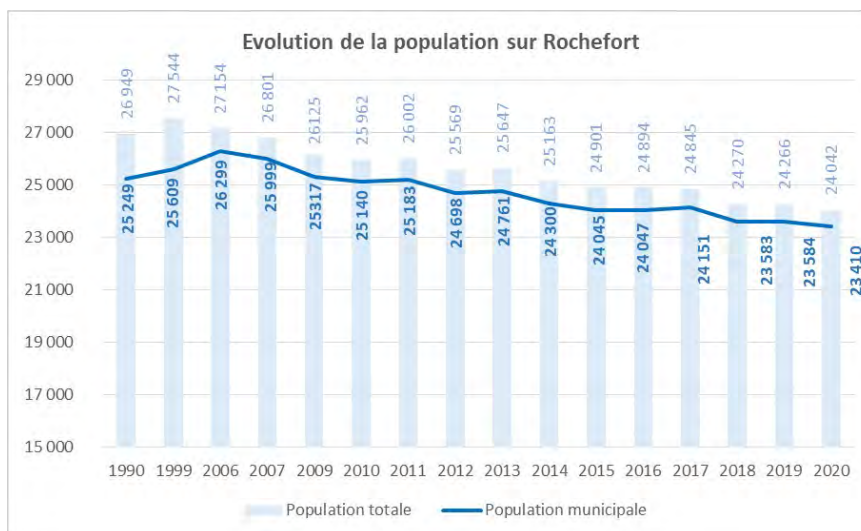
| | 2022 Notifications | 2023 Prévisions | Évolution 2022/2023 |
|---|-----------------------|--------------------|------------------------|
| Dotation Forfaitaire | 2 877 439 € | 2 853 509 € | -23 930 € |
| Dotation de Solidarité Urbaine | 1 460 105 € | 1 523 560 € | 63 455 € |
| Dotation Nationale de Péréquation | 688 905 € | 717 873 € | 28 968 € |
| Dotation Globale de Fonctionnement | 5 026 449 € | 5 094 942 € | 68 493 € |
| FPIC | 356 924 € | 350 000 € | -6 924 € |
| Total des concours de l'Etat | 5 383 373 € | 5 444 942 € | 61 569 € |

Les concours financiers de l'Etat seraient estimés en augmentation pour l'année 2023 de + 62 K€, grâce aux dotations de péréquation (la DSU et la DNP).

En parallèle, la DGF étant en partie assise sur la population totale, il devrait être constaté une baisse de la dotation forfaitaire (-24 K€).

L'INSEE vient de publier les résultats de la population légale en référence à la population millésimée de 2020 à 24 042 habitants. La Ville de Rochefort constate donc une diminution de la population entre 2021 et 2022 qui peut s'expliquer :

- par le taux moyen de personnes par logement est en constante diminution (familles monoparentales, retraités, ...) à 1,441 personne par foyer pour 2023,
- par les logements occupés par les touristes et les curistes ne sont pas comptabilisés dans la population légale.



2. Fiscalité directe locale :

Les bases fiscales

Les valeurs locatives cadastrales, qui constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sont revalorisées chaque année par l'Etat.

Cette revalorisation est forfaitaire. Elle relève d'un calcul automatique, publié par l'Insee, correspondant à l'inflation harmonisée constatée (IPCH) de novembre de l'année N-1 à novembre de l'année N.

Pour 2023, le coefficient de revalorisation forfaitaire a été déterminé par l'Etat à hauteur de +7,10 %.

| | Bases nettes 2022 Réelles* | Bases nettes 2023 Prévisionnelles |
|---|---------------------------------------|--|
| Taxe d'Habitation | 4 351 K€ | 4 660 K€ |
| <i>Sur les Résidences Secondaires</i> | 3 730 K€ | 3 995 K€ |
| <i>Sur les Logements Vacants</i> | 621 K€ | 665 K€ |
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties | 34 895 K€ | 36 886 K€ |
| Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties | 113 K€ | 121 K€ |

*Notification Etat 1288M - 2022

Les taux de fiscalité

Il n'est prévu **aucune augmentation de taux de fiscalité** directe locale en 2023, pour la 7^{ème} année consécutive.

| | Taux 2022 | Taux 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires | 15,67 % | 15,67 % |
| Taxe d'Habitation sur les logements vacants | 15,67 % | 15,67 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties | 53,64 % | 53,64 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties | 45,38 % | 45,38 % |

Le produit fiscal prévisionnel 2023 peut s'établir de la manière suivante :

Ainsi, à taux inchangé, une hausse attendue des recettes fiscales sous l'effet de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation :

| | Produit fiscal 2022* | Produit fiscal 2023 Prévisionnel |
|--|-----------------------------|---|
| Taxe d'Habitation | 682 K€ | 730 K€ |
| <i>Sur les Résidences Secondaires</i> | 585 K€ | 626 K€ |
| <i>Sur les Logements Vacants</i> | 97 K€ | 104 K€ |
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties | 16 891 K€ | 17 033 K€ |
| <i>dont ajustement coefficient correcteur (réforme TH)</i> | -1 827K€ | -1 936 K€ |
| Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties | 51 K€ | 55 K€ |
| Compensations fiscales TF | 1 314 K€ | 1 405 K€ |
| Produit fiscal total | 18 938 K€ | 20 040 K€ |

*Notification Etat 1288M – 2022

3. Fiscalité locale indirecte :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Les taux de la TLPE ne seront pas augmentés en 2023. Malgré tout, les commerçants continuent de réduire leur surface de publicité extérieure pour diminuer cette taxation et ainsi réduire la pollution visuelle. Le montant prévisionnel attendu en 2023 sera donc estimé à la baisse.

| | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022* | Prévision 2023 |
|------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| TLPE | 196 320 € | 235 533 € | 230 261 € | 200 000 € |

**Projet de CA 2022*

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE)

En 2023, les collectivités qui étaient bénéficiaires de la TCCFE percevront une part communale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2022 augmenté de +1,5 %, auquel sera appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021.

| | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022* | Prévision 2023 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| TCCFE/TICFE | 539 779 € | 552 102 € | 576 666 € | 585 000 € |

**Projet de CA 2022*

A partir de 2024, sans modification préalable, la part communale de la TICFE versée à la Ville de Rochefort sera calculée en tenant compte de l'évolution des quantités d'électricité fournies sur son territoire (c'est-à-dire en fonction des KWh acheminés par le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité pour le compte des différents fournisseurs concernés). La Ville devra donc s'attendre à une baisse de cette ressource (sobriété énergétique).

La Taxe d'Aménagement (TA)

La Loi de Finances Rectificative 2022 rendant facultative l'obligation d'un partage entre la Commune et l'EPCI, aucune perte de recettes à prévoir pour la Ville en 2023.

La TA est calculée en fonction de la surface taxable, de la valeur forfaitaire qui est actualisée chaque année et du taux communal (5 % pour Rochefort).

Compte tenu du nombre variable d'autorisations de construction d'une année sur l'autre, le montant de la TA peut connaître d'importantes fluctuations en fonction des projets d'urbanisme. Aussi, pour 2023, la prévision est maintenue à 200 K€ par prudence.

| | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022* | Prévision 2023 |
|----|-----------|-----------|-----------|----------------|
| TA | 207 837 € | 264 447 € | 397 684 € | 200 000 € |

**Projet de CA 2022*

4. Autres recettes :

Les droits de mutation (DMTO)

Il est prudent de considérer que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pourraient avoir atteint un niveau plancher, grâce au dynamisme du marché immobilier dans le département ces dernières années. Pour 2023, il est anticipé, de manière progressive, une baisse des volumes et des prix en raison du repli à la fois conjoncturelle (inertie du taux d'usure) et structurelle (remontée rapide des taux longs) de la distribution des crédits immobiliers.

| | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022* | Prévision 2023 |
|------|----------------|----------------|-----------------|-----------------------|
| DMTO | 1 170 733 € | 1 536 761 € | 1 502 445 € | 1 200 000 € |

**Projet de CA 2022*

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Il s'agit d'une dotation de l'Etat visant à rembourser la TVA payée l'année précédente sur certaines dépenses d'investissement. Au vu des investissements réalisés en 2022 et leur éligibilité ou non au dispositif, le montant du FCTVA 2023 s'établira autour de 1,4 M€.

| | CA 2020 | CA 2021 | Prévision CA 2022* | Prévision 2023 |
|-------|----------------|----------------|---------------------------|-----------------------|
| FCTVA | 1 065 058 € | 1 693 357 € | 1 350 001 € | 1 400 000 € |

**Notification 2022*

La redevance thermique

Le contrat de délégation de service public de l'établissement thermal de Rochefort a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2025, au groupe Eurothermes, exploitant privé actuel.

En 2022, la fréquentation de l'établissement s'est établie à 14 700 curistes contre 19 530 curistes avant Covid. Si la redevance thermique reversée à la Ville en 2019 a atteint 1,693 M€, elle est attendue pour 2023 à 1,393 M€. Cette estimation tient compte d'une fréquentation de 15 000 curistes sur l'année, taux maximal à ce jour envisageable, compte tenu désormais du manque structurel de médecins généralistes ou thermaux assurant les trois consultations obligatoires au cours de la cure thermique.

Les recettes de stationnement :

La Ville, en 2022, a révisé et adapté sa politique de stationnement pour répondre au mieux aux besoins des habitants, des pendulaires et des visiteurs. Depuis le 1^{er} juillet 2022, la Ville de Rochefort a étendu sa zone de stationnement payant passant de 1 700 places existantes à 2 700 places, proposant à ce titre des tarifs différents selon les zones utilisées.

Elle s'est dotée de 17 horodateurs supplémentaires pour couvrir le périmètre supplémentaire, portant ainsi le nombre à 89. Il est alors prévu une redevance pour 2023 de l'ordre de 1,2 M€ contre 1M€ en 2022 et 0,9M€ en 2021.

La politique tarifaire ajustée :

La Ville de Rochefort applique une revalorisation annuelle de ses tarifs proposés en matière de restauration scolaire, crèche, piscine, stationnement, concessions dans les cimetières, le stationnement payant, le droit de place, etc...

Ces évolutions de tarifs tiennent compte pour 2023 du niveau de l'inflation élevée, de l'évolution du coût réel du service rendu et des tarifs appliqués dans les autres collectivités. Ils seront soit maintenus, soit augmentés (à minima comprise entre 3 % et 10 %), soit supprimés.

Pour le scolaire et le périscolaire, la jeunesse (ti'mômes, ti'kids, ti'ados, séjours 6-15 ans) et le sport (leçons de piscine), la Ville de Rochefort veille à préserver les familles les plus modestes.

La coopération intercommunale

La Ville de Rochefort exerce des missions pour le compte de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) dans le cadre de diverses coopérations mises en œuvre depuis 2016. Ces mutualisations avec la CARO représentent une enveloppe de recettes pour la Ville d'environ 646 K€.

5. Subventions

3,363 M€ de subventions d'investissement ont été notifiées et pourront être perçues en 2023 selon l'avancement des projets réalisés. Les principales opérations financées pour 2023 seront :

| | Coût total du projet HT | Total des subventions attendues | Quote-part de subventions perçues en 2023 |
|--|--------------------------------|--|--|
| Restauration de la Maison Pierre Loti | 13,523 M€ | 9,975 M€ | 1,912 M€ |
| Création de deux terrains de foot synthétiques | 2,001 M€ | 1,155 M€ | 625 K€ |
| Réhabilitation de l'ancien hôpital civil Saint-Charles | 6,609 M€ | 1,200 M€ | 446 K€ |
| Réalisation d'un nouveau forage F4 | 2,466 M€ | 806 K€ | 292 K€ |

Les dépenses qui s'imposent à la Ville de Rochefort

1. Une inflation record pesant sur les dépenses de la Ville :

L'inflation constatée sur les prix à la consommation en 2022 vient impacter fortement des dépenses des collectivités pour 2023, et ce, même à volume constant.

Par leur structure et composition, les **charges à caractère général** constituent le premier poste de dépenses impactées par l'inflation :

- ✓ le carburant,
- ✓ les matières premières,
- ✓ le coût des assurances,
- ✓ l'entretien des équipements publics,
- ✓ les clauses de révision des prix des marchés publics (contrats de DSP, maintenance...),
- ✓ ...

Ces charges représentaient en 2022 une enveloppe de 6,448 M€, une évolution globale au niveau de l'inflation représenterait donc un surcoût de 271K€.

De plus, l'inflation va se traduire par une augmentation très forte des coûts des **projets d'investissement**, du fait :

- ✓ des entreprises qui répercutent les hausses des prix des matières premières, de l'énergie et des carburants sur les devis qu'elles proposent aux collectivités,
- ✓ de la pénurie des entreprises pour répondre favorablement aux marchés publics.

Ainsi, les plans de financement, sur lesquels les projets ont été bâtis, augmentent significativement avec, à titre d'exemple, le surcoût de près de 3 M€ pour les travaux de rénovation de la Maison Pierre Loti.

Cela peut remettre en question ou décaler, de fait, certains projets d'investissement prévus pour les prochaines années.

2. Une explosion des dépenses d'énergie :

En matière d'**énergies**, la hausse estimée du budget « fluide » (Budget principal) entre 2022 et 2023 représente + 1,308 M€, réévaluée à 1,073 M€ avec la prise en compte des aides de l'Etat.

Afin de se protéger de la variation des prix des marchés de fournitures d'électricité et de gaz, la Ville de Rochefort passe ses achats d'énergie par un groupement d'achat de l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Publics) pour une durée de 3 ans, ce qui lui permet malgré tout de limiter la hausse de l'énergie par rapport à d'autres collectivités :

En 2021, les tarifs de l'électricité pour la Ville s'évaluaient entre 31,75€ le MWh et 80 € le MWh. En 2023, la plage de tarif s'étendra de 110 € à 460 € le MWh.

Pour le gaz, le coût moyen du MWh était en moyenne de 38 € le MWh pour la Ville de Rochefort. En 2023, le coût moyen passera pour la ville de Rochefort à 154 € le MWh. Cela représente une augmentation du gaz pour la ville de Rochefort de 300 % en moyenne.

La ville de Rochefort est particulièrement touchée par l'augmentation du coût du gaz, due au renouvellement de son contrat en juillet 2022.

Plusieurs facteurs nationaux et internationaux cumulés expliquent cette tendance haussière des prix de l'énergie :

- ✓ la guerre en Ukraine : ce conflit d'ampleur international a débuté en février 2022 ;
- ✓ une dégradation du parc nucléaire français : début septembre 2022, seuls 24 des 56 réacteurs français étaient en service, les autres étant en arrêt pour maintenance programmées ou suite à des problèmes de corrosion non prévus ;
- ✓ une sécheresse météorologique qui a affecté les cours d'eau utilisés pour le refroidissement des réacteurs et qui a conduit à une réduction de la puissance du parc nucléaire et hydraulique ;
- ✓ un coût de l'électricité indexé sur celui du gaz ;
- ✓ une augmentation du prix du quota d'émissions de CO2 sur le marché européen (20 €/t fin 2020 contre 100 €/t aujourd'hui).

3. Les augmentations en matière de personnel :

Sur le plan national, le gouvernement a mis en place différentes mesures depuis 2022, pour atténuer les effets de l'inflation galopante, qui génèrent des incidences financières 2023, avec un effet en année pleine, sur la masse salariale de la Ville de Rochefort :

- ✓ **Une hausse mécanique du SMIC au 1^{er} janvier 2023 prévue à + 1,8 %** (contre +0,9 % au 1^{er} janvier 2022). Deux revalorisations exceptionnelles sont intervenues aussi en cours d'année 2022 dès lors que l'inflation dépasse les 2 % :
 - + 2,6 % au 1^{er} mai 2022, ce qui a eu pour effet le relèvement du traitement minimum dans la fonction publique territoriale à l'indice majoré 352,
 - + 2 % au 1^{er} août 2022 concernant tous les agents contractuels relevant du droit privé (apprentis, PEC...).
- ✓ **L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique à 3,5 %** au 1^{er} juillet 2022. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, le dernier dégel en date du point d'indice était de 1,2 % en deux temps : 0,6 % le 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % le 1^{er} février 2017.
- ✓ A l'instar des revalorisations indiciaires des premiers échelons de catégories C en janvier 2022, est entrée en vigueur en septembre 2022 **une revalorisation salariale des débuts de carrière des catégories B,**
- ✓ Au 1^{er} janvier 2022, **les auxiliaires de puériculture** titulaires de la fonction publique territoriale ont été **reclassés en catégorie B,**
- ✓ Reconduction de la **Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA)** en faveur des agents territoriaux dont le traitement indiciaire ne progresse pas suffisamment au regard de l'inflation, en l'absence de nouvelles mesure de revalorisation salariale. Cette mesure s'adresse aux titulaires mais aussi aux contractuels de droit public. Le montant de cette indemnité s'élève à 11,72 K€ pour la Ville de Rochefort.

L'impact financier de ces mesures nationales dans le budget de la ville de Rochefort en année pleine est estimé à + 752 K€ (hors GIPA).

4. Les intérêts de la dette variable en hausse :

En 2023, une attention particulière sera portée :

- ✓ **sur la hausse continue et importante des intérêts de la dette variable** de la collectivité qui va impacter de manière significative le budget de fonctionnement de la Ville de + 183 K€ en charges d'intérêt supplémentaires (selon anticipations estimées en janvier 2023).

| Annuité par année | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Prévision 2023* |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Capital remboursé sur la période | 3 060 K€ | 2 847 K€ | 2 948 K€ | 3 170 K€ | 3 268 K€ |
| Intérêts payés sur la période | 586 K€ | 513 K€ | 455 K€ | 418 K€ | 603 K€ |
| Annuités - Budget principal | 3 646 K€ | 3 360 K€ | 3 403 K€ | 3 588 K€ | 3 871 K€ |
| Capital remboursé sur la période | 182 K€ | 186 K€ | 189 K€ | 192 K€ | 185 K€ |
| Intérêts payés sur la période | 44 K€ | 38 K€ | 33 K€ | 27 K€ | 25 K€ |
| Annuités - Budgets annexes | 226 K€ | 224 K€ | 222 K€ | 219 K€ | 210 K€ |
| Capital remboursé sur la période | 3 242 K€ | 3 033 K€ | 3 137 K€ | 3 362 K€ | 3 453 K€ |
| Intérêts payés sur la période | 630 K€ | 551 K€ | 488 K€ | 445 K€ | 628 K€ |
| Annuités - Tous budgets | 3 872 K€ | 3 584 K€ | 3 625 K€ | 3 807 K€ | 4 081 K€ |

*Annuités théoriques (hors nouveaux emprunts encaissés en 2023 et hausse des taux d'intérêts)

Après un contexte de taux historiquement bas depuis quelques années, les conditions financières se durcissent et les taux de marché sont devenus très volatiles.

Si la diversification des index (fixe ou variable), recommandée par Finance Active lors du dernier audit 2022, est à hauteur de 25 % de taux variable minimum, cette proportion doit rester, toutefois, minoritaire dans l'encours de dette :

- A taux fixe, les intérêts sont connus et peu sensibles aux variations des marchés financiers, ce qui permet de sécuriser les frais financiers sur les années à venir. Les contrats d'emprunts sont, néanmoins très onéreux lors de remboursement par anticipation et plus chers que le taux variables dans la mesure où ils intègrent les risques potentiels à venir.
- A taux variable, les montants d'intérêts varient en fonction du contexte de marché qui a été très attractif ces dernières années et a permis de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Ces contrats d'emprunts variables sont, quant à eux, remboursables par anticipation avec des frais d'indemnités limités.

Au 01/01/2023, 26 % de la dette totale de la Ville de Rochefort est à taux variable et 11 % en taux Livret A.

Au budget primitif 2023, le montant de l'emprunt nécessaire pour financer le programme d'investissement 2023 sera important. En effet, la Ville a moins emprunté ces dernières années pour pouvoir générer une capacité d'emprunt supplémentaire. Une partie du résultat 2022 et des subventions nouvelles, notifiées au cours de l'année 2023, seront affectées à la réduction de cet emprunt d'équilibre 2023.

A compter de 2023, il conviendra de contractualiser des emprunts les mieux-disants et les plus favorables au regard du contexte volatil.

Les actions mises en place pour maintenir les équilibres

1. Une situation saine résultant d'une gestion déjà rigoureuse :

Depuis plusieurs années, la Ville de Rochefort assure une continuité de service public, tout en maintenant ses objectifs de bonne gestion financière, à savoir :

- ✓ Une prospective financière équilibrée sur 4 ans,
- ✓ Des évolutions de dépenses contenues,
- ✓ Des taux de fiscalité inchangés depuis 2016,
- ✓ Un encours de dette maîtrisé pour financer ses projets d'investissement, avec une capacité de désendettement inférieur à 10 ans,
- ✓ Un excédent au titre du résultat de l'exercice précédent équivalent à 1 ou 2 mois de dépenses réelles pour financer les fluctuations de recettes (redevance thermique par exemple), le paiement des annuités de la dette...

2. Des priorités fixées pour contenir la hausse des dépenses de fonctionnement et maintenir une gestion prudente des finances de la Ville :

Pour faire face à cette inflation record, à l'augmentation des prix de l'énergie et l'augmentation continue de la dette variable et afin de conserver une stabilité financière, la Ville de Rochefort a dû se doter d'un cadre budgétaire strict pour ce budget 2023 en :

- ✓ proposant des enveloppes budgétaires par directions afin de réduire de 1 M€ le volume des dépenses de fonctionnement,
- ✓ priorisant les actions à mener dans chaque délégation,
- ✓ demandant un effort de réduction des charges de personnel de -200 K€ par an pour les trois prochaines années,
- ✓ ramenant le Plan Pluriannuel d'Investissement à 40 M€ sur 2023-2026.

3. Les mesures engagées par les différents services de la Ville pour atteindre les objectifs :

Les services de la Ville font preuve d'une adaptation permanente pour garantir le niveau de service public et répondre à la demande de réduction des coûts du budget de fonctionnement :

Service informatique :

- Mise en place de groupements d'achat pour obtenir de meilleures conditions pour les forfaits mobiles et la location de photocopieurs,
- A partir de 2023, installation progressive de la suite bureautique gratuite OnlyOffice sur les postes informatiques.

Affaires scolaires :

- Mutualisation du personnel des écoles et l'annualisation du temps de travail amenant une partie des équipes à travailler sur d'autres équipements municipaux (piscine, jeunesse, musée, SCEL...) pendant les périodes de vacances scolaires et permettant ainsi de répondre aux besoins des services publics.

Services techniques :

- Réalisation de travaux en régie moins coûteux, permettant un meilleur suivi des chantiers et une plus grande réactivité notamment pour les travaux d'entretien de bâtiments (électricité, maçonnerie, couverture, peinture, menuiserie, chauffage, signalétique) et du parc de véhicules,
- Achats privilégiés de véhicules électriques au sein du parc, permettant ainsi de limiter l'impact financier du carburant,
- Réalisation en interne de missions de conduite d'opérations et de maîtrise d'œuvre par le bureau d'études de la Ville : la réhabilitation du bâtiment Europe, dont la maîtrise d'œuvre a été réalisée entièrement en régie, en est une bonne illustration.
- Définition d'un schéma directeur immobilier par un bureau d'études permettant d'avoir une gestion optimisée du patrimoine communal qui s'inscrit dans une logique d'économie circulaire applicable dès que possible. La durée de vie des équipements et des matériels est ainsi prolongée et la réparation est privilégiée au remplacement.
- Optimiser les moyens des services techniques et les coûts en développant les coopérations et les prêts de matériels entre la CARO et la Ville mais également entre la Ville et d'autres communes.

Espaces verts :

- Optimisation de l'arrosage grâce au système de gestion centralisée installée en 2022 : l'arrosage se déclenche automatiquement en fonction de la pluviométrie des années passées mais aussi du moment présent. Cet équipement permet de réduire la tension sur le réseau d'eau de la Ville.
- Evolution des pratiques vers du fleurissement durable et d'une gestion différenciée des espaces verts permettant ainsi de limiter les tontes et les arrosages,
- Création d'une production végétale et développement du bouturage afin de limiter les achats. La commercialisation des bégonias est également relancée après avoir été en suspens en raison de la pandémie.

Tranquillité publique :

- Depuis 2022, la mission de capture des animaux errants, en lieu et place d'une entreprise privée, est gérée en régie directe par des agents habilités du service propreté de la Ville. Ainsi, la mobilisation de moyens internes à la Ville a permis une économie de plus de 30 K€ sur une année.
- La pose des illuminations de Noël de la ville est également réalisée par les services de la Ville en lieu et place d'un prestataire extérieur (à partir du 3 octobre 2022 puis un démontage à partir du 2 janvier 2023),

Des subventions aux associations :

- Pour rappel, toutes les subventions aux associations avaient été maintenues pendant la crise Covid afin de les soutenir dans ce passage difficile. Un dialogue avec les associations s'est tenu, au regard de leurs activités et de leur capacité financière, afin de déterminer la diminution possible de la subvention municipale et de la compléter, pour certains partenaires, d'un soutien à leurs investissements.

Des groupes de travail de réflexion organisationnelle :

- La Ville de Rochefort mène une campagne de réduction de ses coûts de fonctionnement à long terme. 6 groupes organisationnels ont été créés, en 2022, avec comme objectif de réfléchir aux éventuels changements à opérer par la collectivité, autour des thématiques suivantes :
 - Associations et clubs sportifs,
 - Gestion du domaine public,
 - Mécénat,
 - Actions sociales et de la jeunesse, régie et tarifications,
 - Sports, espaces verts et propreté,
 - Pôle « moyens généraux » pour la gestion des locaux, du courrier, du nettoyage et de la logistique, du mobilier et des véhicules ainsi que de la politique d'achats.

4. Les propositions RH initiées sur le plan local :

L'évolution des dépenses de personnel est liée au nombre de postes ouverts mais aussi à la politique en matière de ressources humaines qui est développée au sein de la collectivité (action sociale, maintien et acquisition de compétences, qualité de vie au travail...).

Pour rappel, les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacements dans le cadre du travail, équipements de sécurité, adhésions à certaines missions du CDG 17...).

Sur le plan local, la Ville de Rochefort :

- ✓ va poursuivre sa démarche de mise en adéquation des ressources humaines avec les projets validés en Conseil Municipal, d'homogénéisation des processus et de réévaluation des organisations,
- ✓ continuera d'accompagner les agents dans l'acquisition et le renforcement des compétences qui sont autant une source de développement que d'économies à long terme,
- ✓ préservera la qualité de vie au travail des agents qui reste une composante commune à l'ensemble de ces démarches.
- ✓ placera la santé des agents au cœur des démarches des ressources humaines (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien...) afin de garantir un service public efficient.

A noter que l'attractivité de la fonction publique est érodée surtout depuis la crise de covid : salaires et perspectives de carrières peu séduisantes, processus de candidature trop complexe ou trop compétitif, métiers sous tension....

Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, le nombre total d'agents s'élève à 384 contre 394 au 1^{er} janvier 2022 (hors saisonniers et remplacements).

| | | Au 1 ^{er} janvier 2022 | Au 1 ^{er} janvier 2023 |
|------------------------|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Nombre d'agents | | 394 | 384 |
| dont | Titulaires | 323 | 334 |
| | Stagiaires (avant titulaires) | 31 | 12 |
| | Contractuels | 15 | 17 |
| | Emplois aidés | 25 | 21 |

Il est constaté une baisse des effectifs de la Ville s'expliquant par le non-remplacement de 8 agents titulaires partis à la retraite ou ayant quitté la collectivité.

Les mouvements entre stagiaires et titulaires s'expliquent principalement par la pérennisation de ces emplois au sein de la direction de l'enfance en 2021 puis titularisés en 2022.

La masse salariale sera contenue sur l'exercice 2023 afin de respecter l'effort de baisse attendu sur les charges de personnel.

5. Les actions d'économies d'énergie menées par la collectivité :

Afin de répondre aux réglementations qui s'imposent ou s'imposeront aux collectivités :

- le **décret tertiaire** qui oblige la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (bâtiment de plus de 1000 m²) de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et de 60 % en 2050,
- le **plan de sobriété énergétique** du 6 octobre 2022 qui met en œuvre des mesures phares afin de réduire de 10 % d'ici 2024 les consommations,
- le **changement climatique et à la neutralité carbone** : La France souhaite sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050,

La Ville de Rochefort s'est engagée depuis 30 ans dans une politique de réduction de sa consommation énergétique :

- en remplaçant les éclairages existants et procédant à une optimisation informatique dans les bâtiments publics : à titre d'exemple, le relamping progressif des éclairages en LED de l'Hôtel de Ville ainsi que la division par 3 du nombre de serveurs informatiques ont permis de réduire de 40 % la consommation électrique du bâtiment depuis 2011. Au tarif de l'électricité en 2023, cela représente une économie de 30 K€ sur le budget annuel,
- en remplaçant l'éclairage public : 54 % du parc d'éclairage public est désormais équipé de foyers LED (2 866 foyers sur un total de 5 300 foyers lumineux sur la voie publique). Grâce à ce relamping et à la coupure nocturne, les dépenses d'électricité pour l'éclairage public sont passées de 262 K€ en 2014 à 168 K€ en 2021. Les investissements pour le relamping de l'éclairage public vont se poursuivre jusqu'à ce que tout le parc soit équipé de foyers LED en 2026,
- en renouvelant les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire : au bâtiment du Polygone, par exemple, les chaudières ont été remplacées et les préparateurs d'eau chaude sanitaire supprimés, ce qui a permis un gain de 74 000 KWh, soit une baisse de 15 % de la consommation énergétique et une économie de 10 K€ par an,

- en rénovant thermiquement certains bâtiments : à titre d'illustration, l'abandon de la Maison des Associations au profit du bâtiment Europe, entièrement rénové, permet un gain énergétique de 50 % sur ces locaux utilisés par les associations : 74 KWh/m²/an pour la Maison des Associations contre 37 KWh/m²/an dans le bâtiment Europe.

D'autres investissements anciens ont même permis la production d'énergie renouvelable en autoconsommation ou revendue sur le réseau :

- ✓ 12 centrales solaires photovoltaïques sur la Ville qui assurent une production de 360 KWc/an,
- ✓ Des équipements solaires thermiques sur la piscine, le camping, la capitainerie et la Maison de l'enfance,
- ✓ Une production biomasse avec la chaufferie des serres municipales au bois déchiqueté et le réseau de chaleur des Fourriers.

Le contexte actuel de fortes tensions sur l'énergie, n'a fait qu'inciter la Ville à accélérer encore sa politique en matière d'économie d'énergie et a proposé de nouvelles mesures incitatives à mettre en place à court terme :

Pour la piscine :

- Fermeture de la piscine pendant 9 semaines consécutives : du 19 décembre au 19 février inclus au lieu de 2 semaines avant à Noël et de la fermeture technique en février (1 semaine) et en septembre 10 jours.
- Activité « Bébés nageurs » interrompue depuis la Toussaint,
- Réduction de 1 °C des températures de l'eau et de l'air (mesure déjà appliquée), portant ainsi l'eau à 27 °C, l'air ambiant à 25 °C et l'air des vestiaires/sanitaires à 23 °C.

Pour tous les bâtiments :

- Baisse de 1°C à 2°C dans la grande majorité des équipements publics (locaux administratifs, équipements culturels, locaux associatifs...) et à 19 °C dans les bureaux,
- Arrêt des appareils producteurs d'eau chaude sanitaire (sauf pour les douches),
- Démarrage tardif, arrêt précoce et adaptation de la période de chauffe des bâtiments publics en fonction de la rigueur climatique,
- Finalisation du diagnostic énergétique réalisé en partenariat avec la Banque des Territoires sur la base de son plan « mille écoles ».

Pour tous les bâtiments scolaires :

- Abaissement du chauffage de 1 °C à 2 °C prévu dans les établissements scolaires ainsi qu'une réduction de la période de chauffe,
- Réduction des points d'eau chaude, selon les possibilités.

Pour les équipements sportifs :

- Réduction de la température de 1°C dans les vestiaires et la suppression du chauffage dans les espaces de pratiques sportives, avec une optimisation du temps de chauffage au regard de l'occupation réelle des locaux,

- Les clubs, utilisateurs à titre gratuit, des équipements sportifs sont sensibilisés aux éco-gestes.

Informatiquement :

- A compter de novembre, des mises à jour et des sauvegardes en journée sont réalisées pour mettre d'éteindre le maximum de postes informatiques en dehors des heures de bureaux,

L'éclairage public :

- Durée d'extinction élargie dans les faubourgs.

Les illuminations de Noël :

- Faible diminution en quantité et en durée de fonctionnement car les équipements municipaux sont équipés d'ampoules LED qui sont très peu consommatrices (environ 8 000 kWh contre 14 0000 kWh pour la patinoire),

Les services de la Ville de Rochefort travaillent également pour :

- **sensibiliser en 2023 au quotidien** par les éco-gestes des agents aux rencontres BIEN et aux rencontres thématiques (obligatoire pour les nouveaux arrivants) ;
- **promouvoir l'écologie numérique** avec les Cyber CleanUp Day et la diffusion de messages sur les postes informatiques (campagne TILT) ;
- **rencontrer également les chefs d'établissements** pour les sensibiliser, les accompagner dans leurs démarches d'économies d'énergie ;
- **réaliser un travail de benchmarking** auprès des musées nationaux et des experts qui pourront être sollicités pour envisager d'autres investissements qui permettraient de réduire les consommations énergétiques du bâtiment tout en préservant les collections ;
- **engager des études** pour la création d'un réseau de chaleur dans le cadre du projet de requalification du site Saint-Charles, qui permettra de valoriser la chaleur des thermes ;
- **étendre** le réseau de chaleur à Airbus ;
- **optimiser la ressource en eau**, en conduisant une étude pour rénover le système d'arrosage du terrain de football du Petit Marseille ;
- **acquérir** un robot tondeuse pour le Polygone afin d'optimiser l'entretien du terrain et de dégager du temps de travail agent pour d'autres missions ;
- **conduire** une étude pour le remplacement des ouvrants vitrés du bassin de la piscine ;
- **se diriger** vers des projets d'autoconsommation collective (production et répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement), avec le Gymnase du Polygone dont l'investissement est à l'étude.

LES PARTENARIATS

Les partenariats de la Ville de Rochefort

Mécénat et convention de souscription avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de la Maison Pierre Loti

Afin de faire face aux dépenses liées à la restauration de la Maison de Pierre Loti, la Ville de Rochefort s'est associée à la Fondation du patrimoine.

En 2017, la Fondation a collecté 27 000 € destinés au financement de la restauration de la collection d'armes orientales et d'objets en métal. En 2018, plus de 400 donateurs ont soutenu la restauration du plafond de la mosquée avec une collecte de 163 000 €.

Actuellement, une nouvelle campagne est en cours avec pour objectif de collecter 150 000 € destinés à financer la restauration de la salle Renaissance.

Ces dons viennent s'ajouter au Loto du patrimoine (390 000 €) pour la réfection du plafond de la Mosquée et aux actions de mécénat du Crédit Agricole (150 000 €).

Action Cœur de Ville (ACV), devenue Opération de Revitalisation de Territoire(ORT)

La Ville poursuivra la mise en œuvre du programme d'actions sur 2023 toujours à travers ses projets phares que sont la restauration de la Maison de Pierre Loti et la reconversion de la friche de l'ancien hôpital Saint-Charles.

Le programme Action Cœur de Ville sera prolongé jusqu'en 2026 (au lieu de 2022). L'Etat devrait communiquer le nouveau cadre d'intervention début 2023 en vue d'un avenant de la convention ORT mi 2023.

Les dispositifs contractuels portés par la CARO dont Rochefort peut bénéficier

Contrat de ville

L'avenant au Contrat de Ville de Rochefort (Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques), qui avait déjà été prorogé par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2022, l'a à nouveau été jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette prolongation a permis de réaliser une évaluation synthétique du Contrat 2015-2022 en vue de l'écriture du nouveau Contrat de Ville qui sera opérationnel dès le 1er janvier 2024. En 2023, ce travail de co-construction autour du nouveau Contrat sera mené avec les nombreux partenaires du territoire.

En 2022, 15 projets ont été conduits sur Rochefort Océan dans ce cadre avec un cofinancement de la CARO à hauteur de 94 550 € :

| Thématiques | Actions |
|------------------------------------|---|
| Réussite éducative | - Programme de réussite éducative (CCAS Rochefort) |
| Développement économique et emploi | - Jardin partagé et collectif « Restez pas planté » (Régie Inter Quartiers « Riq'Ochets) - Accompagnement renforcé pour l'obtention du permis de conduire B (Vivreactif) - Accompagnement à la location de 2 roues (Vivreactif) |
| Santé | - Les jardins de l'utopie (La Boussole) |
| Lien social et citoyenneté | - Conseil citoyen (CS culturel Primevère Lesson) - Implication des jeunes dans la vie de leur local, S'portez vous bien, chantier jeune, activité linguistique (AAPIQ) - Actions pour la citoyenneté et le lien social (CS culturel Primevère Lesson) - Labo numérique (Les petits débrouillards) - Cités débrouillardes – la science en bas de chez toi (Les petits débrouillards) |
| Culture et éducation | - Voyage in situ dans les quartiers (Théâtre de la Coupe d'Or) - B.A.C.H. (Il Convito) - Les p'tits bouquineurs (Collège Lafayette) - Passeurs d'images 2022 – Rochefort (Fonds Audiovisuel de Recherche) |

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le CISPD constitue le cadre de concertation en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. En 2022, il a permis d'acquérir des dispositifs de protection pour la police municipale (gilets pare-balle et caméra piéton).

Un contrat local contre les violences sexuelles et sexistes (CLVSS) a été signé le 8 mars 2022. Une maison de l'égalité, dont l'animation sera assurée par le CCAS, ouvrira ses portes en 2023.

Contrat Local de Santé (CLS)

Le CLS de la CARO sera signé courant 2023 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces Contrats, qui ont vocation à couvrir tous les champs de la santé, s'articulent autour de 3 grands axes :

- Poursuivre les efforts de lutte contre la désertification médicale,
- Participer à structurer et à renforcer l'offre de soins du territoire,
- Favoriser l'action et la coordination des opérateurs de santé.

Sur Rochefort Océan, en accord avec l'ARS, il sera centré sur certains enjeux qui reflètent plus particulièrement les actions initiées par la CARO dans sa lutte contre la désertification médicale :

1. Faciliter et promouvoir la venue de jeunes internes sur le territoire : soirée accueil Inventa Ro, collocation internat de ville, favoriser la formation des maitres de stage universitaires, Participation au collège national des généralistes enseignants...
2. Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire : accueil, accompagnement et mise en réseaux des nouveaux médecins, création de cabinets médicaux à destination de la médecine libérale ou thermale, accompagnement des projets de santé des communes, création d'un espace recruteur ...
3. Projet de santé de collaboration professionnelle et soins coordonnés : création de maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) à Rochefort et à Tonnay-Charente, création d'un centre de santé porté par l'Union Mutualiste Rochefortaise, accompagnement de la création d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) sur le territoire Rochefort Océan, prescription médicale d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)...
4. Accompagner le développement des ressources en santé mentale du territoire : préventions des addictions, création d'un Conseil Local en Santé Mental, promotion de la prise en charge des troubles des conduites alimentaires (TCA)...
5. Développer l'offre de formation en santé sur le territoire : création d'un pôle de formation supérieur en Santé, ...

Cette stratégie sera déclinée en un programme d'actions dont certaines sont déjà mises en œuvre sur le territoire par la CARO ou d'autres acteurs, et proposera également de nouvelles actions à développer.

Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le PLIE permet aux personnes les plus fragiles d'être accompagnées, de manière personnalisée, vers un emploi durable ou une formation qualifiante.

En 2022, l'objectif était de 335 personnes à suivre par les 4 référents de parcours PLIE. De plus, les deux chargés de relations entreprises ont animé un réseau de plus 150 entreprises pour accueillir les participants du PLIE en emploi et/ ou en stage.

Un nouveau protocole PLIE sera mis en œuvre sur la période 2022/2026 à l'échelle de la CARO et de la CdA de La Rochelle pour un montant de 1 625 000 € de FSE+ (Fonds Social Européen +). Les opérations menées dans ce cadre ont toujours pour vocation d'accompagner les publics fragiles de manière personnalisée pour favoriser une reprise d'emploi et/ou une qualification et de mobiliser les employeurs pour faciliter les recrutements et les intégrations en entreprises.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Les CRTE sont des cadres contractuels entre l'Etat et les EPCI élaborés sur la base des projets de territoire de ces derniers.

Le CRTE de la CARO a été signé en octobre 2021 alors que débutait la démarche d'élaboration du Projet de territoire. Il s'appuie sur une stratégie locale articulée autour de 3 grands axes :

- Créer une unité territoriale : services aux habitants, mobilités,
- Préserver et valoriser les richesses du territoire : cadre environnementale, valorisation du patrimoine, adaptation au changement climatique, économie circulaire, agriculture, sobriété et efficacité énergétique
- Innover et rayonner au-delà du territoire de la CARO : développement économique, offre de formation.

En 2023, un avenant au CRTE sera signé pour intégrer les orientations du Projet de territoire et adapter le programme d'actions.

L'inscription des projets de la Ville au CRTE permettra de mobiliser plus facilement des crédits d'Etat, et notamment la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), comme ce fut le cas, par exemple, sur le Pumptrack et les terrains de football synthétiques en 2022.

Les contractualisations avec la Région Nouvelle-Aquitaine

- **Contrat de redynamisation et de cohésion 2018-2021**

Le Contrat de Redynamisation et de Cohésion 2018-2021 a pris fin le 31 décembre 2022.

Au total, il a permis de mobiliser 1 861 221 € de crédits régionaux pour le financement 7 projets portés par la Ville :

- Forage des Thermes,
- Restauration de la Maison Pierre Loti,
- Restauration de l'église Saint-Louis,
- Refonte de la scénographie de l'ANAMAN (Musée de l'Aéronautique Navale),
- Construction de la maison de santé pluridisciplinaire,
- Refonte du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP),
- Scénographie du quai aux Vivres.

- **Le Contrat de Développement et de Transition 2022-2026**

Le Contrat de Développement et de Transition sera signé officiellement début 2023. Toutefois, il entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier. Comme le Contrat de Redynamisation et de cohésion, il s'appuie sur des orientations stratégiques définies par les EPCI signataires (CARO, CdA Royan Atlantique, CdC du Bassin de Marennes et CdC de l'île d'Oléron) :

- Accompagner les dynamiques d'innovation, de structuration de filières, de modernisation du modèle économique, de transition des entreprises et d'élévation des compétences : soutien au développement de l'innovation et des filières, mutation de l'économie touristique, relocalisation de l'agriculture et organisation des filières courtes, développement de la formation en adéquation avec les besoins du territoire,

- Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants : confortement des centres villes et centres bourgs dans leurs fonctions, accès à la santé et aux soins, accès à un habitat approprié et économe en énergie, mobilités du quotidien, offre artistique, culturelle, sportive et de divertissement,
- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et bâti : valorisation/ restauration/ protection des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, préservation/promotion du patrimoine bâti et architectural,
- Préserver la qualité de l'environnement, protéger les populations face aux risques naturels et soutenir l'adaptation du territoire face au changement climatique : réduction/valorisation des déchets, sobriété énergétique, lutte contre les risques naturels.

Les programmes européens

- **Programme Leader 2014-2020**

La programmation au titre du programme Leader 2014-2020 s'est poursuivie au cours de l'année 2022. Elle s'achèvera à la fin du 1^{er} semestre 2023. Le programme devra être soldé au plus tard le 31 décembre 2025, date limite pour le versement des subventions.

En 2022, dans le cadre de ce programme, la Ville s'est vue octroyer une aide pour la création d'un parcours santé dans le Parc de la Forêt. En 2023, 2 nouvelles aides devraient lui être accordées pour la réfection des allées du Jardin de la Marine et l'organisation de l'Année Loti.

- **Volet territorial des Fonds européens 2021-2027**

La candidature conjointe de la CARO, de la CdA Royan Atlantique, la CdC de l'île d'Oléron, la CdC de Marennes et le PETR Marennes Oléron a été retenue par la Région pour le portage et l'animation de fonds européens issus de la programmation 2021-2027. Elle conduit à la constitution d'un nouveau GAL (Groupe d'Action Locale), constitué d'acteurs publics et privés des 4 EPCI concernés et dénommé « Iles et pertuis Charentais ».

Ce nouveau programme permettra de financer les projets de la Ville qui s'inscriront dans les axes d'intervention suivants :

- Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial : offre touristique qualitative et durable, préservation des patrimoines naturels et bâtis,
- Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants : équipements et services de proximité, offre culturelle, habitat, mobilités durables,
- Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales : innovation, nouvelles filières à fort potentiel, alimentation durable, économie circulaire,
- Transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais : économie circulaire, identité maritime, adaptation au changement climatique, qualité des eaux.

Le début de programmation de ces fonds est attendu pour le 2^{ème} trimestre 2023.

Contrat de proximité 2022-2026 avec le Département de la Charente-Maritime

Courant 2022, le Département de la Charente-Maritime a engagé une démarche de contractualisation avec les EPCI.

Les **Contrats de proximité 2022-2026** ont pour objectifs de rendre plus lisibles et plus efficaces les collaborations entre le Département, les communes et les intercommunalités, de témoigner d'une ambition et d'une vision commune et de fixer le cadre de la mise en œuvre des projets de territoires.

Signés par le Département, les EPCI mais également les communes, les Contrats de proximité s'articuleront autour de 13 domaines d'intervention :

- Autonomie / grand âge
- Accès à la médecine générale
- Logement / habitat
- Insertion / action sociale
- Droit de l'enfance
- Jeunesse
- Exemplarité énergétique
- Protection environnementale
- Infrastructures / mobilités
- Politique de l'eau
- Sécurité
- Tourisme
- Sport / culture

Les travaux d'élaboration de cette nouvelle contractualisation sont en cours en vue d'une adoption du Contrat en mars 2023.

Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027

Le nouveau CPER n'identifie pas de projet porté par la Ville. 3 projets communautaires qui seront structurants pour son développement y sont toutefois inscrits :

- La création d'un pôle de formation supérieure dans le cadre de la reconversion du site de l'hôpital Saint-Charles,
- Le développement du pôle aéronautique industriel de l'Arsenal,
- L'aménagement des abords du Pont Transbordeur, côté Rochefort notamment.

LES PROJETS DE LA VILLE DE ROCHEFORT

PRESERVER LE CADRE PATRIMONIAL DE ROCHEFORT

REQUALIFICATION DES FRICHES EN CŒUR DE VILLE

Sur la base du **projet d'aménagement urbain** finalisé au printemps 2022, un permis d'aménager a été déposé pour les abords du site de la friche Saint-Charles en cœur de ville pour laquelle les aménagements s'étendront jusqu'en 2026.

Les travaux de désamiantage et de démolition du site de l'ancien **hôpital Saint-Charles** ont débuté à l'automne 2022 pour une durée d'un an. Une dépollution ponctuelle des sols aux hydrocarbures sera réalisée sur le secteur ouest du site.

La SEMPAT a déposé un permis de construire pour la **réhabilitation de la « Porte »**.

Une étude est en cours pour évaluer la **faisabilité d'un réseau de chaleur** sur le site à partir notamment de l'eau des thermes et la géothermie.

Une étude de programmation pour la création du **pôle de formation** a été lancée par la CARO. L'équipe de maîtrise d'œuvre sera sélectionnée en 2023. L'ouverture du pôle de formation est prévue pour la rentrée universitaire 2026/2027.

La partie sud de **l'hôpital de la Marine** a été acquise par le groupe François 1^{er} en vue de la création de 180 logements dont la commercialisation a déjà débuté avec 109 réservations à fin 2022. Le désenclavement de ce site et la nécessité d'aménager un accès adapté à ces nouvelles habitations nécessiteront le réaménagement de certains espaces publics sur la base de l'étude urbaine.

LES AMENAGEMENTS URBAINS

La Direction des Aménagements Urbains assure l'entretien courant des **infrastructures** et de la **voirie** et les grands projets de **renouvellement d'espaces publics**. Cela comprend le patrimoine voirie tendant qui s'oriente une plus grande végétalisation des espaces, la mise en accessibilité de l'espace public, l'entretien des chaussées, la création d'aménagements cyclables et la réalisation de travaux à la demande des habitants... Elle réalise également en régie, la signalisation routière de la Ville ainsi que de la signalisation routière horizontale sur les 19 communes de la CARO ayant conventionné avec la Ville.

Différents chantiers spécifiques verront le jour en 2023 :

- Initialisation du réaménagement de la **rue Grimaux** (entre les rues Peltier et Loti), aux abords de la Maison Pierre Loti : végétalisation de l'espace public, élargissement des trottoirs et traitement qualitatif de l'ensemble
- Végétalisation de l'îlot central de **l'avenue LaFayette**
- Programme de réfection et d'amélioration des trottoirs **dans les faubourgs**
- Réaménagement de la rue Thiers entre **les rues Grimaux et LaFayette**

Un travail sera également conduit avec le Département de la Charente-Maritime pour le **déclassement de certaines voies départementales du centre-ville**, notamment celles entourant le site de Saint-Charles, et permettre ainsi à la Ville de réaliser les aménagements nécessaires à leur reconversion.

LE DEVELOPPEMENT DE LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

La réflexion en matière de **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales** (GIEP) nécessite une approche transversale car elle touche à la fois au pluvial, aux aménagements urbains et aux espaces verts.

Au niveau de la Ville, elle est systématisée : chaque aménagement ou réaménagement urbain fait l'objet d'une attention particulière afin de :

- s'adapter au changement climatique en luttant contre les inondations à l'occasion d'événements pluvieux intenses,
- créer des îlots de fraîcheur,
- offrir une ambiance plus verte, moins minérale,
- préserver la biodiversité,
- faciliter la recharge des nappes phréatiques.

En 2023, des aménagements spécifiques seront réalisés :

- **Rue Grimaux** avec la végétalisation des trottoirs et des façades,
- La désimperméabilisation et végétalisation de **l'avenue LaFayette**,
- La végétalisation de la **rue Courbet**.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de création d'un Pôle d'échange multimodal à la gare de Rochefort, la CARO initiera, en 2023, une action spécifique pour **inciter les habitants du quartier de la gare à désimperméabiliser et déracorder leurs parcelles du réseau pluvial**.

Si la GIEP permet des économies sur la réalisation d'aménagements urbains, elle entraîne cependant un surcroît d'activité du service Espaces verts pour la réalisation et ensuite l'entretien des nouveaux espaces végétalisés créés.

Par ailleurs, dans un souci **d'optimisation de la ressource en eau**, une étude sera conduite en 2023 pour rénover et mieux gérer le système d'arrosage du terrain de football du Petit Marseille

LES ESPACES VERTS

L'entretien des espaces verts de la Ville s'articule autour de différentes activités :

- **L'entretien des 150 ha espaces verts**, qu'il s'agisse des parcs et jardins (25 ha) ou d'espaces naturels : tonte, fertilisation, scarification, taille, plantation. 9 ha d'espaces verts sont externalisées sur les quartiers Libération, Petit Marseille, Bois Bernard, Vauban, Salaneuve et Charpentier (marchés publics avec des entreprises d'insertion du territoire). La Ville a développé ces dernières années une **gestion différenciée** des espaces et s'applique à sélectionner des espèces végétales adaptées au territoire et faciles d'entretien (espèces locales, résistance à la sécheresse...). La commune apporte également une attention particulière à son **patrimoine arboré** (12 000 arbres d'alignement et d'ornement) à la fois en termes de surveillance mais aussi de valeur patrimoniale.

- La **production végétale** permettant d’embellir la Ville de Rochefort.
- **L’entretien courant du mobilier urbain** (potelets, passerelles, arceaux vélo, bancs, clôtures...), en régie pour le petit mobilier.
- L’entretien du **réseau d’arrosage** dont sont équipés certains espaces publics.
- L’entretien des 27 **aires de jeux, plateaux sportifs, terrains multisports et agrès** qui nécessitent un suivi important pour en garantir la sécurité.
- Le stockage et l’entretien de **plantes de décoration** utilisées lors de manifestations diverses.
- L’entretien des **espaces publics des zones communautaires** situées sur Rochefort (Arsenal des mers, abords du Transbordeur, zones d’activité...) et d’autres sites communautaires hors Rochefort (déchetteries...) dans le cadre de la convention de mutualisation avec la CARO.

En 2023, certains aménagements spécifiques seront réalisés :

- Le réaménagement du **rond-point du Brillouet** avec la plantation d’essences indigènes,
- Les travaux pour la création des 2 **terrains de football synthétiques** à la Gélinerie (début des travaux en avril 2023 pour une livraison en août),
- Le remplacement de la **passerelle dans le parc La forêt** pour des raisons de sécurité,
- La **remise en état des allées du Jardin de la Marine**,
- **L’aire de jeu du Petit Marseille** qui sera déplacée vers un emplacement à proximité qui permettra une meilleure conservation de l’équipement.

Par ailleurs, avec 1 500 variétés différentes, le **Conservatoire du Bégonia** constitue la plus importante collection mondiale de bégonias. Il assure le suivi scientifique et la conservation de la collection. Il en organise la visite pour le grand public et commercialise certaines espèces de bégonias.

LA GESTION ET L’ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

En 2022, la Ville s’est dotée d’un **schéma directeur immobilier** afin d’avoir une connaissance poussée du patrimoine communal et de son état. Il permettra aux élus de faire des choix de restauration de bâtiments voire de procéder à la vente de certains équipements qui ne sont plus adaptés.

Les travaux d’entretien courant et de préservation du patrimoine communal se poursuivront en 2023 :

- Après la rénovation des vestiaires agents, des sanitaires et du local ménage, les travaux de rénovation du **groupe scolaire Herriot** se poursuivront avec le réaménagement de l’espace de préparation chaude et de la plonge du groupe scolaire Herriot pour garantir la sécurité alimentaire des élèves et l’installation d’un ascenseur dans l’école élémentaire dans le cadre de l’ADAP (Agenda d’Accessibilité Programmée).
- Des bacs dégraisseurs seront installés dans les **cantines et les foyers des équipements sportifs**.
- Des travaux d’entretien courant sur différents **équipements sportifs** : remplacement des ouvrants dans les **vestiaires du club d’athlétisme**, réfection de la toiture de la **piscine** et

traitement des carrelages entourant les bassins pour les rendre moins glissants, réfection des douches du **dojo du polygone**.

- Le déploiement du **contrôle d'accès** sur les bâtiments se poursuivra facilitant ainsi l'intervention des services de la Ville sur tous les bâtiments. Les disconnecteurs des **chaudières** seront contrôlés et remplacés le cas échéant. Différentes mises aux **normes électriques** seront réalisées et les armoires électriques obsolètes seront remplacées. Une partie des **remparts** située derrière le dancing « Chez Mylène » sera nettoyée. La **mise en accessibilité** des bâtiments communaux se poursuivra dans le cadre de l'ADAP. Les aménagements pour la mise en œuvre **Plan Particulier de Mise en Sécurité** (PPMS) seront finalisés avec une couverture de tous les établissements scolaires en fin d'année. Les **équipements de sécurité** (extincteurs, éclairages de secours) seront contrôlés et renouvelés le cas échéant. La mise en conformité des **ascenseurs** et des **ERP** sera réalisée.

Depuis 2021, le service d'entretien des locaux de la Ville est mis à disposition de la CARO par voie de convention. Il assure l'entretien des locaux du patrimoine de la Ville hors enfance.

LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

La Ville est soumise au **Décret Tertiaire** qui vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments ou groupes de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à hauteur de :

- ⇒ - 40% à échéance 2030
- ⇒ - 50% en 2040
- ⇒ - 60% en 2050

45 sites communaux sont concernés.

Les investissements en matière de rénovation énergétique se poursuivront en 2023 avec :

- La réalisation **d'audits énergétiques** (15 bâtiments concernés),
- La poursuite du **relamping** avec l'installation de foyers Led, tant pour l'éclairage public que pour l'éclairage des bâtiments, et le déploiement d'une gestion centralisée de l'éclairage,
- Le **remplacement de chaudières** par des modèles plus performants (2 remplacements par an),
- **L'extension du réseau de chaleur existant** avec le raccordement d'Airbus (30% des besoins du site), ce qui permettra d'atteindre le rendement maximum de la chaufferie bois et rendra le réseau plus attractif et plus compétitif par rapport au gaz. Les études se poursuivront pour examiner l'opportunité et la faisabilité d'un nouveau réseau qui permettrait de couvrir 100% des besoins d'Airbus,
- Sur le **Musée Hébre de Saint-Clément**, des panneaux photovoltaïques ont été installés fin 2022 et une réflexion est en cours pour réduire l'ensoleillement du bâtiment en été et limiter l'usage de la climatisation. La conservation des œuvres impose un certain nombre de contraintes en matière de température et d'hygrométrie. En 2023, un travail de benchmarking pourra être effectué auprès des musées nationaux et des experts pourront être sollicités pour envisager d'autres investissements qui permettraient de réduire les consommations énergétiques du bâtiment tout en préservant les collections,

- En collaboration avec le théâtre de la Coupe d'Or, les horaires de chauffe ont été mis en adéquation avec les horaires d'exploitation, la centrale de traitement d'air sera régulée avec l'apport d'air extérieur, le relamping en Led sera engagé et les pistes d'isolation du bâtiment seront étudiées,
- Etude d'opportunité et de faisabilité pour des installations photovoltaïques en autoconsommation au **camping du Rayonnement**.

OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE A LA POPULATION

L'ETAT-CIVIL, LES ELECTIONS ET LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Ces cinq dernières années, différentes dispositions législatives ont généré des activités supplémentaires pour les agents de l'état civil et des affaires diverses, sans compensation financière de l'Etat :

- Depuis 2017, les **demandes de changement de prénom** mais également, depuis juillet 2022, **de nom de famille**, sont traitées par les services d'état civil des mairies et non plus par les juges aux affaires familiales des tribunaux judiciaires.
- Fin 2017 également, **l'établissement des PACS** a été transféré des tribunaux d'instance aux mairies. L'état civil se charge non seulement de l'enregistrement des PACS (en concurrence avec les notaires), mais également de l'enregistrement des dissolutions et des modifications de PACS. Suite à la suppression du Tribunal d'Instance de Marennes, les dissolutions des PACS enregistrés avant le transfert par ce tribunal sont aussi traitées par le service d'état civil de Rochefort.
- La plateforme COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil), qui permet désormais la dématérialisation des **demandes d'actes** par les services de l'Etat et les notaires, engendre une multiplication des demandes (82 demandes par jour en moyenne à Rochefort).
- Le renforcement de l'activité de la maternité de Rochefort, du fait de la fermeture des maternités de Saint-Jean d'Angély et Royan, a également conduit à une **augmentation du nombre d'actes de naissance et de reconnaissance** établis à Rochefort.
- Il faut noter aussi une très **forte hausse du nombre de décès** enregistrés à Rochefort en 2021 et 2022 par rapport aux années précédentes en raison du covid, d'un vieillissement de la population, de l'arrivée aux grands âges de la génération du baby-boom et de l'augmentation du nombre de maisons de retraite et de résidences seniors à Rochefort et sur les communes alentours.
- Depuis l'été 2021, il est constaté au niveau national une **très forte demande de titres d'identité**. La quantité insuffisante de dispositifs de recueil, concentrés en outre dans un nombre limité de communes du fait de la déterritorialisation des demandes (seulement 27 communes équipées en Charente-Maritime), a conduit à une augmentation importante des délais d'obtention d'un titre d'identité.

Actuellement, la Ville de Rochefort est la seule commune de la CARO dotée de **stations biométriques** pour l'enregistrement des demandes et la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports. Elle accueille donc la population des 25 communes de la CARO, mais également celle d'autres communes beaucoup plus éloignées, en raison de la saturation des autres villes équipées de dispositifs de recueil. En 2022, les 3 stations de Rochefort auront délivré plus de 10 000 titres, soit une moyenne de 200 titres par semaine. Les délais pour l'obtention d'un rendez-vous avec le service sont aujourd'hui de 70 jours en moyenne. Il faut en outre compter 4 à 5 semaines pour obtenir son titre, en fonction du délai d'instruction et de fabrication par les services de l'Etat.

Afin d'assurer la campagne de recensement de la population sur les mois de janvier et février, chaque année, la Ville **enquête 8 % des adresses de la commune**, soit environ 1 200 adresses et un suivi tout au long de l'année du **fichier des adresses et de la nature des bâtiments et habitations** est réalisé par 2 agents, en plus de leurs autres missions à l'état civil.

LE CIMETIERE

En 2022, **55 nouvelles cavurnes et un second jardin du souvenir** ont été réalisés dans l'espace cinéraire, afin de répondre au choix croissant de la population pour la crémation.

La réglementation en vigueur ne permettant plus aucune extension du cimetière actuel pour créer des tombes « classiques », la Ville mène un important et régulier travail de **reprise des concessions abandonnées ou non renouvelées** (environ 80 par an), pour permettre l'attribution de nouveaux emplacements.

Les **restaurations des monuments funéraires** présentant un intérêt architectural ou historique restent suspendues, l'association Vivractif qui les réalisait depuis plusieurs années n'ayant plus de tailleur de pierre pour encadrer ces travaux.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les terrains à bâtir pour de l'habitat sont maintenant pratiquement introuvables sur Rochefort. Le service Urbanisme instruit de moins en moins de permis de construire de maisons individuelles. Mais le **cadre de vie rochefortais reste attractif**. Un phénomène de gentrification et de vieillissement de la population semble s'installer avec des valeurs immobilières qui ont considérablement augmentées ces dernières années rendant l'accession à la propriété difficile pour une partie de la population. Malgré tout, le **nombre de ventes est en augmentation** (900 ventes en 2021, 926 en 2022). La Ville est donc amenée à répondre de plus en plus souvent aux sollicitations des notaires pour produire les documents nécessaires à l'établissement des actes de vente (certificats d'urbanisme, régularisations de constructions sans autorisation, arrêtés d'alignement...).

LA REVITALISATION EN MATIERE D'HABITAT

Les différents programmes en cours permettront de développer l'offre en **habitat collectif** (projets sur les anciens hôpitaux, Ilots des fleurs, place de la Galissonnière...).

Bien que leur nombre reste stable, la Ville manque de **logements sociaux** : avec un taux de 21,97 % au 1^{er} janvier 2021¹, elle est déficitaire mais non prélevée du fait de son éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine dans la mesure où le seuil réglementaire a été relevé à 25 %.

2023 sera la dernière année de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** menée par la CARO. Depuis son lancement en 2019, 136 propriétaires occupants ont bénéficié d'aides pour la rénovation de leur logement et 32 propriétaires bailleurs ont été soutenus pour remettre en état leurs logements dégradés ou très dégradés à l'échelle de la CARO. Les propriétaires de logements vétustes, en centre-ville, ont été contactés afin d'être incités à faire des travaux d'amélioration et de

¹ Au moment de la rédaction de ce ROB, le taux de logements sociaux au 1^{er} janvier 2022 n'a pas encore été communiqué par les services de l'Etat mais devrait se vraisemblablement se situer entre 21% et 22%.

mises aux normes. Certains d'entre eux n'ont pas répondu favorablement à ces sollicitations. C'est pourquoi, en 2023, une **Opération de Restauration Immobilière (ORI)** sera lancée pour la Ville par la CARO sur une quinzaine d'immeubles pour contraindre par une déclaration d'utilité publique les propriétaires à réaliser des travaux ou à vendre leur bien.

En matière de **lutte contre l'insalubrité**, le service Hygiène est souvent sollicité notamment sur le suivi de la situation de certaines personnes en difficultés.

L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC

Le service Propreté de la Ville assure quotidiennement la **propreté de tout le domaine public communal** (trottoirs, fil d'eau, bordures...) :

- balayage/lavage des espaces publics (plus de 200 km de fils d'eau de voirie).
- collecte des 700 corbeilles et poubelles,
- suivi des 94 distributeurs de propreté canine,
- capture des animaux errants,
- nettoyage de l'espace public après les manifestations,
- collecte et traitement des déchets des services municipaux,
- suivi de la prestation externalisée de nettoyage du marché.

En 2022, cela représentait 1 280 tonnes de déchets collectés et traités.

Par ailleurs, la Ville poursuivra ses actions ponctuelles de communication et de sensibilisation liées à la **propreté urbaine**.

L'ANIMATION DE LA RELATION CITOYENNE ET LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Le **service Proximité** travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des services de la Ville et de la CARO pour répondre aux demandes individuelles des habitants (1 600 demandes traitées par an en moyenne) et organiser des réunions de concertation ou d'information avec les habitants sur les projets d'aménagement portés par la ville.

De nouveaux **outils numériques au service de l'information et de la participation citoyenne** sont en cours d'élaboration :

- une cartographie qui permettra de recenser les différents services présents sur la Ville,
- un outil d'alerte qui permettra d'adresser des notifications aux habitants des informations sur les événements qui pourraient avoir un impact sur leur quotidien (tempête, grève, travaux...).

Le **Fonds de participation des habitants** a été peu mobilisé ces dernières années en raison de la crise Covid. En 2023, il s'agira de réactiver cette aide financière destinée à financer les projets d'habitants.

La ville accompagne la mise en place de **jardins collectifs et/ou familiaux** et assure le suivi des demandes des jardins déjà en place. Un nouveau jardin sur le quartier du Petit Marseille, porté par la régie interquartiers et soutenu par la Ville, ouvrira en 2023.

L'espace associatif partagé, situé rue de la République, héberge aujourd'hui une trentaine d'associations. Elles y trouvent un lieu d'accueil pour leurs adhérents ou d'autres publics, y domicilient leur siège social et y bénéficient de services (photocopieurs...).

L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

La Ville soutient de nombreuses associations du **secteur social et socio-éducatif** :

- La Ville de Rochefort et le CCAS mettent à disposition de l'AAPIQ des moyens humains pour l'animation de la **Maison France Services**. La Ville apporte également un appui logistique et financier. La Maison accueille en moyenne 18 personnes par jour dont la moitié vient pour les permanences du CCAS ou de la Délégation Territoriale. Les services sollicités dans le cadre de France Services sont majoritairement liés aux démarches de la CAF, du pôle emploi, des impôts, de la CARSAT, de la CPAM...
- Dans le cadre de l'étude concernant la **prévention de la délinquance**, un groupe de travail sera mis en place pour répondre collectivement aux problématiques repérées.
- Les actions engagées dans les **quartiers prioritaires et de veille** en faveur des enfants et des jeunes (CLAS-PRE-Séjours, camps, locaux jeunes, projets culturels...) se poursuivront en 2023.
- La Ville de Rochefort, conjointement avec le CCAS pilote et anime un groupe de suivi sur l'accueil des **réfugiés ukrainiens** et met à disposition des logements municipaux.
- La Ville participe à la mise en place d'une nouvelle démarche contractuelle engagée par la CAF avec la CARO : la **Convention Territoriale Globale (CTG)**. Cette Convention sera élaborée en partenariat avec les communes de la CARO, pour répondre à un projet de territoire sur les thématiques : « Petite enfance / enfance - jeunesse-parentalité / inclusion numérique - animation sociale et familiale ». La signature de cette convention est prévue en 2023. Afin de définir les orientations de cette CTG, plusieurs séminaires avec élus et techniciens seront organisés au cours du premier trimestre 2023.

Les activités du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se poursuivront également en 2023 :

- En matière de **santé** avec :
 - o Des **parcours prévention santé (PPS)** pour les personnes les plus éloignées des soins sur orientation des partenaires locaux avec pour objectif de les amener vers une démarche de bilan de santé. En 2022, trois PPS (dont un sénior) ont permis d'accompagner 20 personnes.
 - o Des **réunions d'information mensuelles** à destination des salariés et bénévoles des associations et institutions partenaires pour les sensibiliser sur certaines thématiques sociales. En 2022, 10 réunions ont rassemblé près de 300 participants.
- En matière de **d'inclusion numérique** grâce à un conseiller numérique dédié dont l'objectif est de rendre les habitants, rencontrant des difficultés, autonomes sur leurs démarches administratives. Il assure des rendez-vous individuels ou des ateliers collectifs sur 4 sites différents (Gélinerie, Palais des Congrès, Maison France Service et CCAS). Cette animation s'inscrit dans une politique d'accès aux droits et a permis d'accompagner 80 personnes en 2022 lors de 623 rendez-vous.
- En matière de **réussite éducative** avec le portage du **Plan de Réussite Éducative** rochefortais qui permet d'accompagner, chaque année, entre 120 et 140 enfants et jeunes des quartiers Politique de la Ville (QPV) : parcours individualisés, accès à des activités sportives ou de loisirs... Les Clubs Coup de pouce se poursuivent pour faciliter l'expression des enfants de maternelle, la totalité des écoles en QPV ayant maintenant leur club.

- En matière **d'accès aux droits** par l'accueil et l'orientation de 10 050 personnes physiques et 20 500 appels téléphoniques reçus à l'accueil général, et en fournissant une adresse postale aux personnes qui en ont besoin (220 personnes domiciliées au CCAS).
- En matière **d'aides facultatives** :
 - o En ouvrant des droits sur étude de situation à **l'épicerie sociale** La Boussole.
 - o En aidant aux **paiements de factures** (énergie, ordures ménagères, eau...).
 - o En attribuant des **chèques d'accompagnement personnalisé** qui permettent aux personnes de faire leurs courses dans les magasins rochefortais.
- En matière **d'accompagnement social** : 4 travailleurs sociaux accompagnent chaque année 150 à 200 personnes sur des problématiques budgétaires ou de maintien dans leur logement. Un co-accompagnement des locataires les plus fragiles est également proposé dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec l'OPH Rochefort Habitat Océan.
- En matière **d'autonomie**, le CCAS porte le **service d'accueil d'information et d'accompagnement** (SAIA) en informant et orientant les personnes âgées et leur entourage de la CARO sur les services et les prestations dont elles peuvent bénéficier. Par ailleurs, il organisera en 2023 un nouveau **forum des aidants familiaux**.
- En matière de **maintien à domicile** en proposant aux personnes âgées ou handicapées différents services à coût maîtrisé :
 - o Un service **d'aide à domicile** (29 000 heures réalisées en 2022),
 - o Un service de **transport accompagné** (pour des RV médicaux par exemple),
 - o Du portage de repas : 24 000 repas par an préparés par la Cuisine Rochefort Océan et distribués par la Poste. Une tarification très sociale a été mise en place en 2022 pour les bénéficiaires des minimas sociaux.
 - o Une offre de **téléassistance** en lien avec La Poste déployée depuis février 2022,
- En matière de **maintien du lien social** pour les personnes âgées avec le **programme Rochefort Seniors** : activités ludiques et culturelles (sophrologie, musée, médiathèque...) et service de restauration dans les locaux du CCAS deux jours par semaine (23 personnes en moyenne).
- En matière de **promotion de l'égalité femmes/hommes** par le recrutement d'une coordinatrice à mi-temps et par la **Maison de l'égalité** qui ouvrira ses portes le 8 mars 2023 : elle constituera un lieu ressource, unique en Charente-Maritime, offrant différents outils et actions de promotion de l'égalité femmes / hommes, à destination du grand public et des acteurs du territoire (entreprises, administration, éducation nationale...). Elle proposera des animations sur site mais également hors les murs dans une démarche d' « aller vers ».

LES SERVICES DE L'ENFANCE, DE LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES

Rochefort dispose d'une large offre grâce à différentes structures **d'accueil de la petite enfance** que ce soit de type halte-garderie ou crèche, qu'elles soient municipales, associatives, hospitalières ou privées. La Ville possède une crèche collective, une halte-garderie et un relais petite enfance. Les tarifs sont adaptés aux ressources des familles bénéficiaires selon un barème établi par la CAF, qui apporte son soutien financier au fonctionnement des structures de la petite enfance.

Les **15 écoles** de la Ville, regroupées en 8 groupes scolaires (élémentaires et maternelles), accueillent environ 1 500 enfants par année scolaire.

La Ville offre également **7 accueils périscolaires** (le 8^{ème} est assuré par l'AAPIQ) regroupant entre 270 et 350 enfants par soir. 140 agents sont mobilisés pour faire fonctionner ces équipements et ces services au quotidien.

Durant la **pause méridienne**, au sein des écoles publiques et privées, des co-animations sont proposées aux enfants par une équipe pluridisciplinaire comprenant des ATSEM, des agents techniques, des animateurs de la Ville et des animateurs associatifs sous convention avec des partenaires locaux. Durant ces temps, des actions pour favoriser **l'inclusion de tous les enfants**, y compris en situation de handicap, sont mises en place avec l'aide des agents et d'animateurs spécialisés.

Chaque jour, 900 repas, confectionnés et distribués par la Cuisine Rochefort Océan, sont servis aux enfants dans les **restaurants scolaires**. Des **actions éducatives** sont menées régulièrement avec le personnel et les partenaires : découvrir des saveurs nouvelles, manger des productions locales, devenir plus autonome, respecter chacun, mais aussi apprendre à lutter contre le gaspillage alimentaire quotidiennement (assiette témoin, couverts de service plus petits, tri sélectif et collecte des biodéchets...).

Les écoles sont également dotées de quelques 200 **postes informatiques et des équipements multimédias** (écrans, vidéo projection...).

Le service Enfance, en lien avec les services techniques, réfléchit régulièrement à l'adéquation entre l'évolution des effectifs et les bâtiments scolaires affectés. Il s'agit d'adapter et d'optimiser l'utilisation des locaux en veillant à améliorer la qualité d'accueil des enfants. Ainsi, une **sectorisation des écoles** répartie les enfants sur la ville de manière équilibrée sur la base de 2 critères principaux :

- Projection des prévisions à 2 ou 3 ans en cohérence avec les naissances, les nouveaux projets immobiliers et les capacités d'accueil de chaque groupe scolaire.
- Optimisation de l'utilisation des bâtiments, désaffectation partielle de certains locaux au profit d'utilisation d'espaces par d'autres organismes (autisme 17, service jeunesse, association des parents d'élèves..).

Des dispositions nationales ont permis, en 2022, de redéfinir les modalités d'accueil, de reconnaître les métiers des agents de l'enfance et de la petite enfance et de soutenir les équipes, notamment par :

- la **revalorisation de la rémunération des auxiliaires de puériculture** (mise en valeur du métier tant qualitatif et quantitatif),
- **l'analyse des pratiques** réalisées en 2021/2022 par les assistantes maternelles, les auxiliaires de puéricultures, les ATSEM ont permis d'accompagner les professionnels-les dans leurs missions réalisées au quotidien (en application du décret de 2018 sur le statut des professionnels de la petite enfance),
- la co-construction d'un **référentiel « ABC de la collaboration ATSEM enseignants-tes »** avec la participation des ATSEM, des représentants de parents d'élèves et de l'Éducation Nationale.

La **mutualisation du personnel** des écoles et **l'annualisation du temps de travail** amènent une partie des équipes à travailler sur d'autres équipements municipaux (piscine, jeunesse, musée, SCEL...) pendant les périodes de vacances scolaires et permettre ainsi de répondre aux besoins des services publics.

Enfin, la Ville finalisera en 2023 sa démarche de **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (PPMS) qui est un dispositif réglementaire mis en place sur l'ensemble de ses écoles afin de se préparer à des situations de risques majeurs tels que chimique, d'incendie, terrorisme. Cette démarche devra être également déployée dans les services Petite Enfance.

LES ANIMATIONS AU SERVICE DE LA JEUNESSE

Les deux **locaux jeunes** connaissent une fréquentation croissante (12 300 heures réalisées en 2022). L'année dernière, les adolescents ont participé à la rénovation du local de La Gélinerie. Un espace partagé a été ouvert à côté de ce local permettant l'organisation de différentes permanences au plus près des habitants et des jeunes du quartier (Mission, Locale, CCAS, DTAS...).

Les **animations « Quartiers d'été »**, avec le soutien de l'État, ont connu une très bonne fréquentation en 2022 (238 jeunes et 4 326 heures réalisées) avec une amélioration notable de la parité des jeunes.

Durant les vacances scolaires, les **séjours vacances** (5 séjours organisés en 2022) et les animations **TiVac** (10 969 heures réalisées en 2022) seront reconduits en 2023.

Le **Bureau d'Information Jeunesse** (BIJ), espace d'accueil et d'information à destination des jeunes et de leurs familles, a également connu une bonne fréquentation en 2022. Des permanences « hors les murs » sont régulièrement tenues dans divers établissements scolaires et autres (plusieurs centaines de jeunes concernés).

La Ville continuera à accompagner l'accès à des pratiques sportives et culturelles en faveur des 6-18 ans grâce aux **coupons sport** et aux **chèques culture** utilisables pour l'adhésion aux associations rochefortaises (226 jeunes aidés en 2022).

La **Fête de la jeunesse**, qui a rassemblé environ 2 000 personnes de tous les quartiers et de tous milieux sociaux l'année passée, sera reconduite.

Le dispositif **Fonds Local d'Aides aux Initiatives des Jeunes** (FLAIJ) se poursuivra pour soutenir les projets culturels, sportifs, humanitaires... portés par des jeunes rochefortais.

Le **skatepark** et le **pumptrack** sont très fréquentés. Ils contribuent à faire du Stade Rouge un lieu de loisirs partagé et intergénérationnel pour les Rochefortais et non rochefortais...L'équipement fait référence dans la Région. Un contest sera à nouveau organisé en 2023.

Par ailleurs, la Ville souhaite développer le dispositif « **savoir rouler à vélo** » en formant ses animateurs et en travaillant sur un projet d'équipement qui serait réalisé sur le site du Stade Rouge. Ce circuit « routier » à destination des enfants serait accessible librement : il pourra non seulement être utilisé par les écoles sur le temps scolaire mais également par l'ensemble des familles. Le projet est à l'étude et s'intègre complètement dans les démarches des mobilités douces portées par la CARO.

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET SPORTIF

L'ANIMATION ET LA MEDIATION CULTURELLES

Le **Musée Hébreu de Saint-Clément** et le **Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine** (CIAP) proposent, tout au long de l'année une ouverture au public, des animations et des événements à destination de publics spécifiques (scolaires, personnes en situation de handicap...) et une politique événementielle. Le fonctionnement de ces équipements nécessite différentes compétences (accueil, surveillance, médiation, gestion des collections...) mais également une gestion technique quotidienne des bâtiments labellisés Tourisme et Handicap pour les 4 types de déficiences. En 2022, le Musée et le service du Patrimoine ont accueilli 18 185 visiteurs.

Le **label Musée de France**, tout comme le **label Ville d'Art et d'Histoire**, imposent un certain nombre d'obligations :

- le suivi quotidien des collections : opérations de restauration, gestion des prêts, cession de droits à l'image (à titre gratuit ou onéreux) ;
- l'étude des œuvres et sa valorisation au travers d'expositions ou de publications ;
- l'enrichissement des fonds avec la réalisation d'achats d'œuvres et d'objets réguliers ;
- la médiation avec le public notamment par l'organisation d'événements spécifiques souvent co-construits avec d'autres organismes (Education Nationale, associations, Office de Tourisme...) mais aussi par des expositions temporaires et des publications ;
- un service éducatif dédié aussi bien pour les musées que pour le patrimoine de la Ville ;
- la participation à différents réseaux d'acteurs culturels ;
- l'obligation de recruter du personnel formé aux missions des musées et du service du patrimoine.

La convention Ville d'Art et d'Histoire arrivera à échéance en 2024. 2025 sera donc une année de bilan de cette convention et d'élaboration d'un nouveau projet à horizon 2034.

Ces actions contribuent à la connaissance et à la notoriété du musée mais aussi de la Ville auprès d'experts, du grand public, de même que la participation de la Ville aux manifestations nationales telles que les Journées du Patrimoine, la Nuit des musées, le printemps des cimetières, le mois de l'Architecture, les Rendez-vous au jardin...

En 2022, la Ville s'est faite le relais, au niveau local, de la politique gouvernementale « **Pass Culture Jeunes** » qui permet aux 15-17 ans de bénéficier d'un crédit annuel pour accéder à des sorties culturelles, des biens culturels ou des offres numériques. Ce Pass est en place également au Théâtre de la Coupe d'Or, au Musée de la Marine et dans différentes librairies.

Par ailleurs, la Direction des Affaires Culturelles suit et accompagne dans leurs projets les **associations culturelles** de la Ville : Pyramid, théâtre de la Coupe d'Or, festivals Stéréoparc et Sœurs Jumelles...

2023 sera l'année Loti et célébrera le centenaire de la mort de Pierre Loti (10 juin 1923). De nombreux événements sont prévus à cette occasion :

- Des **expositions** organisées par le Musée Hèbre et le Service du Patrimoine :
 - o « Un collège nommé Pierre Loti » (de décembre 2022 à décembre 2023) qui, par le biais de documents d'archives et d'une animation en 3D, présente de manière dynamique et pédagogique l'évolution du bâti et l'histoire du collège qui a vu passer sur ses bancs depuis, 190 ans, la plupart des Rochefortais, dont le plus célèbre Pierre Loti ;
 - o Du 1^{er} février au 15 avril, une exposition participative au Musée Hèbre : 6 classes de Rochefort ont travaillé avec un scénographe pour construire une exposition de qualité « musée » ;
 - o Du 10 juin au 30 septembre « Le voyage de la Flore entre 1872 et Julien Viaud devient Pierre Loti » sur le voyage de Loti dans le Pacifique valorisant les collections océaniques du Musée et celles de la Maison Pierre Loti. Cette exposition donnera lieu à l'édition d'un catalogue.

- Une **programmation culturelle** associée aux expositions de la Ville : visites guidées, journées nationales, lectures...

- Des **Commémorations Nationales** : L'Institut de France a inscrit parmi les commémorations officielles de France Mémoire en 2023, les 100 ans de la mort de Pierre Loti et célèbreront aussi la disparition de Sarah Bernhardt ou Gustave Eiffel, la naissance de Colette... La Sorbonne, l'Académie Française et la Société Nationale de Géographie organisent à Paris, les 10, 11 et 12 mai en lien avec l'Association Internationale des Amis de Pierre Loti, un colloque international, des tables-rondes et conférences.

- Les **supports de communication** nouveaux : exposition « Loti en XXL » avec des collages géants sur les murs de la ville reprenant des clichés anciens des collections de la Maison de Pierre Loti détournés et qui vont « apparaître » dans les quartiers et le centre-ville, un agenda papier et numérique (site <https://www.maisondepierreloti.fr/>) de tous les événements de l'année « Loti 2023 » ;

- **Le label Loti 2023** : Selon leur nature et leur intérêt, certains **projets associatifs** bénéficient du label « Loti 2023 » créé tout spécialement par la Ville pour l'occasion et dont les objectifs sont les suivants :
 - Donner de la cohérence à l'ensemble des propositions de la ville et des différents porteurs de projets ;
 - Proposer une programmation sur l'année et une communication globale autour d'un label permettant de renforcer à la fois la lisibilité et la visibilité ;
 - Mobiliser les habitants et les acteurs privés, associatifs et publics, par le biais d'une programmation s'adressant à un public le plus large possible.Les associations après avoir été informées du lancement du label Loti 2023 par la presse et lors d'une présentation publique le 7 avril 2022 ont été invitées à faire remonter des propositions à la Ville. Ces dernières ont été étudiées au crible des critères suivants : l'originalité du projet, sa qualité, les compétences, l'expérience et les moyens mobilisés par le porteur de projet, l'attractivité pour la ville et le territoire, les publics visés, le caractère innovant, la cohérence de la date de l'événement proposé. L'obtention du label permettra aux associations retenues de bénéficier de l'accompagnement de la ville sur les volets logistique, communication et financier. Plus d'une 20aine d'associations et de projets seront retenus.

- Un **temps fort le week-end du 10 juin** : parade des écoles, flash-mob du conservatoire, concert « musiques du monde », mapping géant sur la façade de la mairie en nocturne, monument Loti (« customisé » pour l'occasion !), cérémonie et protocoles, pique-nique costumé sur les pelouses de la Corderie Royale et 3^{ième}, concert de la classe de violon du conservatoire sur l'accro-mât...
- Un **projet graph** et une grande **parade des enfants** dans les rues de la Ville le 9 juin en lien avec la Direction de l'Enfance.
- Une **exposition à la médiathèque** de Rochefort.

LA RESTAURATION DE LA MAISON DE PIERRE LOTI

Parallèlement à l'organisation de l'« Année Loti », les travaux de restauration de la Maison de Pierre Loti se poursuivent malgré la difficulté à trouver des entreprises et un surcoût sur leurs prestations. Ces difficultés entraînent des retards qui contraignent à **reporter la réouverture de la Maison à fin 2024 – début 2025**.

Les travaux ont été engagés pour réhabiliter une **maison en fonds de cours** pour abriter les locaux du personnel. La construction de la structure de la nouvelle **salle chinoise** et de la **salle espagnole** a débuté. La restauration de nombreux **décors** (vitraux, plâtres, boiseries...) et des **collections** est en cours.

La **communication** sur le chantier se poursuivra en 2023 avec une communication renforcée sur les réseaux sociaux, la réalisation de vidéos et un suivi photo par un prestataire. Cette démarche contribuera à capter de nouveaux mécénats pour le financement des investissements.

Un travail est également engagé pour définir le **fonctionnement de la Maison Pierre Loti** après sa réouverture au public.

LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DES ARCHIVES MUNICIPALES

Le service commun des Archives, créé en 2020, gère les archives de la Ville de Rochefort et de la Communauté d'Agglomération (1 630 ml répartis sur 6 sites) :

- classement et inventaire des fonds d'archives, alimentation des fonds par les versements des services (10 ml en 2021), **l'acquisition de documents ou les dons d'habitants** (+1,5 ml en 2021), **restauration de documents anciens**,
- Développement de **l'archivage électronique**. Avec la reconnaissance de la valeur juridique probante de l'écrit électronique, l'archivage des données numériques devient essentiel. Il est nécessaire de garantir leur pérennité et d'en assurer la sécurité et l'accessibilité. Le service AMADEO (Archivage Mutualisé des Actes et des Données Electroniques de l'Ouest), auquel il a adhéré en 2021, y contribue : après une phase de test, le passage en production se fera en 2023 avec les actes des assemblées,
- Alimentation d'un **portail Internet** : de nombreux documents numérisés seront mis en ligne en 2024 et accessibles à tous (cadastre Napoléonien numérisé en 2021, recensements et listes électorales en 2022...),

- Valorisation des fonds d'archives par des **expositions**. L'exposition « Elisabeth Rodanet / François Pitot » qui s'est achevée le 31 décembre 2022 à la médiathèque de Rochefort sera présentée du 1er au 17 mars 2023 à l'hôtel du Département à La Rochelle. La circulation de l'exposition sur d'autres lieux est à l'étude.

L'OPTIMISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La Ville gère de nombreux **équipements sportifs** dont:

- 13 gymnases ou salles spécialisées
- 1 stade d'athlétisme
- 3 stades de football 1
- 1 stade de rugby
- 1 jardin d'arc
- 5 courts de tennis extérieurs
- 2 terrains de padel extérieurs
- 1 piscine
- 1 club nautique...

23 agents sont mobilisés au quotidien pour leur entretien et leur bon fonctionnement.

La Ville recense également des clubs bénéficiant de classements :

- o Equipe 1 de football : niveau régional 1
- o Equipe 1 de rugby : fédéral 2
- o Equipe féminine de handball : national 3

Les terrains de football synthétiques à la Casse aux Prêtres permettront au club de football de réorganiser ses activités et ainsi de mieux répondre aux besoins de ses 450 licenciés et d'optimiser la gestion et l'entretien des terrains (tonte, arrosage...).

GARANTIR L'ATTRACTIVITE DE ROCHEFORT ET PROTEGER LA VILLE

LA DYNAMISATION DU COMMERCE DE CENTRE-VILLE

Les **aides à la modernisation des commerces** seront maintenues dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville. Depuis 2019, 24 commerces ont bénéficié d'une subvention de la CARO dans ce cadre, dont les $\frac{3}{4}$ sur Rochefort.

Rochefort compte 3 marchés hebdomadaires. Le **marché de Rochefort** regroupe environ 40 commerçants sous les halles et 200 commerçants sur le marché de plein air (alimentaire et forain).

Le **marché forain** connaît des difficultés : il a souffert de l'interdiction des déballages pendant la période Covid et, aujourd'hui, la concurrence du commerce en ligne et des grandes surfaces, mais surtout l'augmentation du coût du carburant amènent certains commerçants à cesser leur activité.

De même, la forte augmentation des prix du gaz et de l'électricité et l'effet de l'inflation commencent à impacter le **marché alimentaire**. Certains producteurs voient leurs coûts s'envoler (production sous serres, boulangers par exemple), les marges des revendeurs se réduisent, ce qui conduit certains commerçants à privilégier le marché du samedi, le plus fréquenté, au détriment des marchés du mardi et du jeudi au cours desquels ils ne sont pas sûrs d'écouler tous leurs produits périssables et risquent donc d'enregistrer des pertes nettes.

L'ACTIVITE THERMALE

Rochefort est la 6^{ème} ville thermale française avec 14 700 curistes en 2022.

Les travaux du **nouveau forage** ont débuté mi-novembre 2022. Ils devraient s'achever en mars 2023. S'en suivra une année d'essai et d'analyses diverses (niveau de débit, qualité de l'eau...) avant un avis conforme de l'Agence Régionale de Santé, préalable nécessaire au raccordement à l'établissement thermal courant 2024. Le nouveau forage permettra de sécuriser l'alimentation des thermes mais n'entraînera pas une augmentation des volumes exploités (350 000 m³/an) dans un objectif de préservation de la ressource.

Un **bâtiment de protection** du forage sera réalisé. Il permettra également de mettre en valeur l'activité thermale de la Ville et de communiquer sur l'extraction de l'eau thermale.

L'entreprise **Léa Nature** poursuivra la commercialisation des produits esthétiques à base d'eau thermale de Rochefort. Afin de relancer les ventes, ces produits seront intégrés à la ligne So Bio Ethic et bénéficieront d'un nouveau packaging. La Ville commercialise l'eau thermale à Léa Nature mais est également intéressée aux ventes.

LE TOURISME

L'**aire de camping-car** située à côté du Lycée Marcel Dassault sera légèrement déplacée du fait de la création du parking adjacent. A cette occasion, des plantations seront réalisées pour améliorer l'intégration paysagère de cet équipement. Divers aménagements, comme des tables de pique-niques, seront installées afin d'améliorer la qualité d'accueil.

Le **camping du Rayonnement** poursuit sa démarche environnementale. Tous ses labels ont été renouvelés : EcoLabel, Clé verte, Refuge LPO, Charte+++Nature de la FREDON (Fédérations régionales de lutte contre les organismes nuisibles), Tourisme et Handicap (4 items), accueil vélo.

La fréquentation 2022 a été très bonne (44 335 nuitées), supérieure à celle de 2019. Le taux de réservation (30%) sur 2023 est d'ores et déjà important. Le camping de Rochefort offre un bon rapport qualité/prix pour de mode d'hébergement de plus en plus plébiscité par les touristes. Les curistes apprécient son emplacement, dans un cadre préservé, à proximité du centre-ville. Les cyclotouristes sont également de plus en plus nombreux à fréquenter le camping : de nombreux soirs, en saison estivale, certains cyclotouristes n'ont pas pu être accueillis car le camping était déjà complet. Il est constaté que la fréquentation des cyclotouristes s'est étendue cette année sur une période plus longue allant d'avril à octobre.

Pour répondre aux attentes de la clientèle, le camping continue à améliorer ses qualités d'accueil en renouvelant régulièrement ses équipements par des hébergements qualitatifs et durables.

LE PORT DE PLAISANCE

Le port de Rochefort est caractérisé par son emplacement en centre-ville et son absence d'accès direct à la mer. A ce titre il peut être considéré comme un équipement public de la ville dans sa gestion et son rayonnement, notamment par ses impacts sur la valorisation de l'espace public.

Le budget annexe du port est fragile/sensible. Des **dragages** annuels restent nécessaires vraisemblablement en lien avec les évolutions climatiques et les contraintes réglementaires sont de plus en plus importantes sur le suivi des vases et des pollutions.

Les panneaux photovoltaïques installés en 2022 alimentent les locaux de la capitainerie. Toutefois, le port subit **l'augmentation des coûts de l'énergie**. Les compteurs des pontons ne permettent pas encore de refacturer aux plaisanciers leur consommation réelle. Par ailleurs, depuis 3 ans, le nombre de **résidents permanents** a été multiplié par 2 (environ 50 en 2022) et implique des évolutions d'usage des équipements. Des actions visant à solder les situations d'impayés sont en cours tout au long de l'année et une attention est portée pour ne pas dégrader la situation.

LES EQUIPEMENTS POLYVALENTS

La Ville assure la gestion et l'entretien d'**équipements polyvalents** répartis en 15 sites. En 2022, la Ville a accueilli, sur l'ensemble de ces sites, 468 associations, entreprises et organismes publics et privés divers pour un total de 475 000 h d'occupation.

La cuisine du **Palais des Congrès** a été rénovée en 2022 offrant un équipement moderne et mieux adapté aux méthodes de travail actuelles des traiteurs. En 2023, la salle Pierre Loti sera équipée d'une nouvelle liaison audio- vidéo avec l'auditorium permettant une meilleure retransmission.

La Poudrière connaît un taux d'occupation croissant. La réorganisation porte ses fruits, tant pour des événements publics que privés. L'installation de sanitaires dédiés, fin 2022, apporte un supplément de qualité à la prestation. Des travaux complémentaires d'intégration de cette unité sont programmés en 2023.

LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA VILLE

La Ville assure le suivi des quelques 600 **Equipements Recevant du Public (ERP)** ce qui nécessite la visite d'une centaine de bâtiments chaque année.

Lorsque cela est nécessaire, la Direction Tranquillité Publique mobilise des moyens de gardiennage pour assurer la **sécurisation des biens communaux**. Elle pilote le **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** dans les écoles (risques industriels, naturels, attentats...). Elle veille au respect des réglementations nationales (Plan Vigipirate) et assure la mise en application du **Plan Communal de Sauvegarde de la Ville (PCS)**.

Le développement et l'entretien du système de **vidéoprotection** sont assurés par la Police Municipale. En 2022, ces images ont permis de résoudre des enquêtes notamment de dégradation sur la voie publique.

Les 7 **Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)** sont en charge, non seulement de la surveillance des zones de stationnement payant, mais également de la surveillance générale de la voie publique (sécurisation des sorties d'école, respect des horaires de sortie des ordures ménagères, signalements divers...).

Depuis 2022, la **Police Municipale** est présente en continu de 7h30 à 19h, du lundi au vendredi et le samedi matin de 7h30 à 12h30 afin de répondre aux appels de la population et intervenir sur le terrain si besoin. La présence de patrouilles mixtes avec la police nationale sera renforcée en 2023.

LES ANIMATIONS

Les services techniques assurent **l'organisation des manifestations portées par la Ville** (feu d'artifice, Fête de la musique...) et accompagnent **les acteurs associatifs** dans l'organisation de leurs manifestations : prêt et installation de matériels, autorisations réglementaires, coordination des moyens de sécurité et de secours... Dans ce cadre, il traite en moyenne 150 demandes chaque année, dont les 2/3 comportent une demande de prêt de matériels municipaux ou la réalisation de branchements électriques par les Services Techniques.

Sur les manifestations les plus importantes, la Ville est sollicitée pour **coordonner les moyens de sécurité et de secours** (forces de police, sociétés de gardiennage, secouristes, pompiers...) afin de répondre aux obligations réglementaires liées à ce type de rassemblement (ex Vigipirate) :

- Stéréoparc avec 7 000 personnes présentes aux concerts chaque soir,
- Rencontres de la musique à l'image Sœurs jumelles,
- Le Forum de la sécurité (qui a lieu tous les 2 ans et qui a attiré, en 2022, plus de 7 000 visiteurs).

Dans le cadre du festival Stéréoparc, la Ville gère également le **camping** occupé chaque nuit par quelques 1 700 festivaliers.

Plusieurs **manifestations** sont prévues au cours de l'année 2023 :

| Manifestations | Dates | Lieu |
|--|--|---|
| Célébration des 220 ans du 3 ^{ème} Régiment d'artillerie de la marine | Mai 2023 | Quai aux Vivres |
| RDV aux Jardins | 03 au 04 juin | Jardin des retours |
| Centenaire de la mort de Pierre Loti (temps fort de l'année Loti) | 9-10-11 juin | Centre-ville |
| Fête de la musique | 21 juin | Centre-ville |
| Rencontres Internationales Sœurs Jumelles | Du 27 juin au 1 ^{er} juillet | Corderie / Centre-ville / Quai aux Vivres |
| Fête Nationale Défilé militaire | 13 juillet | Quai aux Vivres |
| Fête Nationale Feu d'Artifice | 13 juillet | Quai Bellot |
| Festival Stéréoparc | 21 et 22 juillet | Corderie Royale + complexe Polygone |
| Forum des Associations Accueil des nouveaux Rochefortais | 9 septembre | Place Colbert + rue Audry + rue Loti |
| Journée du Patrimoine | 16 et 17 septembre | Musée et sites patrimoniaux |
| Salon de l'habitat | Du 29 septembre au 1 ^{er} octobre | Stade Rouge |
| Octobre Rose | 07 octobre | Centre-ville et Place Colbert |
| Animations de Noël | Du 25 novembre au 2 janvier 2024 | Place Colbert |
| | | |

Dans le cadre de l'**année Loti**, des manifestations seront proposés tout au long de l'année dans toute la ville.

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Inflation record, coût de l'énergie en très forte hausse, intérêts de la dette en constante évolution sont autant de contraintes budgétaires qui pèsent, comme pour l'ensemble des collectivités, sur le prochain budget 2023 de la Ville de Rochefort.

Afin de contenir ces coûts essentiellement exogènes, la Ville de Rochefort s'est engagée, depuis plusieurs mois, dans une démarche de réduction de ses dépenses de fonctionnement, et affiche ses priorités de service public tout en maîtrisant une gestion prudente de ses finances.

Toutefois, les **missions d'actions sociales**, pour l'**enfance** et pour les **scolaires**, ont été préservées de toute diminution d'enveloppe. Concernant le **soutien au tissu associatif local**, la Ville de Rochefort a choisi d'accompagner les investissements portés par les associations leur permettant d'assurer leur futur développement.

Cette crise a permis aussi de mettre en évidence le travail déjà mené, depuis 30 ans, par la Ville de Rochefort en **matière d'économies d'énergie**. Même si la Ville de Rochefort ne peut bénéficier des aides de l'Etat, elle poursuivra, en 2023, ses efforts permettant de répondre aux enjeux nationaux de décret tertiaire, de plan de sobriété énergétique ou de neutralité carbone.

Pour financer son programme d'investissement de 40 M€ sur les années 2023-2026, la Ville continuera de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, ses dépenses de personnel et **n'augmentera pas en 2023 ses taux de fiscalité** pour ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des Rochefortais.

La Ville de Rochefort a déjà réalisé, depuis 2014, de nombreuses opérations structurantes :

- **Sport** : Piste athlétisme, salle de boxe, gymnase pour gymnastique, réhabilitation des gymnases pour basket et badminton et scolaires, multi-raquette padel, terrains de foot synthétiques, skatepark,
- **Ecoles** : Groupe scolaire La Galissonnière,
- **Culture** : Maison Pierre Loti, Eglise Saint-Louis,
- **Habitants** : Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Maison des associations,
- **Voirie** : Abords du Quai aux Vivres, Boulevard Pouzet,
- **Agents** : Centre horticole,

Elle réalisera, aussi, des opérations d'investissement d'envergures urbaines, avec des enjeux incontestables telles que :

- La reconversion de la friche de **l'ancien hôpital Saint-Charles** avec le concours de la CARO et de la SEMPAT,
- Le réaménagement de la **rue Grimaux**,
- La **végétalisation de l'îlot central de l'avenue Lafayette**,
- Le développement de la **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales**,
- La réalisation des deux **terrains de football synthétiques** à la Casse aux Prêtres,
- La remise en état **des allées du jardin de la Marine**,
- Les travaux de rénovation du **groupe scolaire Herriot**,
- Le remplacement des ouvrants dans les **vestiaires du club d'athlétisme**,
- La réfection de la toiture de la **piscine municipale** et des douches du **dojo du Polygone**,
- Les premiers travaux pour l'extension du **réseau de chaleur** existant avec le raccordement d'Airbus,

- L'étude pour la mise en œuvre du dispositif « **savoir rouler à vélo** »,
- La **maison de l'égalité** qui sera portée par le CCAS,
- La poursuite des travaux du **nouveau Forage thermal F4**.

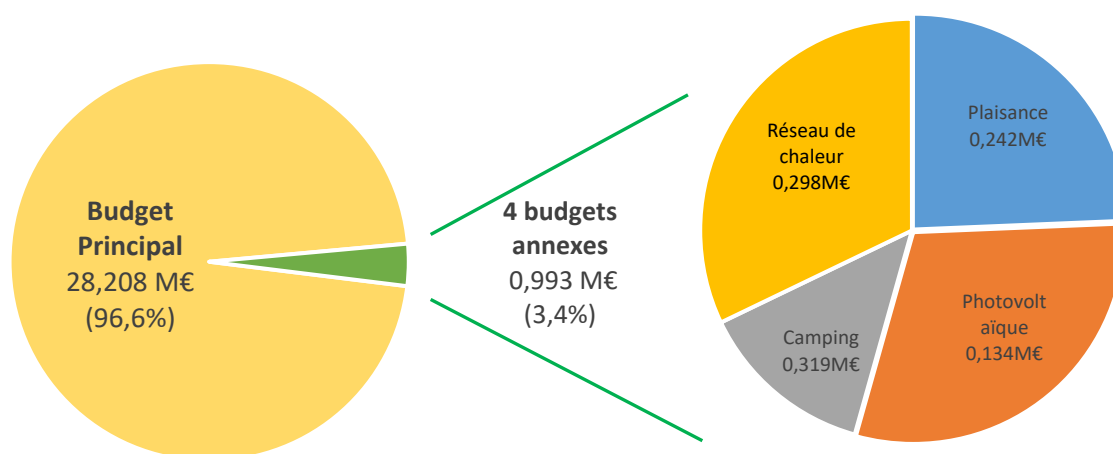
LES ANNEXES

Annexe 1 : Gestion de la dette propre et garantie de la Ville de Rochefort

1. La dette globale de la Ville de Rochefort au 1^{er} janvier 2023 :

Le Capital Restant Dû :

L'encours de la dette globale de la Ville de Rochefort (y compris les budgets annexes) s'établit à 29,201 M€ au 1^{er} janvier 2023, contre 29,892 M€ au 1^{er} janvier 2022 et se répartit par budget de la manière suivante :



| <i>Budgets</i> | <i>Capital Restant Dû au 01/01/2023</i> | <i>Part (en %)</i> |
|---------------------------|---|--------------------|
| Budget Principal | 28 207 983 € | 96,60 % |
| Budget Réseaux de chaleur | 319 002 € | 1,09 % |
| Budget Photovoltaïque | 297 907 € | 1,02 % |
| Budget Plaisance | 241 760 € | 0,83 % |
| Budget Camping | 134 069 € | 0,46 % |
| TOTAL | 29 200 721 € | 100 % |

Il est constaté une baisse de l'encours de la dette par rapport à 2022 (- 692 K€) s'expliquant notamment par l'extinction naturelle de deux contrats d'emprunt fin 2022 et par le faible volume d'emprunts contracté sur l'année 2022 de 2,670 M€ (contre 4,114 M€ en 2021).

La classification du risque bancaire :

Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite charte GISSLER, la dette de la Ville de Rochefort est classée, au 1^{er} janvier 2023, à 100 % en 1A (soit un niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent).

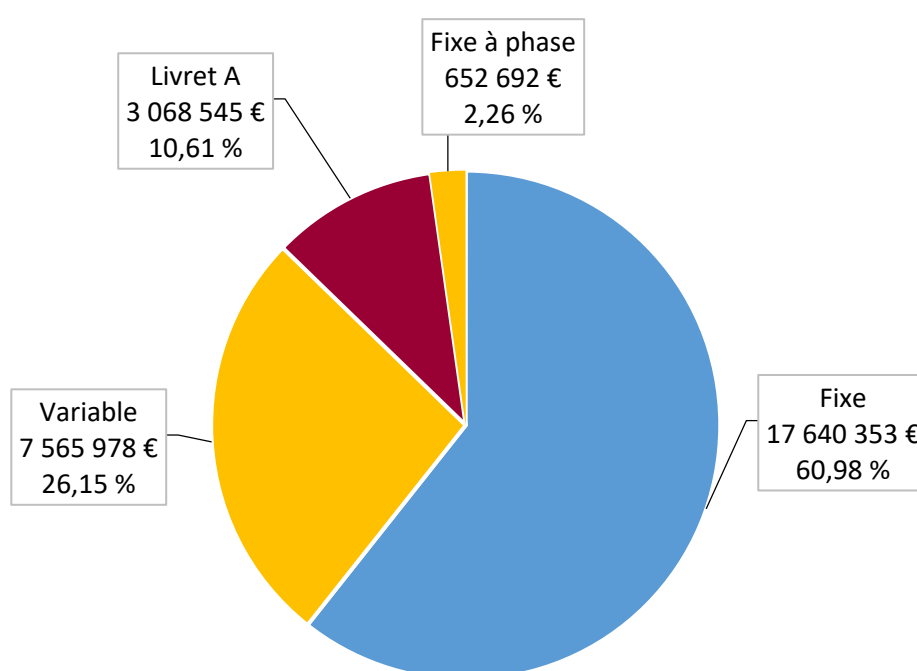
L'indexation de la dette :

Au 1^{er} janvier 2023, l'indexation de la dette globale de la Ville de Rochefort se présente de la manière suivante :

La répartition du risque de taux repose très largement sur du taux fixe (à hauteur de 63,24 % du Capital Restant Dû). Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, sécurisent les frais financiers sur les années à venir.

La dette de la ville de Rochefort a aussi une part d'emprunts à taux variable (26,15 % du Capital Restant Dû), lesquels offrent une possibilité de gestion de la dette plus dynamique (car non adossés à des indemnités de remboursement anticipé), ce qui a permis de baisser le taux moyen de la dette en profitant des taux bas observés jusqu'en début d'année 2022.

Répartition par type de risque au 1er janvier 2023



Le taux moyen de la dette globale :

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|--------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Montant du CRD | 28,915 M€ | 29,892 M€ | 29,201 M€ |
| Taux moyen | 1,75 % | 1,52 % | 2,03 % |
| Durée résiduelle moyenne | 9 ans et 11 mois | 10 ans et 6 mois | 10 ans et 7 mois |
| Durée de vie moyenne | 5 ans et 3 mois | 5 ans et 6 mois | 5 ans et 7 mois |

Après un contexte de marché historiquement bas depuis 2014, la hausse de la courbe des taux constatée en 2022, se répercute sur le taux moyen de la dette globale de la collectivité au 31 décembre 2022, mais la durée résiduelle moyenne reste stable.

Les ratios d'analyse de la dette du Budget principal :

| Ratios d'analyse de dette | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| <i>Ratio de dette par habitant (encours de la dette au 31/12/N sur population totale)</i> | 1 110 € | 1 184 € | 1 163 € |
| <i>Poids de la charge de la dette (annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement)</i> | 11 % | 10 % | 11 % |
| <i>Encours de dette 31/12/N /recettes réelles de fonctionnement</i> | 79,50 % | 82,50 % | 85,05 % |
| <i>Ratio de capacité de désendettement (Ratio Klopfer) (Encours de la dette / Epargne Brute)</i> | 5,02 | 3,65 | N.A |

Les ratios de dette, qui se calculent uniquement sur le budget principal à partir de la population INSEE, sont les suivants :

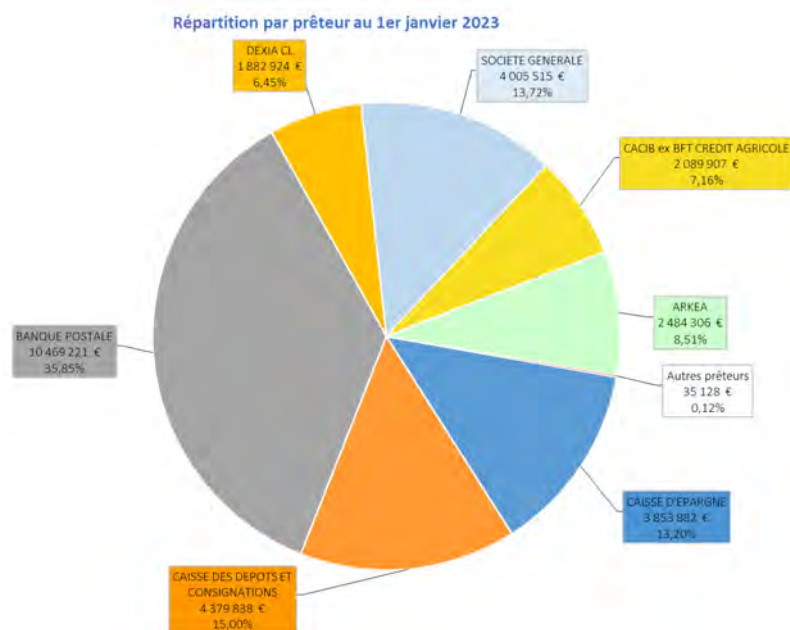
| | Ville de Rochefort au 31/12/2021 | Moyenne des communes de la strate en 2021** |
|--------------------------------|-------------------------------------|---|
| Encours de dette par habitant* | 1 184 € | 999 € |
| Annuité par habitant | 173 € | 121 € |

* Population totale INSEE selon le dernier recensement = 24 270 habitants

**Source : [Collectivités-locales.gouv.fr/finances-locales-communes](https://collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes) – données 2021

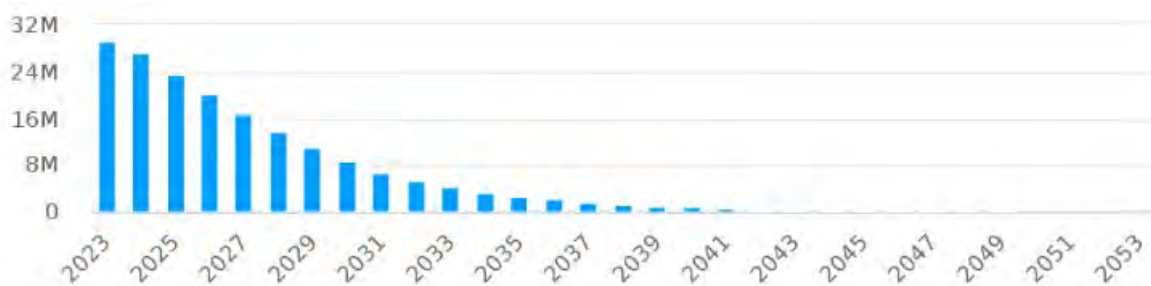
La répartition des prêteurs :

La dette de la Ville de Rochefort est composée de 52 lignes d'emprunts, qui se répartissent auprès des principaux prêteurs comme suit :



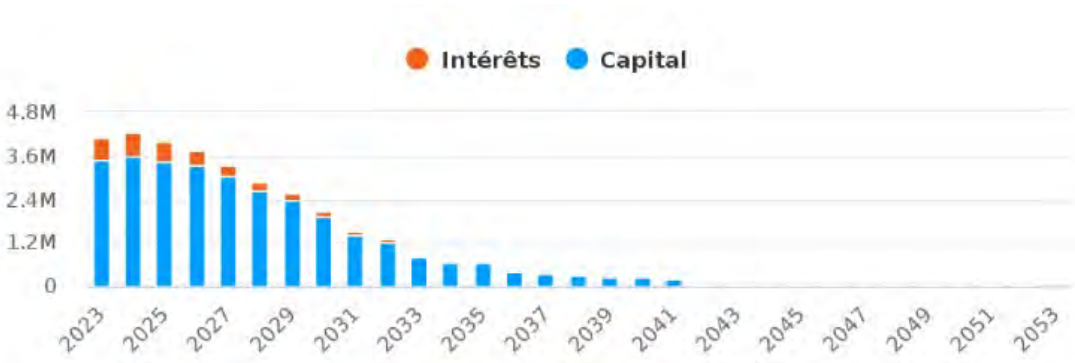
Source Finance Active

L'extinction du capital de la dette globale de la Ville de Rochefort au 1er janvier 2023 :



Source Finance Active

Le flux du remboursement des annuités de la dette globale de la Ville de Rochefort au 1er janvier 2023 :



Source Finance Active

A chaque nouvel emprunt contracté, l'encours de l'annuité de dette est impacté. En effet, les emprunts contractés par la Ville restent assez jeunes, aussi la courbe naturelle de désendettement tarde à s'infléchir et ne franchira la barre des 1,2 M€ annuels qu'à compter de 2034.

Evolution des emprunts contractualisés depuis 2019 :

| Montant emprunté par année | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Budget principal | 687 K€ | 1442 K€ | 4 114 K€ | 2 637 K€ |
| Budgets annexes | 11 K€ | 158 K€ | / | 33 K€ |
| Tous budgets | 698 K€ | 1 600 K€ | 4 114 K€ | 2 670 K€ |

Evolution des annuités d'emprunts depuis 2019

| Annuité par année (en K€) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Prévision 2023 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Capital remboursé sur la période | 3 060 K€ | 2 847 K€ | 2 948 K€ | 3 170 K€ | 3 268 K€ |
| Intérêts payés sur la période | 586 K€ | 513 K€ | 455 K€ | 418 K€ | 603 K€ |
| Annuités - Budget principal | 3 646 K€ | 3 360 K€ | 3 403 K€ | 3 588 K€ | 3 871 K€ |
| Capital remboursé sur la période | 182 K€ | 186 K€ | 189 K€ | 192 K€ | 185 K€ |
| Intérêts payés sur la période | 44 K€ | 38 K€ | 33 K€ | 27 K€ | 25 K€ |
| Annuités - Budgets annexes | 226 K€ | 224 K€ | 222 K€ | 219 K€ | 210 K€ |
| Capital remboursé sur la période | 3 242 K€ | 3 033 K€ | 3 137 K€ | 3 362 K€ | 3 453 K€ |
| Intérêts payés sur la période | 630 K€ | 551 K€ | 488 K€ | 445 K€ | 628 K€ |
| Annuités - Tous budgets | 3 872 K€ | 3 584 K€ | 3 625 K€ | 3 807 K€ | 4 081 K€ |

2. La dette garantie de la Ville de Rochefort au 1^{er} janvier 2023

Au 1er janvier 2023, le montant du Capital Restant Dû des emprunts garantis par la Ville de Rochefort s'élève à 46 287 763 €, contre 46 180 202 € au 1er janvier 2022. L'annuité pour l'année 2023 s'élève à 2,7 M€ (contre 2,5 M€ au 1^{er} janvier 2022).

Le taux moyen est de 2,12 % pour une durée résiduelle de 27 ans et 9 mois.

Le risque de taux de la dette garantie est exposé de la manière suivante :

| Type | Encours de la dette garantie | % d'exposition | Taux moyen |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------|
| Fixe | 6 482 528 € | 14,00 % | 1,88 % |
| Variable | 341 019 € | 0,74 % | 1,98 % |
| Livret A | 39 464 216 € | 85,26 % | 2,16 % |
| Ensemble des risques | 46 287 763 € | 100,00 % | 2,12 % |

État réalisé au 01/01/2023

La dette garantie de la Ville de Rochefort est exposée à une seule typologie de risque faible « A1 », selon la charte de bonne conduite (classification Gissler).

Au 1^{er} janvier 2023, les établissements prêteurs bénéficiant de garanties d'emprunts se répartissent de la manière suivante :

| Organismes prêteurs | Capital Restant Dû au 01/01/2023 | nombres de dossiers |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS | 43 825 488 € | 91 |
| BTP Banque | 285 495 € | 1 |
| SFIL CAFFIL | 990 760 € | 3 |
| DEXIA CL | 554 732 € | 1 |
| CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES | 274 450 € | 1 |
| CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES | 249 905 € | 2 |
| CREDIT MUTUEL | 106 931 € | 3 |
| TOTAL | 46 287 763 € | 102 |

- ✓ 94,7 % des prêts garantis par la Ville de Rochefort sont des emprunts contractés auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations (principal opérateur des financements accordés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux) pour un montant de 43,825 M€.
- ✓ 5,1 % des prêts garantis sont des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux), soit 2,379 M€.
- ✓ 94,9 % des prêts garantis sont des emprunts contractés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux, soit 43,909 M€.

Ces opérations n'entrent pas dans le calcul des ratios prudentiels, créés par la loi du 01/07/1996 dite « loi GALLAND » qui délimitent la possibilité aux collectivités et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accorder ou non leur garantie sur un emprunt.

Annexe 2 : Les autorisations de programme et d'engagement

| | |
|--|-------------|
| IV – ANNEXES | IV |
| ENGAGEMENTS HORS BILAN | |
| AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT | B2.1 |

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

| N° ou intitulé de l'AP | Montant des AP | | | Montant des CP | | | |
|--|--|--------------------------|--|---|--|-------------------------------------|--|
| | Pour mémoire AP votée y compris ajustement | Révision de l'exercice N | Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2) | Restes à financer de l'exercice N+1 | Restes à financer (exercices au-delà de N+1) |
| Barreau Bel Air | 222 611,50 | 0,00 | 222 611,50 | 0,00 | 0,00 | 150 000,00 | 72 611,50 |
| Batiment | 627 692,00 | 0,00 | 627 692,00 | 793 581,00 | 34 084,00 | 0,00 | 27,00 |
| Europe | | | | | | | |
| Boulevard Pouzet | 4 328 163,00 | 0,00 | 4 328 163,00 | 1 665 205,00 | 756 582,00 | 1 000 000,00 | 904 376,00 |
| Chaudières | 466 911,00 | 0,00 | 466 911,00 | 118 676,00 | 37 034,00 | 65 000,00 | 246 201,00 |
| Création Forage F4 (HT) | 3 023 700,00 | 0,00 | 3 023 700,00 | 282 700,00 | 791 000,00 | 1 000 000,00 | 950 000,00 |
| Demarche Citergie | 975 656,00 | 5 000,00 | 980 656,00 | 561 680,00 | 418 978,00 | 0,00 | 0,00 |
| Demarche Citergie-2 | 24 000,00 | 0,00 | 24 000,00 | 0,00 | 6 000,00 | 6 000,00 | 12 000,00 |
| Désamiantage, déconstruction et démolition sur le site de l'ancien hopital Saint charles | 7 931 000,00 | 0,00 | 7 931 000,00 | 0,00 | 2 528 620,00 | 5 402 380,00 | 0,00 |
| Maison de Pierre Loti | 12 200 000,00 | 0,00 | 12 200 000,00 | 2 333 890,00 | 2 427 835,00 | 4 374 523,00 | 3 063 752,00 |
| Maison de sante Plui | 1 721 000,00 | 0,00 | 1 721 000,00 | 1 146 951,00 | 486 335,00 | 0,00 | 67 714,00 |
| Professionnelle OPAHRU | 115 000,00 | 0,00 | 115 000,00 | 18 664,00 | 23 000,00 | 23 000,00 | 50 336,00 |
| Padel | 1 739 495,00 | 0,00 | 1 739 495,00 | 1 494 833,00 | 226 987,00 | 0,00 | 17 675,00 |
| Regroupement des Ecoles Galissonniere | 2 776 000,00 | 0,00 | 2 776 000,00 | 2 761 383,00 | 14 617,00 | 0,00 | 0,00 |
| Scénographie ANAMAN | 61 200,00 | 0,00 | 61 200,00 | 16 416,00 | 37 082,00 | 0,00 | 7 702,00 |

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

| | |
|--|-------------|
| IV – ANNEXES | IV |
| ENGAGEMENTS HORS BILAN | |
| AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT | B2.2 |

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

| N° ou intitulé de l'AE | Montant des AE | | | Montant des CP | | | |
|------------------------|--|--------------------------|--|---|--|-------------------------------------|--|
| | Pour mémoire AE votée y compris ajustement | Révision de l'exercice N | Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2) | Restes à financer de l'exercice N+1 | Restes à financer (exercices au-delà de N+1) |
| Démarche Cit'Ergie | 54 000,00 | 0,00 | 54 000,00 | 6 892,00 | 0,00 | 27 108,00 | 20 000,00 |

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de l'égalité professionnelle 2021



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2021

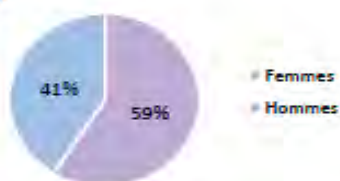
➔ COMMUNE DE ROCHEFORT

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité.

Conditions générales d'emploi

➔ Au 31 décembre 2021, la collectivité employait 227 femmes et 157 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

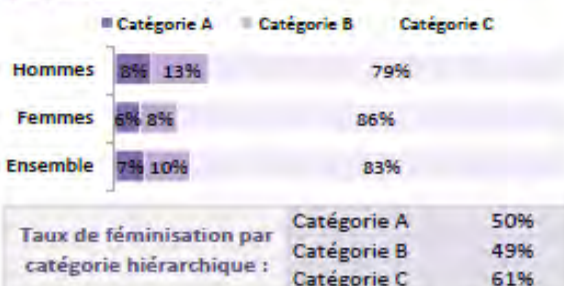


Aucun agent sur emploi fonctionnel

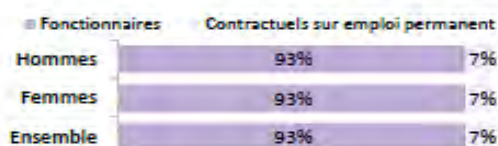
Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 148,6 fonctionnaires hommes
- 204,3 fonctionnaires femmes
- 13,2 contractuels hommes
- 16,7 contractuelles femmes

➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)

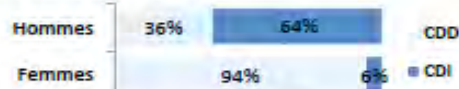


➔ 7 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 7 % des hommes



- ▶ 59 % des fonctionnaires sont des femmes et 41 % des hommes
- ▶ 59 % des contractuels permanents sont des femmes et 41 % des hommes

➔ 6 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 64 % des hommes
Au total, 8 agents en CDI sur 27 agents contractuels, soit 30 %



➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

| Filière | Femmes | Hommes |
|----------------|--------|--------|
| Administrative | 82% | 18% |
| Technique | 44% | 56% |
| Culturelle | 57% | 43% |
| Sportive | 56% | 44% |
| Médico-sociale | 100% | |
| Police | 14% | 86% |
| Incendie | - | - |
| Animation | 74% | 26% |

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des éducateurs de jeunes enfants

| | |
|---------------------------------------|------|
| Educateurs de jeunes enfants | 100% |
| ASEM | 100% |
| Auxiliaires de puériculture | 100% |
| Adjointes administratifs | 91% |
| Adjointes territoriales du patrimoine | 80% |

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des techniciens

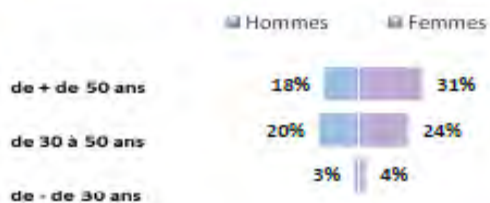
| | |
|-----------------------------|------|
| Techniciens | 100% |
| Agents de police municipale | 83% |
| Ingénieurs | 80% |
| Agents de maîtrise | 73% |
| Attachés | 63% |

*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

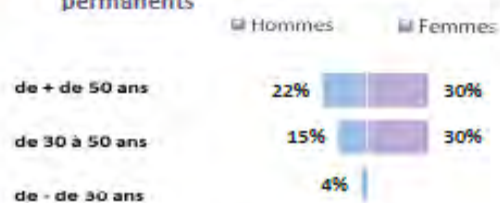
Âge moyen des agents sur emploi permanent

| Genre | Fonctionnaire | Contractuel permanent | Ensemble des agents sur emploi permanent |
|--------|---------------|-----------------------|--|
| Femmes | 49,35 | 50,31 | 49,42 |
| Hommes | 47,33 | 49,77 | 47,50 |

Pyramide des âges des fonctionnaires



Pyramide des âges des contractuels permanents

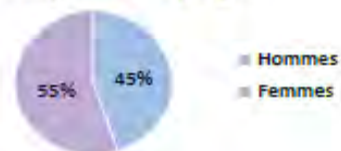


Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2021*

| | Taux de féminisation |
|--------------------------|----------------------|
| Saisonniers/occasionnels | 54% |
| Emplois aidés | 54% |
| Apprentis | 83% |

* ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

Répartition globale des emplois non permanents par genre



Évolution de carrière et titularisation

10 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 10% des nominations concernent des femmes

3 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

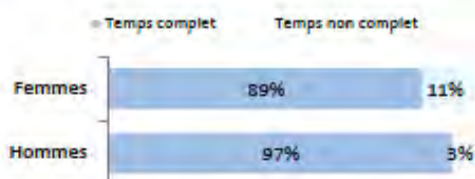
dont 67% des nominations concernent des femmes

► Pour rappel, 59% des fonctionnaires sont des femmes

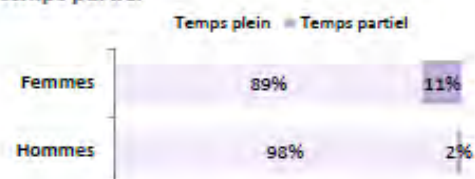
Aucun lauréat d'un examen professionnel

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

➤ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



➤ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➤ La collectivité dispose d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➤ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

➤ Taux d'absentéisme des agents permanents

| | Femmes | Hommes |
|--|--------|--------|
| Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail) | 5,67% | 2,74% |
| Ensemble : 4,47% | | |
| Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité) | 9,79% | 4,73% |
| Ensemble : 7,46% | | |
| Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et outre**) | 10,27% | 4,96% |
| Ensemble : 8,10% | | |

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

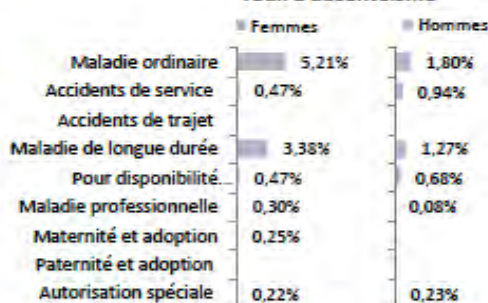
➤ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2021

- ▶ En moyenne, 35,7 jours d'absence pour tout motif médical* en 2021 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 17,3 jours d'absence pour tout motif médical* en 2021 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme



➤ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

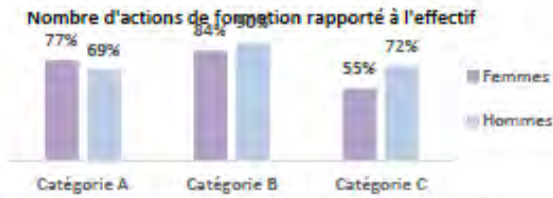
- ▶ 2 congés maternité ou adoption en 2021
- ▶ 4 congés paternité ou adoption en 2021

➤ 57 accidents du travail déclarés en 2021

- ▶ 12,2 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2021
- ▶ 15,1 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2021
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 399 jours d'arrêt
- ▶ Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 554 jours d'arrêt

Formation

- 249 départs en formation concernant des agents permanents

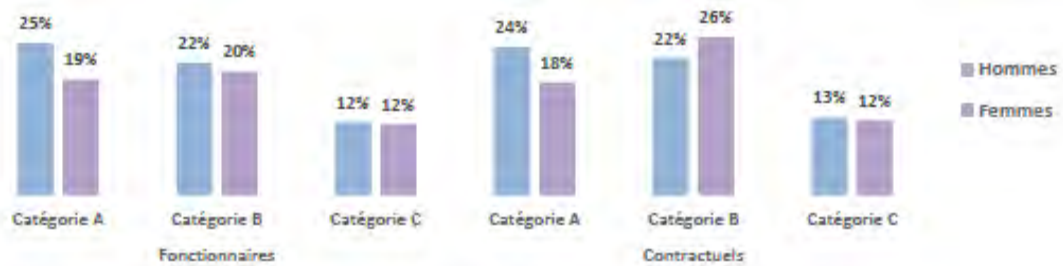


- 15 départs en formation pour les agents non permanents

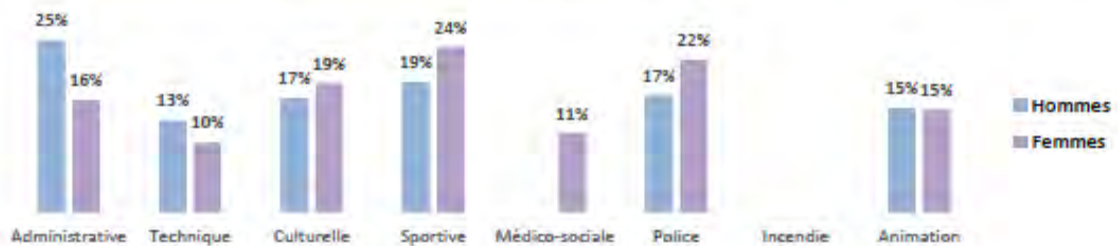
46,7 % des départs en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

Rémunérations (agents permanents)

- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



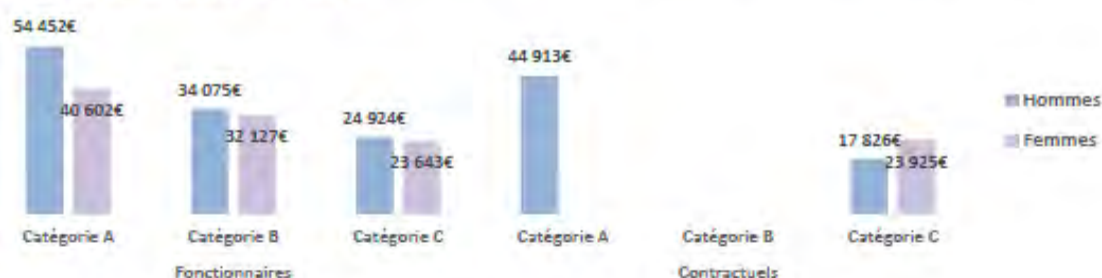
- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



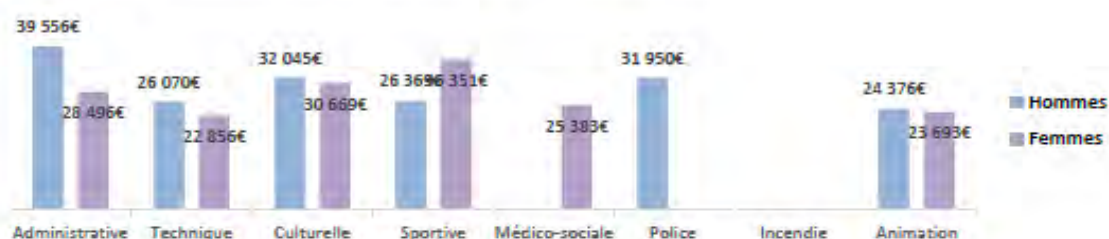
- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

| | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | |
|----------------|-------------|--------|-------------|--------|-------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Administrative | 30% | 22% | 23% | 20% | 15% | 15% |
| Technique | 21% | 21% | 23% | 23% | 11% | 10% |
| Culturelle | 18% | 20% | 16% | 23% | 11% | 15% |
| Sportive | | | 18% | 24% | 22% | |
| Médico-sociale | | 17% | | | | 10% |
| Police | | | 14% | | 18% | 22% |
| Incendie | | | | | | |
| Animation | | | 21% | 20% | 14% | 14% |

➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

| | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | |
|----------------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|----------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Administrative | 55 453 € | 48 043 € | 37 972 € | 33 455 € | 25 344 € | 26 158 € |
| Technique | 60 764 € | s | 36 247 € | | 24 246 € | 22 676 € |
| Culturelle | 35 061 € | s | s | s | s | 23 942 € |
| Sportive | | | 29 333 € | 36 529 € | s | s |
| Médico-sociale | | 37 963 € | | | | 22 845 € |
| Police | | | s | | 31 192 € | s |
| Incendie | | | | | | |
| Animation | | | s | s | 23 647 € | 23 528 € |

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

— Acte de violence ou de harcèlement

➤ Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

| | Hommes | Femmes |
|--|--------|--------|
| Émanant du personnel avec arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant du personnel sans arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant des usagers avec arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant des usagers sans arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |

➤ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents

| | Hommes | Femmes |
|--|--------|--------|
| Émanant du personnel avec arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant du personnel sans arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant des usagers avec arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant des usagers sans arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |

➤ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents

| | Hommes | Femmes |
|--|--------|--------|
| Émanant du personnel avec arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant du personnel sans arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant des usagers avec arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant des usagers sans arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |

➤ Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

| | Hommes | Femmes |
|--|--------|--------|
| Émanant du personnel avec arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant du personnel sans arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant des usagers avec arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |
| Émanant des usagers sans arrêt de travail | 0‰ | 0‰ |

Du diagnostic à l'action

Réaliser son plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes au sein de la FPT grâce à l'outil « Actions Égalité Pro » (AEP)

Le premier outil d'évaluation de l'égalité professionnelle a été créé par l'Observatoire de l'Emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les CIG franciliens et le Centre Hubertine Auclert.

Une auto-évaluation simplifiée et des recommandations personnalisées permettront aux collectivités de toutes tailles de diagnostiquer leurs besoins et leurs priorités et d'élaborer leur plan d'actions pour l'égalité professionnelle, rendu obligatoire depuis 2019.

Le baromètre de l'égalité professionnelle comprend 12 indicateurs portant sur les rémunérations, l'égal accès aux emplois, l'articulation des temps de vie et la prévention des discriminations et des violences. Il est directement relié au RSU et génère une note sur 100 permettant à l'employeur public d'évaluer ses points forts et ses marges de progression.

L'outil « Actions Égalité Pro » (AEP) propose également des actions à sélectionner pour élaborer un plan d'actions personnalisé.

Accès à toutes les ressources liées à l'outil Actions Égalité Pro (AEP) :



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport Social Unique.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : décembre 2022

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime
Version 3



Rapport 2021 sur le fonctionnement des directions mutualisées de la CARO

Commission Paritaire de Gestion du 7 juin 2022

I. Etat d'avancement des mutualisations :

La reconfiguration territoriale, instaurée par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a permis la mise en œuvre avec succès d'un schéma de mutualisation des services qui a été adopté le 30 juin 2016 par la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan.

Le plan d'actions de ce schéma a permis d'atteindre un niveau de développement important en matière de mutualisation avec notamment :

- La création de directions ressources mutualisées : Finances, Communication, Systèmes d'Information et du Numérique, Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Ressources Humaines, Services Techniques,
- La création de services communs : Service des Archives, Service Garage et le Service Entretien des Locaux,
- Les prestations de services proposées aux Communes membres qui peuvent adhérer sur le principe du volontariat,

Mais aussi à la mise en place d'autres formes de coopération telles que :

- Les mises à disposition de personnel entre collectivités (Saint-Agnant, Rochefort, CARO),
- Les mises à disposition de services (SIL, ADS, CCAS...),
- Les mises en commun de moyens (partage de biens communautaires tels que du matériel, des véhicules, des engins...),
- La mise en œuvre de groupements d'achats,
- La réalisation de prêts entre collectivités.

ADHESIONS DES COMMUNES MEMBRES AUX SERVICES COMMUNS - SITUATION AU 21/04/2022

| Communes | Date d'adhésion aux conventions de partenariat avec les directions communes (date de signature des conventions) | | | | | | | | | |
|--|---|--------------------------------|---------------------------------------|--|--|---|--|-----------------------------|--|--|
| | Direction Générale des Services | Direction Commune des Finances | Direction Commune de la Communication | Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique | Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique | Direction Commune des Ressources Humaines | Direction Générale Commune des Services Techniques | Service Commun des Archives | Service Commun Entretien des Locaux | |
| Date création de la direction commune ou du service commun | 01/10/2015 | 01/06/2016 | 01/11/2016 | 01/11/2016 | 01/01/2017 | 01/11/2017 | 01/09/2017 - DGCS 01/01/2020 - 3 Directions techniques mutualisées (Projets Bâtiments - Energie, Patrimoine Bâti et Voirie - Aménagement Urbain) 01/01/2020 - 3 services techniques communs (Travaux Généraux, Garage et Exploitation CVC) | 01/01/2020 | 01/01/2021 (gestion assurée par la Ville de Rochefort) | |
| Ile d'Aix | | 09/02/2022 | | | 28/06/2018 | | | 09/12/2021 | | |
| Beaugeay | | | | | 07/07/2017 | | | | | |
| Breuil-Magné | | 01/12/2016 | | | 10/03/2022 | | | | | |
| Cabariot | | 28/05/2019 | | | | | | | | |
| Champagne | | 10/03/2021 | 10/03/2021 | 10/03/2021 | 10/03/2021 | | | 10/12/2020 | | |
| Echillais | | 10/12/2020 | 10/12/2020 | 10/12/2020 | 10/12/2020 | | | 10/12/2020 | | |
| Fouras-les-Bains | | | | | | | | | | |
| La Gripperie St-Symphorien | | 03/04/2017 | | | | | | | | |
| Loire-les-Mairis | | 12/11/2020 | | | | | | | | |
| Lussant | | 28/06/2018 | | | | | | | | |
| Moëze | | 09/12/2021 | | | 09/02/2022 | | | | | |
| Moragne | | 01/01/2017 | | | 10/11/2021 | | | 09/12/2021 | | |
| Muron | | 01/01/2017 | | | 09/12/2021 | | | 09/12/2021 | | |
| Port-des-Barques | | 28/06/2018 | 28/09/2017 | | 28/06/2018 | | | 09/12/2021 | | |
| Rochefort | 01/10/2015 | 01/06/2016 | 01/11/2016 | 01/11/2016 | 23/12/2016 | 01/11/2017 | 01/01/2017 - 01/01/2020 | 01/01/2020 | 23/09/2021 | |
| Saint-Agnant-les-Mairis | | 01/01/2017 | | | 28/09/2017 | | | 23/09/2021 | | |
| Saint-Coutant-Le Grand | | | | | 10/11/2021 | | | 22/11/2021 | | |
| Saint-Froult | | | | | | | | | | |
| Saint-Hippolyte | | | | | | | | | | |
| Saint-Jean d'Angie | | 12/11/2020 | | | | | | 12/11/2020 | | |
| Saint-Laurent de la Prée | | 24/09/2020 | 12/11/2020 | | 12/11/2020 | | | 12/11/2020 | | |
| Saint-Nazaire-sur-Charente | | 23/05/2019 | | | 23/05/2019 | | | 20/11/2020 | | |
| Soubise | | 23/09/2021 | | | | | | | | |
| Tommy-Charente | | 03/01/2018 | | | 22/03/2018 | | | 30/12/2019 | | |
| Vergeroux | | | | | | | | | | |
| Adhésion de la CARO | | | | | | | | | | |
| Nbre de communes adhérentes | 1 | 19 | 6 | 7 | 15 | 1 | 1 | 12 | 1 | |

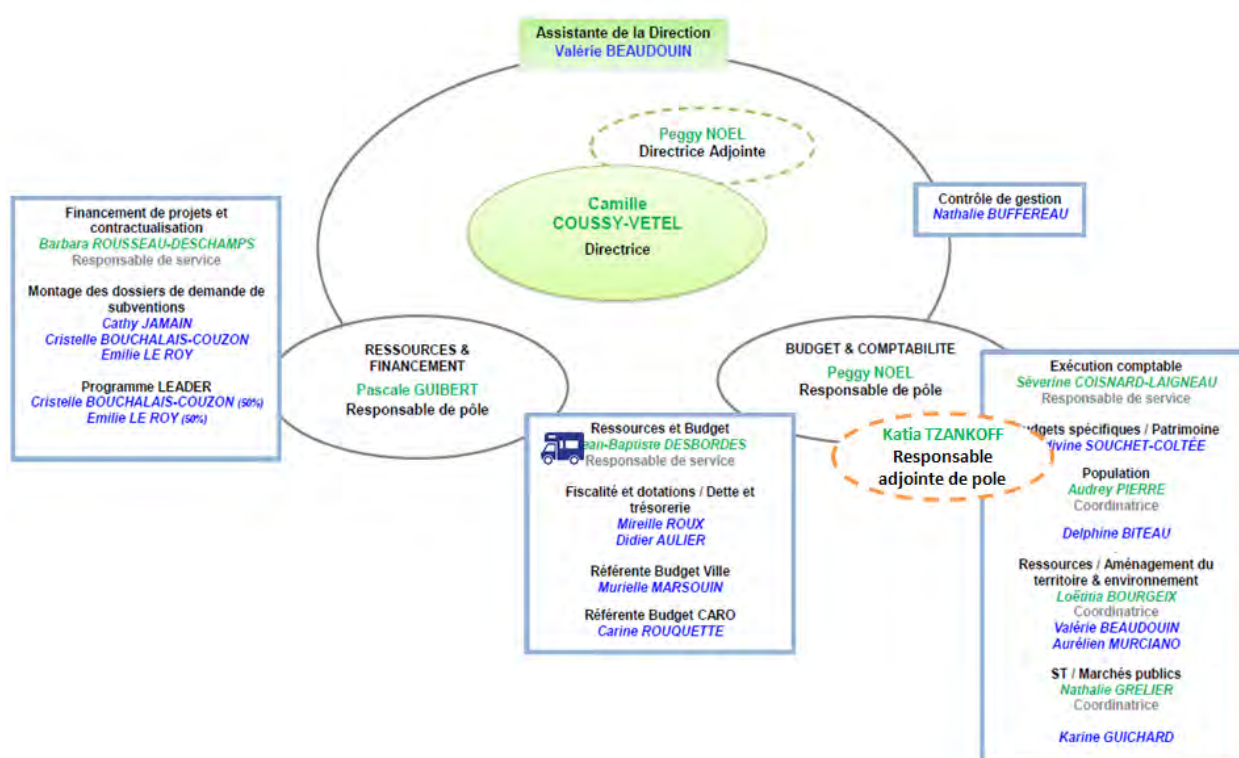
Adhésion avec transfert de personnel

II. Bilan 2021 des directions mutualisées :

Toutes les directions mutualisées ont dû adapter leur activité tout au long de l'année en raison de la crise sanitaire du Covid-19 avec des mesures spéciales de télétravail (en début d'année) et la tenue de réunions à distance en audio ou en visioconférence (via l'application Zoom).

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'application du protocole de télétravail a impacté l'organisation de l'ensemble des directions de la CARO et de la Ville de Rochefort avec la possibilité, pour les agents dont les missions sont télétravaillables, de réaliser une journée de télétravail par semaine dans la limite de 36 jours par an.

✓ Direction Commune des Finances



Organigramme mis à jour en

septembre 2021

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021 :

- Séminaire organisé, en octobre, sur le thème de « l'évolution à 5 ans des métiers de la Direction Commune des Finances »,
- Adaptation et ré-organisation des missions du pôle Budget & Comptabilité, suite à la mise en disponibilité d'un an demandée par le responsable du Service Ressources et Budget. Pour ce faire, un renfort sur un poste de responsable adjointe au pôle Budget & Comptabilité - partie Exécution comptable, a été mis en place.

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Poursuite du processus de dématérialisation des frais de mission, avec la mise en place des Ordres de Mission dématérialisés sous CIRIL,

- Accompagnement du déploiement du Système d'Information Patrimonial ASTECH pour les bâtiments et le magasin,
- Formations internes des agents du Service Exécution Comptable aux marchés publics, au FCTVA automatique...
- Réalisation d'un rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation,
- Travail partenarial avec la Conseillère aux Décideurs Locaux /Trésorerie.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Loire-les-Marais dans sa recherche de financements pour la réalisation d'un city-stade (dossier de subventions DETR et auprès du Département 17),
- Accompagnement de la Commune de Moëze dans sa recherche de financement pour la réalisation d'une salle omnisport,
- Poursuite de l'accompagnement de la Commune de Lussant dans le montage des dossiers de subventions pour son projet d'aménagement de centre-bourg.

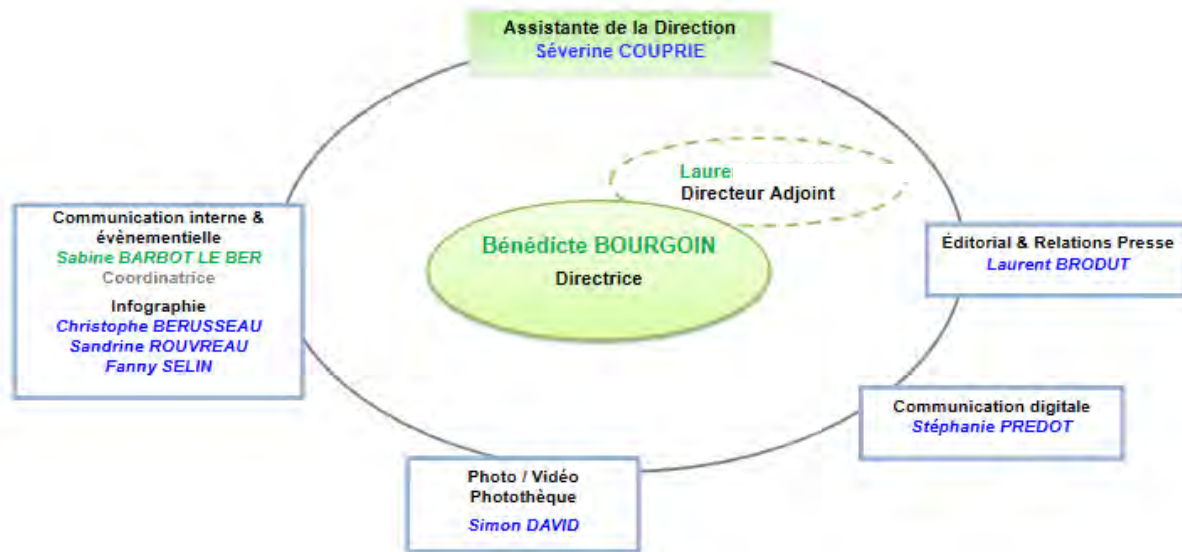
Nouvelles adhésions de Communes depuis 2021 aux services de la DCF (19 adhésions à ce jour):

- Champagne, Moëze, Soubise et l'Île d'Aix.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Suite à une incompatibilité de logiciels, l'interface entre CIRIL et celui des Marchés Publics a été reportée dans l'attente d'une version de SIS Marchés compatible,
- La situation sanitaire, encore instable en 2021, a obligé la poursuite de l'activité professionnelle à domicile pour trois agents vulnérables du Service Exécution Comptable.

✓ Direction Commune de la Communication



Organigramme mis à jour en janvier 2022

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021 :

- Séminaire organisé autour d'une nouvelle organisation de la direction, une proposition qui a été soumise au Maire/Président,
- Recrutement d'un poste de responsable de la Communication Digitale.

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Refonte des magazines d'information de la Ville de Rochefort et de la CARO (les maquettes, le format de la diffusion et la ligne éditoriale de chaque magazine),
- Déploiement d'une nouvelle ligne éditoriale des réseaux sociaux de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Réalisation d'une nouvelle ligne éditoriale pour les sites Internet de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Mise en place d'un planning des besoins quantifiables des directions pour une meilleure répartition de la charge de travail sur l'année et une gestion plus fluide des demandes ponctuelles,
- Abandon du magazine « CULT' » de la Ville de Rochefort pour un magazine unique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération qui regroupe la programmation culturelle du territoire proposée par les services de l'agglomération, le Conservatoire de Musique et de Danse, la Médiathèque et la Scène de Musiques actuelles,
- Réalisation de formulaires destinés au Centre de vaccination Rochefort Océan pendant la période Covid-19 (environ 200 000 impressions de janvier à fin octobre 2021),
- Stratégie et définition de la communication de l'Arsenal des Mers,
- Stratégie et définition de la communication et inauguration officielle du parcours Oceana Lumina en juillet 2021.

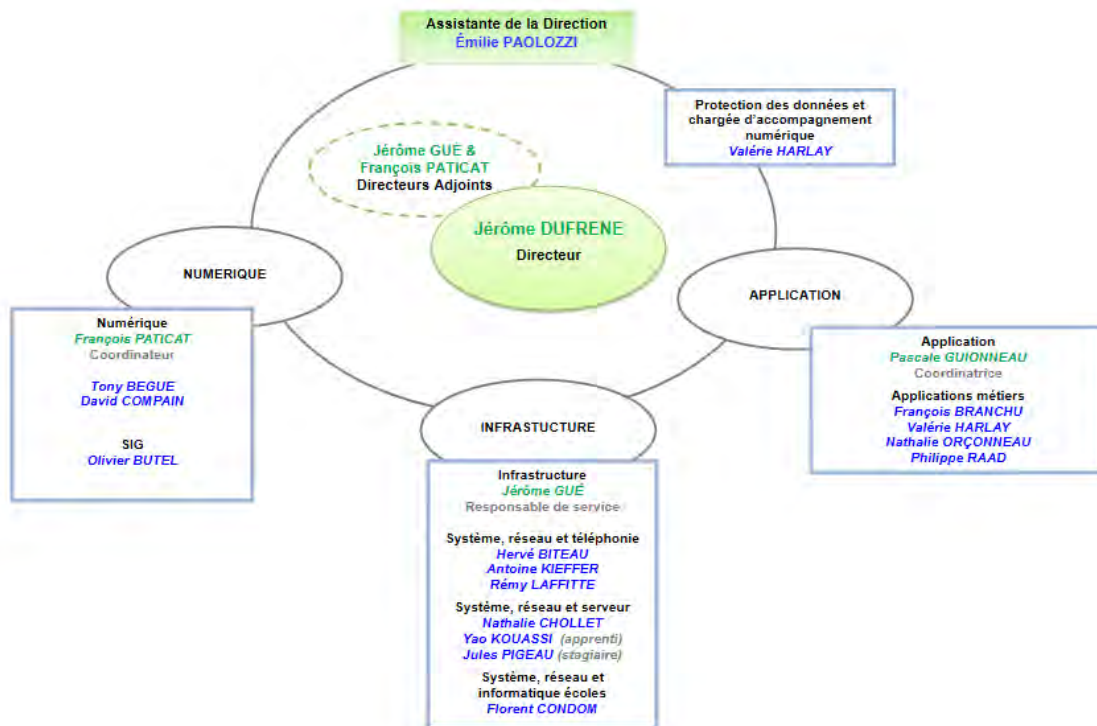
Nouvelle *adhésion de Communes depuis 2021 aux services de la DCC (6 adhésions à ce jour) :*

- Champagne et Muron.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Retard dans la production des documents pendant les périodes de fortes sollicitations.

✓ Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique



Organigramme mis à jour en février 2022

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021 :

- Recrutement d'un apprenti ingénieur informatique au sein du Service Infrastructure - système, réseau et serveur.

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Déploiement d'un système de vote électronique qui a été retenu dans le cadre du Plan France Relance,
- Déploiement d'une solution de dématérialisation des autorisations de Droit du Sol,
- Homologation du Référentiel Général de Sécurité (RGS), cadre réglementaire permettant de renforcer la confiance des usagers dans les services électroniques mis à disposition par les autorités administratives,
- Poursuite du développement de la fibre optique et des travaux de câblage sur les différents sites de la CARO,
- Réflexion menée sur la refonte du portail Intranet qui est mis à disposition pour les agents et les élus de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Migration déployée du système de téléphonie de la CARO,
- Développement de la solution « Système d'Information Patrimonial » (SIP) mutualisée Ville de Rochefort et CARO,
- Proposition de rencontres et de formations mensuelles pour informer et former aux bonnes pratiques numériques professionnelles et personnelles,
- Equipement des salles de réunion (écran, webcams...),

- 1ère phase de renouvellement des serveurs.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Saint-Agnant dans la mise en service d'une messagerie électronique et dans la préparation du déploiement de la solution SIP,
- Accompagnement du CCAS de Rochefort dans la mise en place de la fibre optique.

Nouvelles adhésions de Communes depuis 2021 aux services de la DCSIN (9 adhésions en ce jour) :

- Champagne, Saint-Agnant et Muron.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Une très forte augmentation du Parc « matériel » (+50 % en 3 ans), avec la multiplication des équipements « mobiles » (Ordinateurs portables, tablettes et smartphones),
- Impacts de la crise sanitaire Covid-19 et du télétravail sur les pratiques et les besoins des agents (matériels, logiciels, assistance...) ont engendré une charge croissante du travail,
- Exigences de mise à niveau des solutions de sécurité et renforcement de la sécurité informatique contre de possibles cyberattaques,
- Manque de temps pour proposer plus de services aux communes adhérentes,

✓ Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique



Organigramme mis à jour en avril 2022

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021 :

- Création d'un poste de conseiller juridique complémentaire dans le cadre de la coopération avec le Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL).

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

Pôle Commande Publique :

- Poursuite des consultations en groupements de commandes (association de plusieurs collectivités pour un même achat). 6 groupements ont été constitués en 2021 :
 - ✓ Entretien des locaux (Ville de Rochefort et CARO),
 - ✓ Travaux de curage (Ville de Rochefort et CARO),
 - ✓ Achat d'énergie (CARO et SDEEG),
 - ✓ Achat d'énergie (Ville de Rochefort et SDEEG),
 - ✓ Accompagnement à la mise en œuvre d'un interfonds européen dans le cadre de la réponse à la candidature dans la Région Nouvelle-Aquitaine (CARO, PETR – Pôle Marennes Oléron et CARA),
- Elaboration d'un guide de procédure précisant les règles à respecter en fonction des achats à effectuer avec formulaires, fiches thématiques...

Pôle Affaires Juridiques :

- Harmonisation de l'arborescence commune réalisée en interne pour la partie instances,
- Elaboration du tableau/ guide de répartition des compétences entre la CARO et la Ville de Rochefort à destination des services avec la mise à jour des modèles de décisions,
- Organisation des instances à distance par visioconférence,
- Questions juridiques et arrêtés en lien avec la gestion de la crise sanitaire.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

Pôle Commande Publique :

- Accompagnement de l'Ille d'Aix, de Saint-Coutant-le-Grand et de Moragne pour la passation de marchés,
- Sollicitations ponctuelles de communes adhérentes pour les prestations de conseil et de l'assistance en matière de marchés publics,

Pôle Affaires juridiques :

- Sollicitations ponctuelles de communes adhérentes pour des prestations de conseils et d'assistances juridiques (notamment les Communes de Muron et de Saint-Agnant).

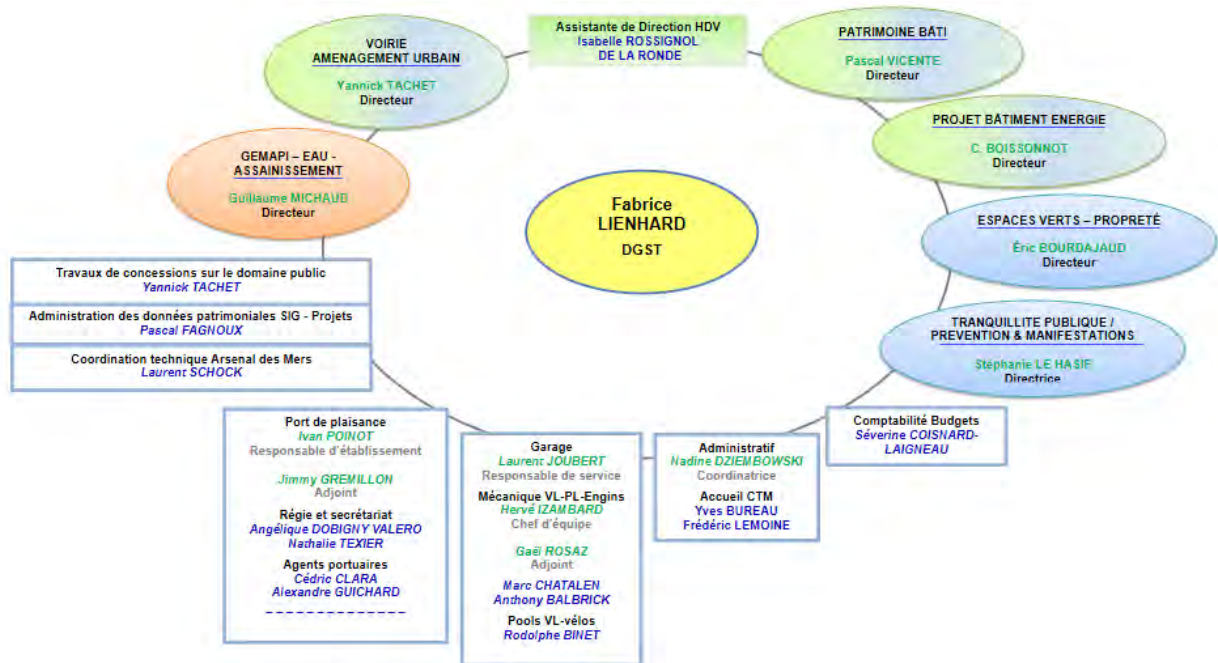
Nouvelles adhésions de Communes depuis 2021 aux services de la DCAJCP (11 adhésions à ce jour) :

- Champagne, Muron, Moragne et Saint-Coutant-le-Grand.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Caractère le plus souvent imprévisible des demandes des communes adhérentes qui viennent s'ajouter à la charge de travail exigeante.

✓ Direction Commune Générale des Services Techniques



Organigramme mis à jour en avril 2022

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021:

- Création, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL) pour le patrimoine de la Ville de Rochefort et de la CARO. Ce service commun consiste en un regroupement des 11 agents d'entretien de la Ville de Rochefort et des 9 agents d'entretien de la CARO, soit 23,82 Equivalent Temps Plein (ETP) agents. La gestion de ce service mutualisé et les dépenses de fonctionnement sont portées par le Budget de la Ville,
- Recrutement d'un poste d'opérateur de maintenance pour le Service Exploitation CVC pour compléter l'équipe qui gère environ 200 bâtiments communautaires,
- Réaffectation d'un poste de coordonnateur technique pour l'Arsenal des Mers rattaché à la Direction Générale des Services Techniques, travaillant en mode projet en lien avec la Direction Tourisme, Grands Projets Nautisme & Sport de la CARO.

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

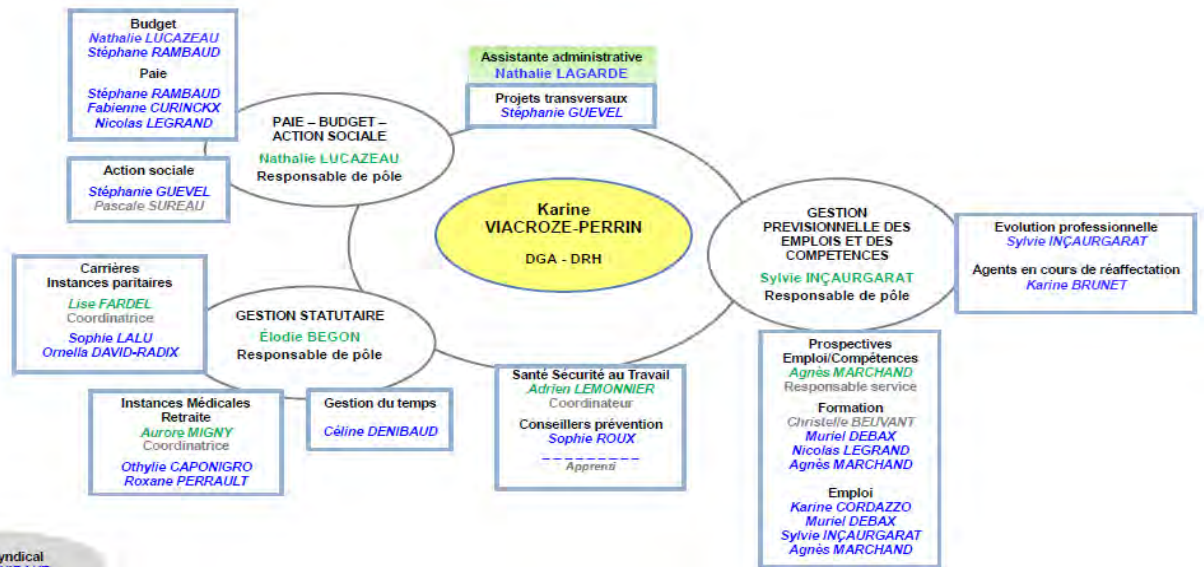
- Poursuite du paramétrage du logiciel ASTECH (Système d'Information Patrimonial) avec une structuration des données intégrées au 1^{er} septembre 2021,
- Déploiement de l'outil ASTECH au sein de la Commune de Saint-Agnant,
- Déploiement d'un Schéma Directeur Immobilier des bâtiments publics afin de disposer d'un inventaire patrimonial à l'instant T,
- Acquisition d'un outil de pilotage patrimonial afin d'optimiser les plans de maintenance et les travaux à réaliser sur les ouvrages immobiliers de la Ville de Rochefort et de la CARO (découverte du logiciel OXAND) en fin d'année 2021,
- Remise à plat des notions de facturations entre collectivités en identifiant et en maintenant les principes de solidarité,
- Développement du réseau « Groupe de Travail Ruralité » animé par la DGCST :

- Priorisation des actions à faire par les élus (ex : bilan et perspective de l'entretien des espaces publics au sein du réseau Grand Site de France),
 - Mise en place d'un outil de diffusion des bonnes pratiques,
 - Réflexion sur l'entretien des véhicules et des engins avec les communes de la CARO,
- Mise en place d'un marché à bon de commande pour des prestations d'élagage,
 - Développement du projet « Sequoia » à l'échelle du territoire qui vise à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités avec la création d'un poste de gestionnaire d'économe de flux.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Postes techniques de terrain difficilement adaptables au télétravail proposé,
- Paramétrage de l'outil ASTECH plus complexe que prévu, (notamment les données financières), ce qui a entraîné un décalage en 2022 de la mise en service de ce logiciel,
- Difficulté du service SCEL dans sa mise en œuvre en 2021, année de création, compte tenu du contexte Covid-19. Un bilan correctif et la mise en place d'un règlement SCEL doivent pouvoir améliorer les processus de ce service, tant technique, organisationnel que financier.

✓ Direction Commune des Ressources Humaines :



Organigramme mis à jour en avril 2022

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Poursuite du régime de l'état d'urgence sanitaire en 2021 :
 - Maintien de la cellule Covid,
 - Mise à jour et suivi des mesures de prévention,
 - Mise en application du pass sanitaire à l'échelle des agents,
- Développement du règlement sur l'Organisation du Temps de Travail (OTT) à la Ville de Rochefort et à la CARO, tenant compte des besoins en OTT de chaque métier,
- Poursuite de l'établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) permettant la mise en place d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aussi bien en matière d'orientations générales, en matière de promotion et de valorisation des parcours, mais aussi en matière de recrutement, d'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, de la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Poursuite de l'harmonisation du régime Indemnitaires RIFSEEP,
- Prolongement de l'accompagnement des managers,
- Validation et mise en œuvre du rapport égalité Femmes/ Hommes,
- Mise en test de la dématérialisation des entretiens professionnels avec de nouvelles grilles communes entre la ville de Rochefort et de la CARO,
- Harmonisation des conditions d'adhésion au CNAS (action sociale),
- Homogénéisation des conventions avec les amicales du personnel,
- Publication sur Intranet de l'intégralité des procédures, des informations réglementaires et des formulaires RH.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

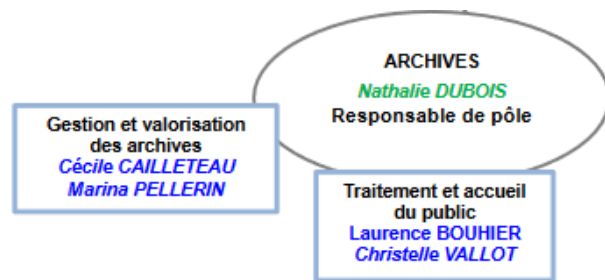
- Accompagnement du CCAS au projet « Bien😊 »,

- Information non-formelle transmise aux différents maires sur les sujets comme l'OTT, le RIFSEEP ou les Lignes Directrices de Gestion.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Départ d'un gestionnaire santé-retraite au dernier trimestre 2021, avec un remplacement tardif en février 2022,
- Maintien de l'activité professionnelle à domicile pour un technicien santé sécurité au travail en période de crise sanitaire.

✓ Service Commun des Archives Rochefort Océan :



Organigramme mis à jour en

février 2022

Adaptation de l'organisation du Service commun des Archives en 2021 :

- Rédaction du premier rapport d'activité commune Ville de Rochefort/ CARO.

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

- A compter du 1^{er} janvier 2021, adhésion à la plateforme mutualisée de la Vienne AMADEO (Archivage Mutualisé des Actes et des Données Électroniques de l'Ouest) pour les archives électroniques définitives de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Formations pour la prise en main du portail de valorisation MNESYS EXPO qui permet de rendre accessible sur internet les archives numérisées, les expositions, les instruments de recherches...
- Première rencontre annuelle, qui a été organisée le 13 octobre, avec la participation de 11 communes de la CARO sur les 25 :
 - Présence de Mme Campodarve, conseillère CARO déléguée aux archives et de Mme Dargaud, directrice des Archives Départementales de Charente-Maritime (AD17),
 - Présentation du rôle des AD17 et du service Archives Rochefort Océan,
 - Modalités d'adhésion au service commun des Archives (réalisation d'une fiche type),
 - Échange avec les participants, distribution de documentation.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Mission réalisée pour la Commune d'Echillais du 22 février au 4 juin 2021 :
 - gestion des vracs d'archives, conditionnement, réorganisation des espaces ainsi que la sensibilisation du personnel,
 - archives traitées : 65 ml sur un total de 210 ml, inventaires (18ml), éliminations (38 ml).

Nouvelles adhésions de Communes depuis 2021 aux Service Commun des Archives (12 adhésions à ce jour) :

- Ile d'Aix, Port-des-Barques, Saint-Agnant-Les-Marais, Muron et Saint-Coutant-Le-Grand.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- La dispersion des bureaux sur 2 lieux et des magasins de conservation sur 6 sites différents.

III. Conditions financières :

Afin de définir le montant des remboursements des coûts de fonctionnement des directions mutualisées, la Commission Paritaire de Gestion retient 5 types de dépenses énumérées ci-après.

Selon le type de frais à refacturer, les remboursements peuvent prendre la forme d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO aux communes membres ou faire l'objet d'une refacturation.

1. Les charges directes de personnel 2021 :

Rochefort

Objet : faire supporter à la collectivité d'origine une part du coût total des charges de personnel des directions ou des services mutualisés CARO ;

Les charges directes de personnel à refacturer tiennent compte d'une part de l'évolution des salaires chargés du personnel mutualisé de la collectivité d'origine, déduction faite des attributions de compensation calculées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et d'autre part du coût du personnel supplémentaire lié aux recrutements, aux mutations et aux remplacements de postes de l'année ;

Collectivité concernée : la Ville de Rochefort ayant transféré du personnel à la CARO suite à la création des directions mutualisées et des services communs. 50 % du solde restant à la charge de la CARO est à refacturer à la Ville de Rochefort ;

Dépenses prises en compte : écart entre les charges directes de personnel 2021 ((*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail...) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement...) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste...)*) – les charges directes des directions et des services mutualisés à l'origine de leurs créations ((*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail...) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement...) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste...)*)) ;

| Direction/ Service | Date de création des directions mutualisées | Année de référence CLECT | Coût total des services mutualisés l'année de référence | Montants actés par la CLECT / AC | Agents CARO (année de création) | Différence constatée l'année de la mutualisation | Charges directes de personnel 2021 | Subventions (financement) ou participations au poste (RH) | Solde |
|---|---|--------------------------|---|----------------------------------|---------------------------------|--|------------------------------------|---|---------------------|
| Finances | 01/06/2016 | 2017 | 925 234,11 | 348 862,00 € | 582 145,58 € | - 5 773,47 € | 1 100 721,60 € | 32 287,21 € | 143 200,28 |
| Communication | 01/11/2016 | 2017 | 399 172,98 | 204 576,00 € | 194 571,25 € | 25,73 € | 473 377,73 € | | 74 204,75 |
| Systèmes d'Information et Numérique | 01/11/2016 | 2017 | 639 219,53 | 459 327,00 € | 185 219,76 € | - 5 327,23 € | 789 345,92 € | 7 000,00 € | 143 126,39 |
| Affaires Juridiques et Commande Publique | 01/01/2017 | 2017 | 889 771,37 | 574 035,00 € | 332 606,64 € | - 16 870,27 € | 1 022 504,59 € | 17 000,00 € | 115 733,22 |
| Ressources Humaines | 01/11/2017 | 2018 | 767 610,34 | 558 282,00 € | 469 865,82 € | - 260 537,48 € | 944 434,87 € | | 176 824,53 |
| Direction Générale des Services Direction Générale des Services Techniques | 01/10/2015 01/09/2017 | 2018 | 224 647,01 | 102 603,22 € | 103 446,31 € | 18 597,48 € | 233 744,18 € | | 9 097,17 |
| Directions des Services Techniques | 01/01/2020 | 2020 | 1 381 112,73 | 881 776,00 € | 533 660,75 € | - 34 324,02 € | 1 395 185,47 € | | 14 072,74 |
| Service Commun des Archives | 01/01/2020 | 2020 | 200 523,75 | 162 417,00 € | 34 549,77 € | 3 556,98 € | 210 744,13 € | | 10 220,38 |
| Total | | | 5 427 291,82 | 3 291 878,22 € | 2 436 065,88 € | - 300 652,28 € | 6 170 058,49 € | 56 287,21 € | 686 479,46 € |
| 50% pris en charge par la Ville de Rochefort | | | | | | | | | 343 239,73 € |

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **343 329,73€** à la CARO au titre des charges directes de personnel de l'année 2021.

CARO

Objet : créé au 1^{er} janvier 2021, les frais du Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL) sont portés par la Ville de Rochefort. La CARO doit supporter également le coût des charges de personnel de ses agents transférés ;

Collectivité concernée : la CARO ayant transféré du personnel à la Ville de Rochefort suite à la création du SCEL doit rembourser ces charges de personnel. Ce coût servira de référence pour les années suivantes ;

Dépenses prises en compte : écart entre les charges directes de personnel 2021 (salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail...) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement...) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste...) - les charges directes des directions et des services mutualisés à l'origine de leurs créations (salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail...) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement...) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste...)) ;

| Direction | Date de création des directions mutualisées | Année de la mutualisation | Coût total des services mutualisés (agents VR + agents ex-CARO) année de référence | Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021) | Agents VR (année 2021) | Différence constatée l'année de la mutualisation | Charges directes de personnel 2021 | Subventions (financement) ou participations au poste (RH) | Solde |
|-------------------------------------|---|---------------------------|--|--|------------------------|--|------------------------------------|---|---------------------|
| Service Commun Entretien des Locaux | 01/01/2021 | 2021 | 594 148,87 | 258 130,27 € | 336 018,60 € | - 24 603,71 € | 594 148,87 € | | 233 526,56 |
| Total | | | 594 148,87 | 258 130,27 € | 336 018,60 € | - 24 603,71 € | 594 148,87 € | - € | 233 526,56 € |

| | |
|--------------------------------|--------------|
| 50% pris en charge par la CARO | 233 526,56 € |
|--------------------------------|--------------|

- La CARO doit rembourser la somme de **233 526,56 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges directes de personnel de l'année 2021.

2. Les charges indirectes d'administration générale 2021 :

Objet : faire supporter à la collectivité bénéficiaire du service une fraction des charges indirectes de fonctionnement des directions mutualisées ;

Collectivités concernées : les collectivités hébergeant des agents des directions mutualisées ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : dépenses de fonctionnement des directions mutualisées (fournitures de bureau, photocopies, télécommunications, internet, affranchissement, charges d'entretien des bâtiments, matériels nécessaires au fonctionnement des directions communes) ;

Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, la valeur du coût agent considérée est révisée par l'application du taux moyen de l'inflation pour l'année considérée sur le coût N-1 ;

Valeur 2021 : 1 094,37 €/ agent - Taux moyen d'inflation pour l'année 2021 : 1,6% (source : INSEE, inflation de l'année 2021) ;

| Années | Montant charges indirectes/an/agent | Charges indirectes : Remboursement de la Ville de Rochefort (Dép.) pour le compte de la CARO (Rec.) | | Charges indirectes : Remboursement de la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.) | |
|--------|-------------------------------------|---|-------------|---|------------|
| | | Coût horaire HT | Montant | Nbre d'agents | Montant |
| 2020 | 1 077,40 € | 41 | 44 173,57 € | 5 | 5 387,02 € |
| 2021 | 1 094,37 € | 41 | 44 869,28 € | 5 | 5 471,86 € |

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **44 869,28 €** à la CARO au titre des charges indirectes d'administration générale 2021.
- La CARO doit rembourser la somme de **5 471,86 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges indirectes d'administration générale 2021.

3. Les dépenses directes des directions communes 2021 :

Objet : refacturer les dépenses réalisées par une direction mutualisée directement liées à l'exercice d'une mission pour une commune ou pour la CARO ;

Collectivités concernées : la CARO ainsi que toutes les communes adhérentes à une direction mutualisée ;

Dépenses prises en compte et modalité de calcul : dépenses réalisées en 2021 et proratisation de celles-ci entre la CARO et les communes sur déclaration des directeurs des directions mutualisées. La refacturation 2021 des dépenses directes concerne exclusivement la Ville de Rochefort et la CARO ;

| Directions mutualisées | Nature des dépenses engagés | Répartition des dépenses directes engagées sur l'année 2021 | |
|--|---|---|---|
| | | Remboursement des frais engagés par la CARO (Rec.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Dép.) | Remboursement des frais engagés par la Ville de Rochefort (Rec.) pour le compte de la CARO (Dép.) |
| Finances | Cabinet de conseil en gestion de la dette Finance Active (période du 01/01/2021 au 31/12/2021) | 5 707,20 € | |
| Systèmes d'Information et du Numérique | Acquisitions de logiciels de sécurité (Fortianalyzer, Forticlient, Fortiauthenticator, Fortinet...) de licences serveurs (Microsoft, Zimbra, SIP, portail Archives, billetterie Pont transbordeur...) Maintenance (Presse numérique communication, Autocad, Finindeev, VMware, CIRIL Finances RH, SIS Marchés...) Acquisitions de matériels (baie de stockage, étiqueteuse, carte réseau serveurs...) | 190 982,65 € | 77 563,76 € |
| Communication | Publicité sur la radio Demoiselle FM pour la prestation de la patinoire | 1 817,64 € | |
| Affaires Juridiques et Commande Publique | Abonnement juridique Weka, abonnement Actu prix | 1 044,38 € | |
| Ressources Humaines | Formations diverses (RH, SST recyclage, Educateur sportif, Tournage conventionnelle, électricité, chariot élévateur, Chantiers enduits, Grue...) | 6 749,00 € | 930,00 € |
| Service Commun des Archives | Affiche touristique ancienne Seconde moitié du XXe siècle du Musée de l'île d'Aix (lot 739 salle des vente du 10 juin 2021) | | 121,10 € |
| Service Garage | Locations de batteries de véhicules, coût forfaitaire entretien et carburants des véhicules / engins mutualisés | 33 517,91 € | 18 882,57 € |
| Direction Projets Bâtiment Energie | Fournitures diverses (achat aspirateur de chantier, panier nacelle, petites fournitures, vêtements de travail, panneaux de signalisation de chantier sur pied...) | 6 408,83 € | |
| Service Commun Entretien des Locaux | Facturations des dépenses achetées par le magasin refacturées au temps de travail par bâtiment, Vélos électriques, chariot de nettoyage, autolaveuses, vêtements de travail, petites fournitures...) | | 27 899,36 € |
| TOTAL | | 246 227,61 € | 125 396,79 € |

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **246 227,61 €** à la CARO au titre des charges directes des directions communes 2021.
- La CARO doit rembourser la somme de **125 396,79 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges directes des directions communes 2021.

4. Le coût des fonctions supports :

Objet : il s'agit de tenir compte, dans le calcul des remboursements, de l'évolution des compétences de la CARO, des fonctions supports qui correspondent à la valorisation du travail effectué par les directions ressources (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, communication et informatique) pour l'exercice de cette compétence ;

En effet, les coûts de ces fonctions supports sont supportés par la Ville de Rochefort à travers les remboursements des directions mutualisées alors que la CLECT, pour tous les transferts de compétences, a décidé de les faire uniquement supporter à la CARO. Il convient donc de les rembourser à la Ville de Rochefort ;

Collectivités concernées : communes ayant transférées du personnel dans les directions ressources mutualisées et des compétences à la CARO. Ces coûts concernent exclusivement la Ville de Rochefort ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : coût des fonctions supports évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

| Compétences transférées | Date du transfert | Date CLECT | Montant des charges transférées | Coût des fonctions supports pris en charge par la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.) |
|------------------------------------|-------------------|------------|---------------------------------|--|
| Médiathèque | 01/01/2017 | 26/09/2017 | 832 000,00 € | 63 990,92 € |
| Conservatoire + musiques actuelles | 01/01/2018 | 01/06/2018 | 1 032 899,29 € | 68 312,99 € |
| Pluvial | 01/01/2018 | 18/10/2018 | 704 297,00 € | 42 257,82 € |
| Arsenal des Mers | 01/01/2019 | 23/05/2019 | 820 219,00 € | 49 213,14 € |
| TOTAL | | | 3 389 415,29 € | 223 774,87 € |

- La CARO doit rembourser la somme de **223 774,87 €** à la Ville de Rochefort au titre des fonctions supports.

5. Les prestations réalisées 2021 pour le compte des Communes :

Objet : refacturer le temps de travail des agents des directions mutualisées lorsqu'ils ont réalisé une mission pour le compte d'une commune ;

Communes concernées : toutes communes adhérentes à une direction mutualisée ou à un service commun ;

Modalités de calcul : application d'un coût horaire HT/ agent par catégorie d'emploi. Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, le coût horaire/ agent est réévalué chaque année en fonction du livret tarifaire CARO.

Tarifs votés par le Conseil Communal
Tarifification des interventions entre CARO et communes

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
 Reçu en préfecture le 19/11/2020
 Affiché le :
 ID : D17-200041762-20201119-OBEL2020_184-DE

| Libellé | Unité | 2021 | | 2020 | | Variation en % |
|---|-------|----------|-------------|----------|-------------|----------------|
| | | Tarif HT | Tarif TTC * | Tarif HT | Tarif TTC * | |
| Intervention agent | | | | | | |
| Intervention d'un agent (cadre C) | Heure | 23,50 € | 28,20 € | 23,50 € | 28,20 € | 0,00% |
| Intervention d'un cadre ou technicien (cadre B) | Heure | 31,06 € | 37,27 € | 31,06 € | 37,27 € | 0,00% |
| Intervention d'un cadre ou technicien (cadre A) | Heure | 41,38 € | 49,66 € | 41,38 € | 49,66 € | 0,00% |
| Intervention d'un agent (cadre C) de 19 h 00 à 7 h 00 | Heure | 27,03 € | 32,43 € | 27,03 € | 32,43 € | 0,00% |
| Intervention d'un agent (cadre B) de 19 h 00 à 7 h 00 | Heure | 35,72 € | 42,86 € | 35,72 € | 42,86 € | 0,00% |
| Intervention d'un agent (cadre A) de 19 h 00 à 7 h 00 | Heure | 47,59 € | 57,10 € | 47,59 € | 57,10 € | 0,00% |

* TVA au taux en vigueur (20 %)

| Commune | Directions | Nb agents | Catégorie | Nombre d'heures passées | Nature des prestations | Montant des prestations | Montant à refacturer à la CARO |
|---|------------|-----------|-----------|-------------------------|---|-------------------------|--------------------------------|
| Ile d'Aix | DCAJCP | 1 | A | 7 | Conseil et assistance juridique / Passation de marchés | 289,66 € | 289,66 € |
| Echillais | SCA | 1 | C | 425 | Mission d'archivage (du 22 février au 04 juin 2021) | 10 199,78 € | 10 199,78 € |
| Lussant | DCF | 1 | C | 4 | Montage d'un dossier de subventions (opération cœur de bourg) | 94,00 € | 94,00 € |
| Loire-les-Marais | DCF | 1 | A | 3 | Montage d'un dossier de subventions (réalisation d'un city-stade) | 124,14 € | 124,14 € |
| Moëze | DCF | 1 | A | 1 | Plan de financement (opération de la salle omnisport) | 41,38 € | 41,38 € |
| Saint-Agnant | DCAJCP | 1 | A | 1 | Conseil et assistance (litige) | 41,38 € | 289,86 € |
| | DCSIN | 1 | B | 8 | Prestation informatique (intégration Zimbra) | 248,48 € | |
| Saint-Coutant | DCAJCP | 1 | A | 3 | Passation marché public (aménagement d'un parking) | 124,14 € | 124,14 € |
| Total prestations refacturées aux communes | | | | | | | 11 162,96 € |

- La **Commune de l'Ile d'Aix** doit rembourser la somme de **289,66 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- La **Commune d'Echillais** doit rembourser la somme de **10 199,78 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par le Service Commun des Archives.
- La **Commune de Lussant** doit rembourser la somme de **94 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par la Direction Commune des Finances.
- La **Commune de Loire-les-Marais** doit rembourser la somme de **124,14 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par la Direction Commune des Finances.
- La **Commune de Moëze** doit rembourser la somme de **41,38 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par la Direction Commune des Finances.

- La **Commune de Saint-Agnant** doit rembourser **289,86 €** à la CARO au titre des prestations réalisées en 2021 par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique et la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique.
- La **Commune de Saint-Coutant** doit rembourser **124,14 €** à la CARO au titre des prestations réalisées en 2021 par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.

Synthèse des refacturations 2021 :

| Collectivités | Remboursement des charges directes de personnel | | Remboursement des charges indirectes d'administration générale | | Remboursements des dépenses directes des directions communes | | Remboursement des fonctions supports | Remboursement des prestations réalisées par les directions communes |
|------------------|---|--|--|--|--|--|--|---|
| | Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.) | CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.) | Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.) | CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.) | Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.) | CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.) | CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.) | Communes membres (dép.) CARO (rec.) |
| Rochefort | 343 239,73 € | 233 526,56 € | 44 869,28 € | 5 471,86 € | 246 227,61 € | 125 396,79 € | 223 774,87 € | |
| Ile d'Aix | | | | | | | | 289,66 € |
| Echillais | | | | | | | | 10 199,78 € |
| Lussant | | | | | | | | 94,00 € |
| Loire-les-Marais | | | | | | | | 124,14 € |
| Moëze | | | | | | | | 41,38 € |
| Saint-Agnant | | | | | | | | 289,86 € |
| Saint-Coutant | | | | | | | | 124,14 € |
| TOTAL | 343 239,73 € | 233 526,56 € | 44 869,28 € | 5 471,86 € | 246 227,61 € | 125 396,79 € | 223 774,87 € | 11 162,96 € |

IV. Les projets 2022 des directions mutualisées :

Pour rappel, la Commission Paritaire de Gestion se réunit au moins une fois par an pour adopter son rapport réalisé sur la base des dépenses effectuées en 2021.

Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire Covid-19, certains projets de 2021 n'ont pas pu être réalisés. Par conséquent, certains projets peuvent être décalés en 2022. Les projets liés à la crise sanitaire ne sont pas développés dans ce présent rapport.

✓ Direction Commune des Finances

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Nouvelle organisation des missions du pôle Exécution & Comptable :
 - Transfert d'un agent au sein des services techniques en vue de la création d'un poste de référent comptable budgétaire,
 - Réorganisation du Service Exécution comptable suite à ce transfert par la création de trois équipes distinctes à compter du 1^{er} avril avec une mise en œuvre effective au 1^{er} septembre,
 - Recrutement d'un poste d'agent d'exécution comptable (population / tourisme) au sein du Service Exécution comptable,
- Création des métiers de superviseurs pour les régies et pour le recouvrement afin de répondre aux besoins de la collectivité et à la demande forte des élus et des directions,
- Création d'un poste de fiscaliste au sein du Service Ressources et Budget,
- Remplacement d'un agent d'exécution au Pôle Ressources & Financement suite à un départ à la retraite.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Optimisation du suivi du délai global de paiement des factures,
- Amélioration du recouvrement et veille sur les impayés,
- Mission de superviseur des régisseurs pour les accompagner dans leurs missions,
- Réflexion sur le rôle des Commissions des Finances pour répondre à la demande de ses membres,
- Mise à jour et suivi de la prospective financière pour assurer les équilibres financiers dans un contexte inflationniste,
- Accompagnement des élus et des directions dans la recherche d'économies à réaliser pour financer les hausses importantes de dépenses contraintes,
- Amélioration et communication du Plan Pluriannuel des Investissements des deux collectivités,
- Prérequis pour la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 pour 2023 (création du règlement budgétaire et financier, suivi des APCP dans CIRIL, fiabilisation de l'actif, réalisation des écritures de provisions, plan de communication et de formation à destination des directions ...),
- Automatisation du FCTVA pour la Ville de Rochefort,

- Réflexion sur la constitution d'un service unifié avec le PETR Marennes-Oléron, la CdA Royan Atlantique, la CdC du Bassin de Marennes et la CdC de l'Île d'Oléron pour l'animation et la gestion du futur programme européen interfonds 2021-2027.

Prestations prévues en 2022 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Breuil-Magné dans sa recherche de financements pour la restauration écologique et pour la valorisation du Coteau du Liron (Appel à projets « Nature et Transitions »),
- Accompagnement de la Commune de Saint-Laurent de la Prée dans sa recherche de financements pour l'implantation des deux aires de jeux multi-générationnelles et pour la réhabilitation de deux terrains de tennis,
- Accompagnement de la Commune de La Gripperie-Saint-Symphorien dans sa recherche de financement pour la création d'un citystade,
- Accompagnement de la Commune de Loire-les-Marais dans sa recherche de financement pour son projet d'aire sportive multi-générationnelle,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Agnant dans sa recherche de financement pour la mise en œuvre de son schéma directeur défense incendie.

Plan d'actions, projet de service :

- Séminaire de la Direction à organiser autour du thème de « la communication financière »,
- Formation du pôle Budget & Comptabilité au référentiel budgétaire et comptable M57,
- Méthode et process pour les nouvelles conventions de coopération entre collectivités.

✓ Direction Commune de la Communication

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Modification du positionnement de la Direction Commune de la Communication avec un rattachement direct au Cabinet du Maire/Président,
- Recrutement d'un apprenti pour renforcer le service Communication digitale.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Diagnostic du site Internet CARO en vue de sa refonte : travail conjoint avec la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique pour la réalisation d'un cahier des charges, la coordination et le suivi du nouveau site internet,
- Mise en place d'un réseau de contributeurs pour le site Internet et de référents communication,
- Participation à l'amélioration de la communication interne via le déploiement d'un nouveau site Intranet mutualisé,
- Réalisation d'une procédure de fonctionnement de la Direction validée par le Maire/Président.

Plan d'actions, projet de service :

- Refonte du site internet de la CARO avec l'aide de la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique,
- Développement des réseaux Instagram de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Réalisation et mise en place d'un plan de communication 2022 de « l'Arsenal des Mers » et « Oceana Lumina »,
- Réalisation et mise en place d'un plan de communication accès sur l'évènement « Cigogne en Fête » (après 4 années d'interruption),
- Communication à mettre en œuvre autour du Projet de Territoire,
- Communication à mener sur la nouvelle politique de stationnement de la Ville de Rochefort.

✓ Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Recrutement d'un poste de chef de projet pour le Service Application métiers à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Accueil d'un stagiaire au sein du Pôle Infrastructure - Système, réseau et serveur pour 4 mois avant l'ouverture d'un poste d'ingénieur pour le Service Infrastructure,
- Accueil d'un apprenti Administration Système.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Accompagnement de la Direction Commune de la Communication pour la réalisation d'un cahier des charges, la coordination et le suivi du nouveau site internet CARO,
- Participation à l'amélioration de la communication interne via le déploiement d'un nouveau site Intranet mutualisé,
- Réalisation de divers projets de câblages sur les sites communautaires,
- Refonte du « cœur de réseau »,
- Poursuite du renouvellement des serveurs et mise à niveau des versions et des licences serveurs,
- Renouvellement des équipements de sauvegarde,
- Mise en œuvre d'un plan d'actions suite à l'homologation RGS (Référentiel Général de Sécurité),
- Mise en œuvre des parcours cybersécurité ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) ayant pour objectif de renforcer la sécurité des systèmes d'information,
- Généralisation de la dématérialisation des actes administratifs,
- Mise en service du logiciel SIP (Système d'Information Patrimonial) mutualisé CARO et Ville de Rochefort.

Prestations prévues en 2022 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement du Centre Communal d'Actions sociales de Rochefort dans le cadre de l'intégration des serveurs,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Agnant dans la mise en service de la solution SIP (Système d'Information Patrimonial).

✓ Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Recrutement d'un poste de magasinier au pôle Commande Publique, au Service Achats suite à un départ,
- Renfort permanent du poste de conseiller juridique au sein du pôle Affaires Juridiques suite à la titularisation de l'agent en place.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

Pôle Commande Publique :

- Mise en ligne du guide de procédure de la commande publique sur le site Intranet,
- Mise en place de la version 8 du logiciel métier des services passation et exécution des marchés,

Pôle Affaires Juridiques :

- Travail sur le logiciel de gestion du patrimoine ASTECH (Système d'Information Patrimonial),
- Poursuite de l'harmonisation des procédures Ville de Rochefort et CARO ainsi que des arborescences informatiques internes dans le domaine du foncier de l'immobilier d'entreprises,
- Assurer la mise en œuvre de la réforme de la publicité des actes,
- Amorcer l'ouverture du logiciel métier des instances aux services de la Ville de Rochefort et de la CARO pour la partie délibération.

Prestations prévues en 2022 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Soubise dans le cadre de la passation du marché de révision du PLU,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Jean d'Angle en matière de conseil juridique, notamment sur les pouvoirs de police du maire lors de troubles de voisinage,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Agnant en matière de conseil juridique (possibilité de résilier un bail emphytéotique administratif et les conséquences financières pour le SIVU de gendarmerie de Saint-Agnant),
- Accompagnement de la Commune de Saint-Laurent de la Prée en matière de conseil juridique pour la vente d'un bien communal,
- Accompagnement de la Commune de Muron en matière de conseil juridique pour la création d'une régie transport.

Plan d'actions, projet de service :

- Mise en place d'une signature électronique pour le pôle Commande Publique,
- Réorganisation des domaines de compétences des juristes du pôle Affaires Juridiques.

✓ Direction Générale Commune des Services Techniques

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Recrutement d'un poste de référent comptable budgétaire pour les services techniques.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Mise en application de l'outil ASTECH au sein de la CARO à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Mise en application du logiciel technique ASTECH à partir du 1^{er} trimestre 2022 au sein de la Commune Saint-Agnant,
- Etude en cours pour le déploiement de l'outil ASTECH dans les communes de Muron et de Tonnay-Charente,
- Accompagnement du Service Commun Garage en matière de mobilité des services,
- Finalisation du Schéma Directeur Immobilier (SDI) des bâtiments publics afin d'obtenir une vision fine et précise des actifs immobiliers de la Ville de Rochefort et de la CARO pour début 2023. Ce SDI est un outil d'aide à la prise de décision qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, d'amélioration de la gestion patrimoniale, de renforcement de la performance énergétique (perspective projet Séquoia) avec une maîtrise des coûts des équipements.
- Mise en œuvre d'une convention de coopération pour la gestion des astreintes Ville de Rochefort et CARO.

Plan d'actions, projet de service :

- Maintien et développement de l'accompagnement de toutes les directions dans la mise en œuvre des projets politiques et dans la recherche permanente d'efficacité et d'optimisation des moyens,
- Accentuation des recherches d'économies notamment en matière de consommations de fluides.

✓ Direction Commune des Ressources Humaines

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Remplacement d'un poste de gestionnaire santé retraite suite à une mutation,
- Remplacement d'un poste de gestionnaire GPEC formation,
- Création d'un poste d'assistante de Gestion Carrières et de santé retraite au sein du pôle Gestion statutaire.
- Départ d'un technicien santé sécurité au travail.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Lancement d'une démarche d'évaluation des risques Ville/ CARO avec :
 - l'élaboration d'un guide d'évaluation des risques professionnels,
 - le lancement d'un réseau d'assistants de prévention,
- Mise en place d'un accueil des nouveaux agents,
- Déploiement de nouveaux modules dans RH CIRIL (Services Métiers Déconcentrés) et poursuite de la dématérialisation des procédures,
- Participation à l'amélioration de la communication interne via le déploiement d'un nouveau site Intranet,
- Coordination des élections professionnelles Ville/ CARO/ CCAS.

✓ Service Commun des Archives

Evolution des pratiques et des missions :

- Harmonisation des documents de fonctionnement et des pratiques (bordereau d'élimination, cotation...),
- Coordination avec les Archives Départementales de Charente-Maritime (AD17),
- Mise en place d'une visite de Contrôle Scientifique et Technique par les Archives Départementales de Charente-Maritime dans chaque commune adhérente qui souhaiterait bénéficier d'une mission du Service commun des Archives,
- Intégration des inventaires de la CARO dans le Système informatique de gestion Mnesys Archives,
- Paramétrage et premiers versements dans l'espace de l'archivage électronique / SAE Amadeo.
- Mise en place d'un schéma d'intervention dans les communes adhérentes au Service Commun des Archives :

Service Commun des Archives (SCA) / Archives Rochefort Océan

Modalités d'intervention dans les communes



Prestations prévues en 2022 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente pour une mission d'archivage de 3 mois,
- Accompagnement des Communes de Saint-Coutant-Le-Grand et Saint-Agnant pour des futures interventions d'un archiviste.

Plan d'actions, projet de service :

- Acquisition de fonds anciens et de restauration de documents selon les opportunités,
- Rencontre annuelle prévue le dernier trimestre 2022 du Service Commun des Archives avec les Communes de Rochefort Océan,
- Exposition Rodanet à la médiathèque de Rochefort.

V. Etat d'avancement du schéma de mutualisation :

Le Schéma de mutualisation de la CARO qui a été approuvé le 30 juin 2016 et qui prévoyait la mise en œuvre de 8 actions à décliner :

| Actions | Modalités | Etat d'avancement |
|--|--|--|
| 1.Création d'une Direction commune « Finances » | Fusion des services Finances de la Ville de Rochefort et de la CARO pour : - La réalisation de l'ensemble des prestations financières pour Rochefort et la CARO, - La recherche de subventions, la veille juridique, la négociation d'emprunts et la gestion des impayés et des contentieux pour les autres communes adhérentes, | Création de la DCF le 1er juin 2016, 19 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction commune, |
| 2.Création d'une Direction commune « Systèmes d'information » | Création d'une Direction commune DCSIN CARO / Ville de Rochefort, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon leurs besoins, | Création de la DCSIN le 1er novembre 2016 7 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction A compter de 2020, adhésion du CCAS aux services communs de la Direction |
| 3. Création d'une Direction commune « Communication » | Regroupement des services communication Ville de Rochefort et CARO, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon les besoins, | Création de la DCC le 1 ^{er} novembre 2016 6 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction |
| 4. Création d'une Direction commune « Affaires Juridiques et Commande Publique » | Mutualisation et rationalisation des procédures Ville et CARO, - Développement des groupements d'achats, - Conseils juridiques et assistance aux communes, veille juridique, | Création de la DCAJCP le 1 ^{er} janvier 2017 15 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction A compter de 2021, mise en place d'une convention de coopération avec le Syndicat Intercommunal du Littoral |
| 5. Mise en réseau des acteurs | Pérenniser les rencontres des DGS, Création d'un réseau technique animé, | Réseau administratif rassemblant les DGS pour les sujets relatifs aux RH, finances et marchés publics créé en 2016 Réseau technique animé par la DGCST avec des rencontres thématiques en 2021 |
| 6. Mise en place d'un outil collaboratif / Intranet | Mise en œuvre d'un outil de partage d'informations entre la CARO et les communes | Projet de déploiement du portail Extranet aux services techniques des communes de la CARO |

| | | |
|--|---|---|
| <p>7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques</p> | <p>Centralisation des demandes de formation,</p> <p>Organisation de formations collectives sur le territoire,</p> <p>Suivi des habilitations obligatoires,</p> <p>Faciliter les remplacements ponctuels,</p> | <p>Création de la DCRH le 1^{er} novembre 2017</p> <p>Organisation de formations collectives pour les agents de la Ville de Rochefort et la CARO</p> <p>Création en 2019 d'un poste de préventeur mutualisé en partenariat avec le CdG17 et le Fonds Nationale de Prévention</p> |
| <p>8. Développer les coopérations techniques,</p> | <p>Optimisation du dispositif de mise à disposition de matériels par la CARO,</p> <p>Développement des prêts de matériels entre communes,</p> <p>Mutualisation d'expertises spécifiques et mise en commun de certaines problématiques,</p> <p>Mutualisation du personnel technique,</p> | <p>Mise en place de journées techniques thématiques et d'actions de sensibilisation pour les agents techniques des communes</p> <p>Création en 2020 de 3 directions et services mutualisés Rochefort/ CARO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction « Projet Bâtiments - Energie » - Direction « Patrimoine Bâti » - Direction « Aménagement Urbain » - Service commun « Travaux Généraux » - Service commun « Garage » - Service commun « Exploitation - CVC » <p>En 2020, propositions d'adhésion au service commun Garage, de convention de services et de mutualisation de démarche d'achat aux communes membres</p> <p>En 2021, coopération des services techniques autour du logiciel Système d'Information Patrimonial (SIP) qui a été déployé pour la Ville de Rochefort et la CARO, qui est en cours de déploiement pour la Commune de Saint-Agnant. Une programmation de cet outil est en cours sur les Communes de Muron et de Tonnay-Charente</p> |

L'évolution du schéma de mutualisation des services s'est poursuivie en 2021 avec la création de du Service Commun Entretien des Locaux mutualisé à la Ville de Rochefort.

Pour rappel, chaque année, un état d'avancement de ce schéma de mutualisation est présenté aux communes de la CARO lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

L'élaboration d'un projet de territoire pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan va permettre d'insuffler de nouvelles orientations stratégiques et une nouvelle dimension à ce schéma de mutualisation qui arrive aujourd'hui à son terme.

En effet, les 8 actions qui le composent et les différentes démarches de coopération engagées sont en grande partie réalisées. La poursuite de ce schéma de mutualisation doit se définir en cohérence avec le projet de territoire à venir.